



Mécanisme de Soutien à la Gestion Intégrée Durable de l'Eau (SWIM)

Programme financé par l'Union européenne

REVUE REGIONALE DES STRATEGIES ET/OU DES PLANS NATIONAUX LIES A L'EAU

Document final validé au cours de l'Atelier régional des experts sur
La Planification des ressources en eau dans les pays du programme
SWIM
(13-14 juin, Athènes, Grèce)

Version	Titre du document	Auteur	Révision et validation
1	Examen régional des Stratégies et/ou des Plans nationaux liés à l'eau	Anthi Dionysia Brouma	Hosny Khordagui, Stavros Damianidis et Vangelis Konstantianos



Le Programme SWIM (2010 – 2014)

Contribution à la Gestion Intégrée Durable de l'Eau en Méditerranée

Financée par la Commission Européenne avec un budget total d'environ 22 millions d'euros, la Gestion Intégrée Durable de l'Eau (SWIM) est un programme régional d'assistance technique qui vise à contribuer à la mise en œuvre efficace et à la diffusion élargie de politiques et de pratiques de gestion durable de l'eau dans les régions du Sud-est Méditerranéen compte tenu d'une pénurie en eau en perpétuelle augmentation, combinée à des pressions sur les ressources en eau de la part d'un large éventail d'usagers, à des processus de désertification, et en connexion avec le changement climatique.

Les Pays partenaires (PP) du programme SWIM sont : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye¹, le Maroc, les territoires Palestiniens occupés, la Syrie et la Tunisie.

Le programme SWIM s'aligne sur les résultats des Conférences ministérielles Euro-méditerranéennes sur l'Environnement (Le Caire, 2006) et l'Eau (Mer morte, 2008) et reprend les quatre thèmes principaux du projet de la Stratégie Méditerranéenne pour l'Eau (SWM), mandaté par l'Union pour la Méditerranée, à savoir : la gestion de l'eau ; l'eau et le changement climatique ; le financement de l'eau et ; la gestion de la demande en eau et efficience , avec un accent spécifique sur les ressources en eau non conventionnelles. De plus, le programme est en relation, du point de vue opérationnel, avec les objectifs de la Composante Méditerranéenne de l'Initiative de l'UE pour l'eau (MED EUWI) et complète l'initiative Horizon 2020 financée par la CE pour dépolluer la mer Méditerranée (Horizon 2020). Par ailleurs, le programme SWIM est lié à d'autres processus régionaux connexes, tels que la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (MSSD) et la Stratégie Arabe pour l'Eau élaborées respectivement dans le cadre de la convention de Barcelone et de la Ligue des États Arabes, et à des programmes pertinents en cours, comme le Partenariat Stratégique le Grand Ecosystème Marin Méditerranéen (MedPartnership) PNUE-PAM GEF pour et du FEM et le projet "Méditerranéen Durable" de la Banque Mondiale.

Le Programme est constitué de deux Composantes, agissant comme des unités de renforcement mutuel qui soutiennent les réformes nécessaires et les nouvelles approches créatives liées à la gestion de l'eau en Méditerranée, en visant leur large diffusion et répliation.

Les deux Composantes du Programme SWIM sont :

- Un Mécanisme de Soutien (SWIM-SM) financé par un budget de 6,7 millions d'euros et
- Cinq (5) Projets de Démonstration financés par un budget d'environ 15 millions d'euros

Pour de plus amples informations, veuillez visiter <http://www.swim-sm.eu/> ou contacter info@swim-sm.eu

¹ La situation au printemps 2012 est telle qu'à la suite de la décision officielle de la CE, les activités ont été bloquées en Syrie alors que la Libye est officiellement devenue un Pays Partenaire du Programme SWIM



Remerciements :

Pour la partie régionale du rapport, un remerciement spécial doit être adressé au Centre pour de l'Eau et de l'Environnement du Programme des Nations Unies UNEP-DHI. Le Centre a préparé les figures de cette section sur la base de l'analyse des données obtenues par l'enquête mondiale menée par UN-Water pour la préparation du « Rapport de l'état d'application des approches intégrées dans la gestion des ressources en eau » de 2012 qui a été lancé lors de la Conférence Rio+20 sur le Développement durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012).

La section sur les analyses de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie s'est basée sur la contribution inestimable des différentes parties prenantes au cours de missions dans les trois pays.

Clause de non-responsabilité :

Ce document a été produit avec le support financier de l'Union Européenne. Le contenu est de la seule responsabilité est uniquement la responsabilité du Consortium d'exécution et ne peut aucunement être ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.



TABLE DES MATIERES

1. Introduction : situer le contexte de l'étude	9
<u>1.1 Le cadre du programme SWIM</u>	<u>10</u>
<u>1.2 Le contexte et les objectifs du Rapport</u>	<u>10</u>
<u>1.3 Postulats clés et structure du Rapport.....</u>	<u>11</u>
2. Revue régionale de l'état des Stratégies et/ou des Plans liés à l'eau dans les PP du programme SWIM	11
<u>2.1 Décrypter le cadre de la GIRE.....</u>	<u>11</u>
2.1.1 Concepts et éléments clés	11
2.1.2 Plans et Stratégies de la GIRE	14
<u>2.2 Approfondir l'état des Plans et/ou Stratégies de la GIRE dans les PP du programme SWIM .</u>	<u>15</u>
2.2.1 L'environnement favorable	16
2.2.2 Gouvernance et cadre institutionnel.....	18
2.2.3 Instruments de gestion.....	20
2.2.4 Sources de financement pour les ressources en eau	22
2.2.5 Impacts et défis prioritaires.....	23
<u>2.3 Quelques remarques de conclusion tirées de la revue régionale.....</u>	<u>25</u>
3. Vue d'ensemble de l'état des Plans et/ou Stratégies de l'eau en Jordanie, au Liban et en Tunisie.....	26
<u>3.1 Progrès et accomplissements dans les Plans et/ou Stratégies en développement ou en cours de mise en œuvre.....</u>	<u>26</u>
3.1.1 L'environnement favorable : politique, planification stratégique et cadre juridique	27
3.1.2 Gouvernance et cadres institutionnels.....	29
3.1.3 Instruments de gestion.....	30
3.1.4 Développement et financement de l'infrastructure.....	32
3.1.5 Niveau de sensibilisation sur la nécessité de Plans et/ou de Stratégies de la GIRE pour faire face à la pénurie en eau et comme moyens sans regret pour l'adaptation au changement climatique.....	33
<u>3.2 Lacunes, défaillances et contraintes freinant la planification et/ou la mise en œuvre des plans et stratégies en Jordanie, au Liban et en Tunisie</u>	<u>35</u>
3.2.1 Adéquation de la coordination horizontale et verticale et/ou intégration du secteur de l'eau à d'autres secteurs (y compris la coordination interministérielle).....	35
3.2.2 Efficacité de la cohérence des politiques, fragmentation possible des institutions et chevauchement des législations en matière d'eau (y compris l'existence ou non de plans/stratégies du sous-secteur).....	37
3.2.3 Données et informations sur les quantités et qualités des ressources en eau pour la prise de décision et la formulation de politiques, y compris l'utilisation de modèles (également pour les scénarios sur le changement climatique)	38
3.2.4 Adéquation des niveaux de participation des parties prenantes et mise en œuvre de Plans et/ou Stratégies de gestion nationale et locale des ressources en eau	40
3.2.5 Adéquation du financement et de l'investissement dans les ressources et l'infrastructure.....	41
<u>3.3 Identification, examen et analyse des défis associés à la planification, à l'élaboration de stratégies et à la mise en œuvre de la gestion des ressources en eau en Jordanie, au Liban et en Tunisie</u>	<u>42</u>
3.3.1 Instabilité politique et appel public à la démocratie, à l'équité et à la participation	42
3.3.2 Financement insuffisant du secteur de l'eau.....	43



3.3.3	Augmentation de la demande résultant des tendances démographiques et du développement socio-économique	44
3.3.4	Lacunes de gouvernance (intersectorielle, intégration, participation, transparence, comptabilité, équité, loi)	44
3.3.5	Réalité sociologique et structures sociales.....	45
3.3.6	Défis émergents tels que l'implication du changement climatique, les liens énergie-alimentation-eau, etc.	46

4. 4. Examen des défis communs et solutions éventuelles ainsi que des propositions d'une série d'options/recommandations politiques pour faire avancer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des Plans et/ou Stratégies nationaux en matière d'eau47

4.1	Environnement propice.....	47
4.2	Gouvernance et cadre institutionnel	49
4.3	Instruments de gestion	50
4.4	Financement.....	51

5. Opportunités pour soutenir la gestion durable et intégrée des ressources en eau dans les PP du programme SWIM 52

5.1	Reconnaissance de la nécessité de synergies entre les initiatives et les programmes	52
5.2	Lier recherche, élaboration de politiques et pratique	53
5.3	Sensibilisation publique, démocratie, implication de la société civile, gestion au niveau local	54
5.4	Améliorer la réplique des cas à succès.....	54
5.5	Opportunités de réseautage accrues et accès aux informations/connaissances au niveau régional et international au moyen de forums, événements, etc.	54

6. Références (indicatives) 56

7. Annexes 60



LISTE DES ABREVIATIONS

EU WFD	Directive-cadre de l'eau de l'Union européenne
EUWI	Initiative sur l'Eau de l'UE
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
JPol	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
MDGs	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MED EUWI	Composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'eau de l'UE
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MODFLOW	Modèle modulaire tridimensionnel des écoulements souterrains
MYAS	Modèle d'Évaluation mycologique et de gestion durable
ONG	Organisations Non Gouvernementale
PP	Pays Partenaires
GIDE	Gestion Intégrée Durable de l'Eau
SWIM-SM	Mécanisme de Soutien à la Gestion Intégrée Durable de l'Eau
SEM	Stratégie pour l'Eau en Méditerranée
UpM	Union pour la Méditerranée
WEAP	Système d'évaluation et de planification des ressources en eau
WSSD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
AUE	Association des Usagers de l'Eau



LISTE DE FIGURES, ENCADREES, CARTES

Figure 1: Demande en eau par secteur 2005-2010 (Plan Bleu, 2011).....	9
Figure 2: Les « trois piliers » de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la pyramide de développement durable	13
Figure 3: La GIRE et sa relation aux sous-secteurs	14
Figure 4: La GIRE est un processus dynamique et continu qui répond aux situations et besoins changeants (adapté du GWP, 2004).....	14
Figure 5: État des politiques de l'eau, nationales (a) et sous-nationales (b), ainsi que de la législation en matière d'eau, nationale (c) et sous-nationale (d), dans les 8 pays du programme SWIM.....	16
Figure 6: État du(des) plan(s) national(aux) ou fédéral(aux) de gestion intégrée des ressources en eaux ou document(s) équivalent(s) de plan stratégique dans les 8 PP du programme SWIM	17
Figure 7: Rapport inter-régional choisi sur l'état de la mise en œuvre du plan GIRE.....	18
Figure 8: État du : Plan national pour l'action environnementale avec la composante gestion des ressources en eau (e) ; Politique/stratégie nationale d'adaptation au changement climatique avec la composante gestion des ressources en eau (f) ; Plan national de développement agricole avec la composante gestion des ressources en eau (g) ; Politique/stratégie/plan national pour l'énergie avec la composante gestion des ressources en eau (h) dans les 8 pays du programme SWIM	18
Figure 9: État des mécanismes pour la gestion intersectorielle des ressources en eau dans les 8 pays du programme SWIM	19
Figure 10: État des : parties prenantes ayant accès aux informations sur la gestion nationale et le développement des ressources en eau (a) ; campagnes de sensibilisation publique sur la gestion nationale et le développement des ressources en eau (b) ; participation du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la gestion et au développement des ressources en eau au niveau national (c) ; participation du secteur privé à la gestion et au développement des ressources en eau au niveau national (d) ; intégration des politiques genre dans la gestion et le développement des ressources en eau (g), dans les 8 PP du programme SWIM	19
Figure 11: Rapport inter-régional sur l'état de l'accès des parties prenantes à l'information sur la gestion et le développement nationaux des ressources en eau	20
Figure 12: État des : programmes pour l'allocation des ressources en eau qui comprennent des considérations environnementales (f) ; mesures de gestion de la demande pour améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs (g) ; programme pour la réutilisation ou le recyclage de l'eau (h) ; programmes pour évaluer l'impact environnemental des projets liés à l'eau (i) ; programmes pour faire face aux catastrophes liées à l'eau (par ex. inondations et sécheresses) (j) ; programmes pour aborder l'adaptation au changement climatique au moyen de la gestion des ressources en eau (k) dans les 8 PP du programme SWIM	20
Figure 13: État du suivi de la qualité de l'eau (3d) ; suivi de l'utilisation de l'eau (3f) ; prévisions et systèmes d'alerte précoce (3i) ; programmes pour l'échange d'informations et le partage de connaissances sur les bonnes pratiques (4a) dans les 8 PP du programme SWIM	21
Figure 14: État des mécanismes de recouvrement des coûts/structures de tarification progressive pour toutes les utilisations de l'eau (a) ; subventions pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau (b) ; redevances pour la gestion des ressources en eau (par ex. redevances sur la pollution) (c) dans les 8 PP du programme SWIM.....	21
Figure 15: Tendances du financement par : les allocations budgétaires de l'État (en % du PIB) pour le développement de ressources en eau (a) ; les aides et les prêts des agences d'aide pour le développement des ressources en eau (b) ; les investissements des Institutions financières internationales (par ex. la Banque Mondiale) pour le développement des ressources en eau (c) ; les investissements des sources privées (par ex. banques et opérateurs privés, sans but lucratif) pour le développement des ressources en eau (d) ; revenus (par ex. des taxes/tarifs d'utilisation de l'eau) utilisés pour le développement des ressources en eau (e) ; les paiements pour les services écosystémiques et les formules de transferts des bénéficiaires/coûts qui y sont liées (f) dans les 8 PP du programme SWIM	22
Figure 16: État des : ressources en eau comprises dans les plans nationaux d'investissements en infrastructure, (4.1a) ; financement des ressources en eau compris dans les plans nationaux d'investissements (4.2a) dans les 8 PP du programme SWIM	23
Figure 17: Impact de la gestion améliorée des ressources en eau sur la réussite des objectifs de développement social, économique, environnemental au cours des 20 dernières années, et impact global sur le développement au cours de	



la même période	23
Figure 18: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau - utilisations de l'eau : eau pour l'agriculture (a) ; eau à usage domestique (b) ; eau pour l'industrie (c) ; eau pour l'énergie (d) ; eau pour les écosystèmes/l'environnement (e) ; eau pour les villes en expansion (f) dans les 8 PP du programme SWIM.....	24
Figure 19: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau – menaces sur les ressources : inondations (a) ; sécheresses (b) ; pénurie en eau (eaux de surface) (c) ; pénurie en eau (eaux souterraines) (d) ; qualité de l'eau (eaux de surface) (e) ; qualité de l'eau (eaux souterraines) (f) dans les 8 PP du programme SWIM.....	24
Figure 20: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau – capacités institutionnelles au niveau national (1a) ; capacités institutionnelles au niveau sous-national (1b) ; capacités institutionnelles au niveau transfrontalier/international (1c) ; capacités transfrontalières au niveau national/sous-national (1d) ; gestion par entreprise privée (1e) ; participation des parties prenantes (1f) ; coordination entre les niveaux et les types de gestion (1g) ; coordination entre les secteurs au niveau national (2a) ; coordination entre les secteurs au niveau sous-national (2b) ; législation (3a) ; développement des infrastructures (3b) ; financement de la gestion des ressources en eau (3c) ; financement des infrastructures (3d) ; suivi des ressources (4a) ; partage des connaissances 4b) ; gestion des catastrophes (5a) ; gestion de l'adaptation au changement climatique (5b) ; gestion de l'utilisation rationnelle de l'eau (5c).....	25
Encadré 1: Les treize domaines clés de changement de la GIRE.....	14
Encadré 2: Stratégie GIRE : Pas seulement un autre plan pour l'eau.....	15
Carte 1;Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables (pays et bassins versants) sur la période 2000-2010 entre 2000 et 2010 en % (Plan Bleu, 2011)	9



1.Introduction : situer le contexte de l'étude

Le rôle primordial de la gestion de l'eau et des ressources en eau dans l'Agenda méditerranéen est difficile à contester. Une pléiade de facteurs explique la pression critique exercée sur les ressources renouvelables dans la région, ce qui a pour résultat des indices d'exploitation de presque 100 pour cent dans certains cas (voir carte ci-dessous). Les conditions de pénurie que rencontre la région représentent une contrainte clé, avec une distribution de l'eau allant de 72% dans le nord de la Méditerranée à 23% au Moyen Orient et seulement 5% en Afrique du nord. La demande croissante des différentes utilisations et différents utilisateurs représente un autre élément, l'agriculture réclamant la majeure partie du budget consacré à l'eau (Figure 1). Les changements démographiques intenses (augmentation de la population, tendances à l'urbanisation) associés aux implications potentielles du changement climatique et à un grand nombre de particularités géopolitiques ont aussi contribué à positionner les questions relatives à l'eau à une place élevée dans l'agenda politique.

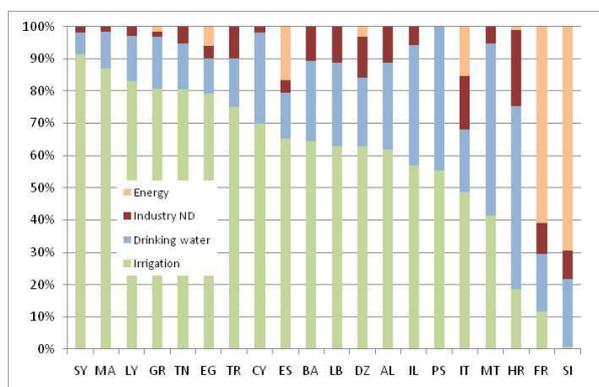
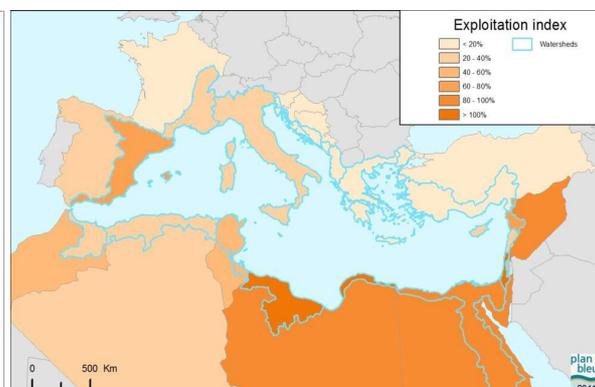


Figure 1: Demande en eau par secteur 2005-2010 (Plan Bleu, 2011)



Carte 1; Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables (pays et bassins versants) sur la période 2000-2010 en % (Plan Bleu, 2011)

C'est surtout la planification et la mise en œuvre de réformes très attendues dans la gouvernance de l'eau qui rend la gestion des ressources en eau très difficile. Inspirée par les principes et pratiques de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) internationalement acceptés, la nécessité d'approches de gouvernance durables à des niveaux locaux, nationaux et transfrontaliers a été clairement identifiée. En dépit des efforts importants fournis par la plupart des pays méditerranéens vers une réforme du secteur de l'eau, beaucoup d'entre eux souffrent encore du manque de planification, et d'aptitudes techniques et de stratégies opérationnelles efficaces, d'une fragmentation des responsabilités entre les autorités y compris les questions de décentralisation, d'une faible mise en œuvre des politiques et d'une application limitée de la loi. Par ailleurs, les stratégies et plans de l'eau (quand ils existent) ne répondent souvent pas aux priorités nationales de développement, aux stratégies financières, aux politiques d'adaptation et aux considérations transfrontalières. De plus, les sérieux manquements en matière de gouvernance dans le secteur de l'eau ont été reconnus responsables d'entraver la capacité de générer et d'attirer les financements indispensables à la mise en œuvre de tels plans.

Malgré l'aperçu plutôt inquiétante qui s'en dégage, la plupart des pays méditerranéens ont engagé, ou se trouvent dans cette direction, sur la bonne voie des processus de réforme du secteur de l'eau à travers l'élaboration et/ou la mise à jour/révision de plans GIRE et des stratégies de l'eau, avec une gouvernance solidement placée en position centrale et une GIRE qui forme le cadre d'orientation. Les récents développements politiques régionaux (le Printemps arabe) et économiques (crise alimentaire et économique) présentent des défis mais aussi des opportunités pour activer davantage les ingrédients nécessaires à une gouvernance efficace de l'eau. Plus particulièrement, les développements socio-politiques récents ont montré de manière adéquate la nécessité urgente d'une participation et d'une interaction informées, non restreintes et efficaces des parties prenantes - publiques ou privées, d'État ou non - pour traiter des questions d'intérêt commun telles que le développement, l'allocation ou la réallocation et la gestion des ressources limitées en eau. Les prescriptions pour une gestion améliorée de l'eau peuvent atteindre les effets annoncés uniquement si la réforme de l'eau est planifiée d'une manière holistique, y compris les changements



politiques, institutionnels, juridiques, sociaux et économiques, et avec toute l'attention intersectorielle impliquant agriculture, industrie, énergie, tourisme, utilisation domestique, préservation de la nature, etc.

Lors de l'élaboration d'un Plan GIRE, d'une Stratégie de l'eau et/ou d'un Plan d'utilisation rationnelle de l'eau, on sait bien qu'il n'existe pas de formule universelle ni de solution valable pour tous. Les particularités des pays doivent être prises en compte avec toute l'attention qui convient aux divers utilisateurs et usages rivaux - et souvent conflictuels - de l'eau. À un niveau transfrontalier, la mise en œuvre de plans devient encore plus difficile, car elle implique diverses souverainetés nationales avec différents besoins et priorités. Cela dit, on reconnaît aussi qu'il y a une richesse d'expériences précieuses à partager à des niveaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux et un terrain propice pour une planification stratégique coordonnée. Le partage des connaissances et des expériences accompagné d'un potentiel de réplication des bonnes/meilleures pratiques doit être renforcé en mettant l'accent sur la participation des parties prenantes afin d'assurer la transparence, la responsabilité, l'appropriation et l'adhésion.

1.1 LE CADRE DU PROGRAMME SWIM

Afin de répondre aux défis mentionnés ci-dessus et de faire le point sur les efforts en cours dans les pays en privilégiant la perspective régionale, le programme SWIM financé par la CE vise à contribuer à la mise en œuvre efficace et à une large diffusion des politiques et des pratiques durables de gestion de l'eau dans la Région du sud-est méditerranéen dans la perspective d'une pénurie en eau en perpétuelle augmentation, combinée à des pressions sur les ressources en eau de la part d'un large éventail d'utilisateurs, à des processus de désertification, et en connexion avec le changement climatique.

Les objectifs spécifiques de la composante SWIM-SM sont de : (1) Sensibiliser les preneurs de décision et les parties prenantes des Pays Partenaires aux menaces existantes et à venir sur les ressources en eau, sur la nécessité de passer à des modèles plus viables de consommation en eau ainsi que sur les solutions possibles pour faire face aux défis ; (2) aider les Pays Partenaires à concevoir et mettre en œuvre des politiques durables de gestion de l'eau à des niveaux nationaux et locaux, en liaison avec les initiatives internationales pertinentes en cours ; et (3) contribuer au renforcement institutionnel, au développement de la planification nécessaire et aux compétences de gestion ainsi qu'au transfert de savoir-faire.

1.2 LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU RAPPORT

Compte tenu des points mentionnés ci-dessus, la nécessité d'examiner l'état des Plans et/ou Stratégies nationaux de l'eau et les progrès vers la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été identifiée comme étant une priorité réelle par les PP au cours de la phase de lancement du programme SWIM-SM. Le présent Rapport répond à cet appel avec le triple objectif de : i) fournir une revue régionale concise sur le sujet basée principalement sur les sources disponibles, ii) mener une évaluation plus élaborée des conditions globales dans trois PP, à savoir la Jordanie, le Liban et la Tunisie, en utilisant aussi les informations rassemblées au cours des missions dans les pays et iii) identifier, en fonction des analyses précédentes, des options politiques et des recommandations crédibles, socialement acceptables et financièrement réalisables en vue de faire avancer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans et/ou des stratégies de la GIRE et garantissant un potentiel de réplication dans les PP et la région méditerranéenne plus largement. Cette dernière partie est complétée par une série d'opportunités existantes et à venir qui peuvent aider à la mise en œuvre des options politiques identifiées.

Plus particulièrement, le Rapport vise à fournir la documentation analytique de base pour un dialogue politique structuré et complet entre les Pays Partenaires (PP), dans le cadre du programme SWIM, afin de renforcer la mise en œuvre des approches de la GIRE en mettant l'accent sur l'intégration de l'eau dans les autres secteurs à travers le partage des expériences et l'échange des bonnes et mauvaises leçons tirées. À cette fin, le dialogue profitera des synergies existantes et des plateformes de discussion disponibles, alors que le Rapport en fera le point nécessaire et élargira le travail relatif en cours (en particulier par GWP, MED EUWI, UN Water). En particulier, le contexte du Rapport s'aligne de près sur le développement du « Rapport sur l'état de l'application des approches intégrées vers le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau » de l'UN-Water, préparé par le Centre UNEP-DHI avec ses partenaires pour le Sommet de la CNUDD de Rio de Janeiro (20-22 juin 2012).

D'un point de vue méthodologique, le Rapport est basé en second lieu sur la documentation disponible et en premier



lieu les informations collectées au cours des missions dans les pays. Pour ce travail, nous avons reçu une assistance précieuse à travers la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement-Centre de collaboration pour l'eau et l'environnement (Centre PNUE-DHI), responsable de la rédaction du Rapport UN-Water préparé pour la Conférence Rio+20 (20-22 juin 2012). Les graphiques de la section "Revue régionale" ont été aimablement fournis par le Centre, en plus de certains éléments du contexte dans les analyses nationales. Un point qui mérite attention concerne la conduite des analyses nationales, qui vise à dépasser une évaluation conventionnelle liée à la GIRE, mais s'efforce plutôt de combiner des informations des trois PP d'une manière comparative et dynamique dans le but complémentaire de souligner les problèmes et défis émergents et contribuer ainsi à une approche innovante dans le domaine de l'eau. Cet effort est complété par les inputs des principaux événements régionaux et internationaux (par ex. le 6^e Forum mondial de l'eau, Marseille, mars 2012 ; le Sommet Rio+20, 20-22 juin 2012 ; la Semaine mondiale de l'eau, août 2012, etc.) afin de valider davantage les résultats et de chercher des mises à jour quand et où cela est nécessaire. Plus particulièrement, les résultats du Rapport ont éclairé les discussions au cours d'un Atelier régional des experts du programme SWIM-SM (13-14 juin 2012 à Athènes) avec des parties prenantes ciblées des PP qui ont approuvé l'approche méthodologique, validé les résultats et fourni des informations sur les prochaines étapes et les différentes activités possibles au cours des prochaines années de la mise en œuvre du projet.

1.3 POSTULATS CLES ET STRUCTURE DU RAPPORT

Au lendemain du Printemps arabe, la situation socio-politique reste fragile dans de nombreux PP. Un premier postulat clé concerne un certain niveau de stabilité pour le bon déroulement de l'activité globale (y compris l'atelier), afin d'assurer l'intérêt, l'engagement et l'implication des parties prenantes, en particulier en ce qui concerne les options politiques suggérées. Un second postulat concerne la disponibilité des informations et des données, une question déjà difficile dans les PP, ainsi que la divulgation des informations/données collectées au cours des entretiens ainsi qu'au moyen du système UN-Water.

Le Rapport est structuré autour de quatre principales sections : i) une revue régionale couvrant tous les PP, ii) une analyse comparative couvrant 3 pays : la Jordanie, le Liban et la Tunisie (y compris une évaluation des progrès, une identification des défaillances et une présentation des défis), iii) une élaboration d'options politiques et de recommandations potentielles et iv) un examen des opportunités existantes. Le Rapport est complété par une liste de références.

2.Revue régionale de l'état des Stratégies et/ou des Plans liés à l'eau dans les PP du programme SWIM

Cette section vise à mener une revue régionale concise de l'état des stratégies et/ou des plans liés à l'eau dans les PP du programme SWIM afin de faire, dans un premier temps, la lumière sur la situation actuelle dans les pays, puis d'essayer d'examiner les défis émergents (par ex. les impacts du changement climatique, l'économie verte, les liens eau-énergie-alimentation) et les orientations politiques récentes fournies par les forums régionaux et internationaux (6^e Forum mondial de l'eau, Rio+20, etc.). Avant de nous lancer dans cette revue, nous ferons un bref rappel des éléments clés d'une approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et du contexte d'un plan et/ou stratégie GIRE afin de mettre en contexte et de structurer l'analyse qui suivra. La section se termine par quelques conclusions qui seront davantage alimentées au cours de la dernière section du Rapport sur les options politiques et les recommandations.

2.1 DECRYPTER LE CADRE DE LA GIRE

2.1.1 Concepts et éléments clés

Placer la GIRE au cœur de la gestion des ressources en eau a une histoire riche et dynamique. Lancée au cours des conférences de Dublin (Déclaration de Dublin, 1992) et de Rio en 1992, la GIRE a été présentée comme un moyen efficace de souligner tant la complexité de la gestion des ressources en eau que la nécessité d'une approche



holistique, impliquant plusieurs parties prenantes, et inter-sectorielle. Depuis, la GIRE est devenue progressivement un point de référence et a été reflétée dans de nombreux processus, documents et étapes régionaux et internationaux [entre autres par ex. les Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG), la Directive Cadre de l'eau de l'Union Européenne (EU WFD), le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (JPOI) au cours du Sommet mondial sur le Développement durable (WSSD), l'Initiative sur l'Eau de l'UE (EUWI), la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (MSSD), les Rapports mondiaux des Nations Unies sur l'eau et la Vision Africaine de l'Eau pour 2025].

En particulier, dans leur réponse à l'Objectif de la GIRE du JPOI (qui appelait au développement de plans nationaux de GIRE et d'utilisation rationnelle de l'eau jusqu'en 2005 comme moyens pour atteindre les MDG), tous les pays se sont engagés dans des processus de réformes du secteur de l'eau à différentes échelles. Cela est aussi très important dans la perspective de la Conférence Rio+20 à venir (juin 2012) et de l'adoption prévisible des Objectifs de développement durable, où l'eau forme un objectif explicite et autonome (Objectif N°. 6) accompagné d'un engagement renforcé des gouvernements et de la communauté internationale pour promouvoir et mettre en œuvre la GIRE, en incluant des résultats définis dans le temps et la mise en place d'un mécanisme de suivi.

La définition de la GIRE la plus répandue la décrit comme une approche qui " qui favorise la coordination entre développement et gestion des ressources en eau, des terres et des ressources associées afin de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte, de façon équitable et sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux" (GWP, 2000).

L'approche exige un développement et une gestion plus coordonnés : de la terre et de l'eau, de l'eau de surface et souterraine, nationale et partagée ; du bassin versant de rivière et de son environnement côtier et marin adjacent ; et des intérêts en aval et en amont.

Cependant, la GIRE n'est pas seulement un moyen de gérer des ressources naturelles ; elle vise aussi à réformer les systèmes humains pour permettre aux gens de tirer profit de ces ressources. Pour la prise de décision et la planification, adopter une approche GIRE exige que :

- les politiques et priorités prennent en compte les implications sur les ressources en eau, y compris la relation qui va dans les deux sens entre les politiques macro-économiques et le développement, la gestion et l'utilisation de l'eau,
- il y ait une intégration intersectorielle dans le développement des politiques,
- on donne la parole aux parties prenantes lors de la planification et la gestion de l'eau, en accordant une attention particulière pour garantir la participation des femmes et des pauvres,
- les décisions liées à l'eau prises au niveau local et du bassin de la rivière s'alignent, ou du moins ne soient pas en conflit avec l'accomplissement des objectifs nationaux plus larges, et
- la planification et les stratégies de l'eau soient intégrées à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux plus larges.

En pratique, cela signifie donner à l'eau une place appropriée sur un agenda national ; créer une plus grande « prise de conscience des problématiques de l'eau » parmi les preneurs de décisions responsables des politiques économiques et des politiques dans les secteurs liés à l'eau ; créer des canaux plus efficaces de communication et de prises de décisions partagées entre les agences gouvernementales, les organisations, les groupes d'intérêt et les communautés ; et encourager les personnes à « sortir des sentiers battus » en ce qui concerne les définitions traditionnelles des secteurs.

Une approche GIRE se concentre sur **trois piliers de base** et vise, de manière explicite, à éviter une approche fragmentée de la gestion des ressources en eau en considérant les aspects suivants, en tenant compte aussi nécessairement des 3 E du développement durable (Équité sociale, Développement durable de l'Environnement et Efficacité économique). Ces piliers impliquent:

- un **environnement favorable** de politiques, stratégies et législation appropriées pour le développement



et la gestion durable des ressources en eau,

- la mise en place du **cadre institutionnel** à travers lequel les politiques, les stratégies et la législation sont mises en place ; et
- la mise en place des **instruments de gestion** requis pour rendre opérationnelles les politiques et mettre en œuvre les plans et stratégies.

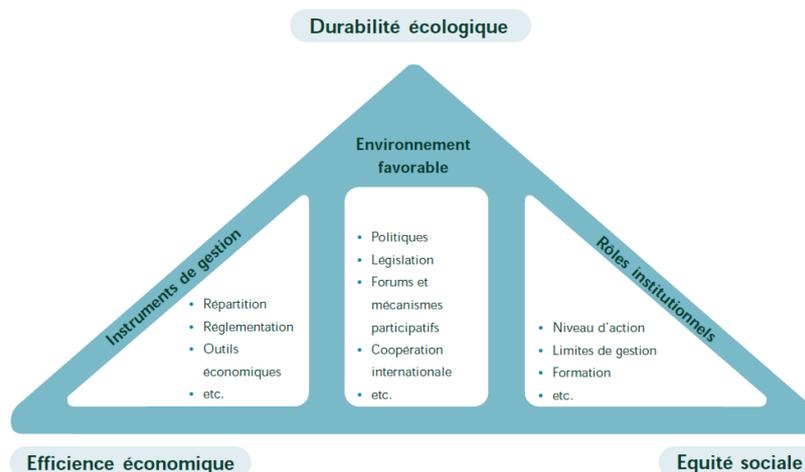


Figure 2: Les « trois piliers » de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la pyramide de développement durable

Mettre en œuvre une approche GIRE **nécessite un changement** positif et orienté vers l'action dans un ensemble de domaines au sein de ces trois piliers (voir encadré 1). Mais, fondamentalement, il est question de changement(s) dans la **gouvernance de l'eau**, comprise comme « *l'éventail et les divers niveaux de systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs et/ou les mécanismes qui sont en place pour développer et gérer les ressources en eau et fournir des services d'eau à divers niveaux de la société* » (GWP, 2000 ; Rogers et Hall, 2003 ; GWP, 2004 ; PNUD, 2004).

L'environnement favorable

1. Politiques – fixer des objectifs pour l'utilisation, la protection et la conservation de l'eau.
2. Cadre législatif – les règles à suivre pour atteindre les politiques et les objectifs.
3. Financement et structures incitatives – allouer les ressources financières pour répondre aux besoins en eau.

Cadre institutionnel

4. Créer un cadre organisationnel – formes et fonctions.
5. Renforcement des capacités institutionnelles – développer les ressources humaines.

Instruments de gestion

6. Évaluation des ressources en eau – comprendre les ressources et les besoins.
7. Plans pour la GIRE – combiner les options de développement, l'utilisation des ressources et l'interaction humaine.
8. Gestion de la demande – utiliser l'eau de manière plus efficace.
9. Instruments de changement social – encourager une société civile orientée vers l'eau.
10. Résolution de conflits – gérer les querelles, assurer le partage de l'eau.
11. Instruments réglementaires – allocations et limites d'utilisation de l'eau.



12. Instruments économiques – utiliser la valeur et les tarifs pour l'efficacité et l'équité.

13. Gestion et échange des informations – améliorer les connaissances pour une meilleure gestion de l'eau.

Encadré 1: Les treize domaines clés de changement de la GIRE

Tout en développant les différents domaines de changement mettant clairement l'accent sur les questions de gouvernance, conserver une **approche intersectorielle** est d'une importance capitale, compte tenu des interdépendances et des impacts réciproques entre les ressources en eau et les autres secteurs (à savoir l'agriculture, l'environnement, le tourisme, l'industrie ou le commerce, etc. – comme le montre le schéma 3). Dans la pratique, cela doit se traduire en termes de liens opérationnels avec des acteurs et des parties prenantes qui s'occupent de telles questions et exige l'établissement de mécanismes solides de coordination.

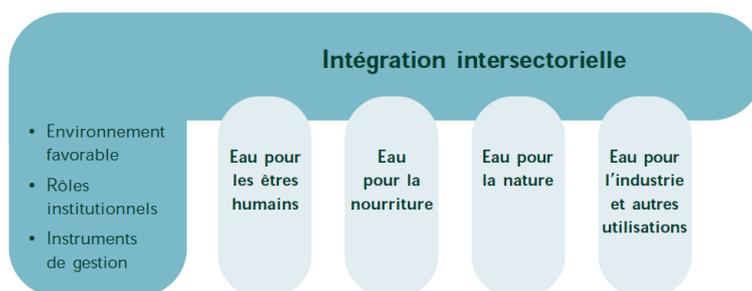


Figure 3: La GIRE et sa relation aux sous-secteurs

Ce changement étant un élément fondamental du cadre, la GIRE doit être considérée comme un **processus dynamique** plutôt que comme une approche ponctuelle. Il s'agit d'un effort à long terme qui va de l'avant et est orienté vers l'action de manière **itérative et dynamique** comme le montre le schéma ci-dessous.

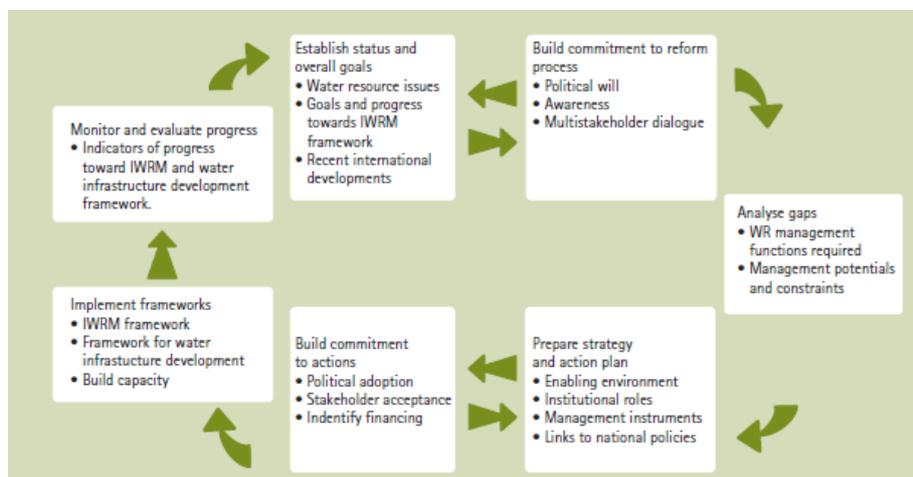


Figure 4: La GIRE est un processus dynamique et continu qui répond aux situations et besoins changeants (adapté du GWP, 2004)

Cette perspective implique la nécessité d'un cadre de gouvernance efficace qui favorise la prise de décision solide et perpétuelle en réponse aux besoins et aux scénarios de changement. Cependant, adopter la GIRE ne veut pas dire tout jeter et recommencer depuis le début. Le plus souvent, cela signifie adapter et construire sur des institutions et des procédures de planification qui existent déjà afin d'atteindre une approche plus intégrée.

2.1.2 Plans et Stratégies de la GIRE

Dans le contexte de la GIRE, le processus de création d'un plan GIRE et d'un plan d'utilisation efficace de l'eau (mieux abordé comme « GIRE et stratégie d'efficacité de l'eau » selon le GWP) est une opportunité pour les pays de suivre une approche cohérente pour améliorer leurs méthodes de développement, de gestion et d'utilisation des ressources



en eau pour poursuivre les objectifs de développement durable et répondre aux défis du développement.

En général, la planification et le développement de stratégies sont étroitement liés. Cependant, la planification sert généralement à identifier des activités concrètes, alors que le développement des stratégies est plutôt destiné à définir l'orientation future. Une stratégie définit les objectifs et s'accorde sur les modalités pour atteindre ces objectifs—peut-être même en esquissant un éventail de possibilités qui conviennent à différentes éventualités. La planification est alors la traduction de la stratégie choisie en termes d'objectifs, d'activités et de moyens adéquats concrets (voir aussi ci-dessous).

Créer une stratégie efficace de GIRE exige un processus quelque peu différent de celui impliqué dans la création d'un document unique de planification de ressources en eau.

Les différences clés comprennent :

Implication de multiples secteurs : Alors qu'un plan pour l'eau est habituellement conçu et mis en œuvre par une agence de l'eau, une stratégie GIRE exige la contribution et l'adhésion de tous les secteurs qui ont et subissent un impact de par le développement et la gestion de l'eau—par exemple, la santé, l'énergie, le tourisme, l'agriculture et l'environnement.

Un champ plus large : Alors que les plans de l'eau ont tendance à se concentrer exclusivement sur l'approvisionnement en eau et sur les questions de demande, une stratégie GIRE prend en considération l'eau en relation à d'autres éléments nécessaires pour atteindre des objectifs de développement plus larges.

Dynamique plutôt que statique : À l'inverse d'un plan de l'eau, qui expose une séquence définie d'actions et de décisions, une stratégie GIRE vise à établir un cadre pour un processus continu et évolutif d'action stratégique et coordonnée.

Participation des parties prenantes : Du fait qu'il demande un changement—et donc l'adhésion—à plusieurs niveaux, le développement de stratégies exige une participation beaucoup plus large et complète des parties prenantes qu'un processus traditionnel de planification.

Encadré 2: Stratégie GIRE : Pas seulement un autre plan pour l'eau

Certains pays choisissent de commencer en considérant les diverses manières dont le développement et la gestion des ressources en eau peuvent faire avancer ou entraver les objectifs de développement. D'autres choisissent une approche plus ciblée et mettent l'accent sur des problèmes spécifiques liés à l'eau qui font entrave au développement. Certains pays décident de créer de nouvelles stratégies en partant de zéro. D'autres construisent sur une GIRE ou des plans pour l'eau existants ou incorporent l'eau aux stratégies de développement nationales existantes.

Quelle que soit l'approche initiale, les stratégies doivent aller au delà des actions nécessaires pour résoudre les problèmes actuels ou pour atteindre des objectifs immédiats, et viser à donner un caractère officiel aux changements qui promouvront une prise de décision plus stratégique et coordonnée sur une base de continuité d'action. Pour ce faire, les stratégies doivent englober les changements dans l'environnement favorable, dans les rôles institutionnels, et dans les instruments de gestion comme cela a déjà été décrit. Fondamentalement, créer une stratégie consiste à catalyser le changement dans la gouvernance de l'eau.

2.2 APPROFONDIR L'ETAT DES PLANS ET/OU STRATEGIES DE LA GIRE DANS LES PP DU PROGRAMME SWIM

Cette section se concentre sur la revue régionale dans les PP du programme SWIM. L'analyse est faite d'après les différentes composantes du cadre de la GIRE et repose largement sur les informations des diagrammes fournis par le PNUE-DHI, à la demande du programme SWIM-SM, et elle est tirée du travail sur le Rapport 2012 de UN Water qui a été préparé pour la conférence Rio+20 à venir. Ces diagrammes rassemblent des informations à partir des réponses nationales officielles à un Questionnaire² que l'UN Water a envoyé pour l'élaboration du Rapport de UN Water³. Il faut

² Le texte complet du modèle du Questionnaire est disponible en Annexe 1

³ La Commission du Développement durable (CDD) des Nations Unies lors de sa 13^e Session en 2005 a décidé de demander aux Gouvernements et au Système des Nations Unies d'entreprendre des actions liées à la gestion des ressources en eau et a décidé de



noter qu'au moment de l'enquête (début 2011), la Palestine n'était pas un État membre officiel des Nations Unies et ainsi, n'a pas reçu le questionnaire. En conséquence, les résultats de cette section ne comportent pas d'informations sur la Palestine; toutefois l'état d'un plan GIRE en Palestine sera présenté dans le document. Par ailleurs, la Syrie n'a pas répondu au questionnaire et par conséquent les informations sur ce pays ne sont pas présentées sur les diagrammes et les analyses. Ainsi, les diagrammes présentent les informations fournies par : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Étant donnée la clause de confidentialité selon laquelle le Questionnaire a été complété, il n'est pas possible de citer les pays lors de l'analyse des diagrammes ni de faire des références explicites aux réponses fournies par les pays. Un résumé du contexte/des résultats des différentes composantes sera fourni sous une forme compilée à la fin de la revue régionale.

2.2.1 L'environnement favorable

Comme expliqué, l'environnement favorable se réfère à un ensemble de politiques, de stratégies et de législations appropriées pour le développement et la gestion durable des ressources en eau. Dans cette section, nous présenterons schématiquement l'état de ces éléments au niveau régional.

La mise en œuvre de politiques de l'eau est en bonne voie dans les PP du programme SWIM (comme le montre le schéma 5), 3 pays les ayant complètement mises en œuvre au niveau national et 2 au niveau sous-national/fédéral, tandis que 3 pays ont enregistré une mise en œuvre avancée aux deux niveaux. Il en va de même pour les lois nationales sur l'eau où le progrès enregistré est plus important. Au niveau sous-national la situation est cependant différente, en particulier du point de vue de la législation qui n'a pas été considérée pertinente par 6 des 8 pays qui ont répondu. Les processus de réforme du secteur de l'eau, en cours dans la plupart des PP, ont considérablement facilité l'adoption des législations liées et la mise en place des politiques.

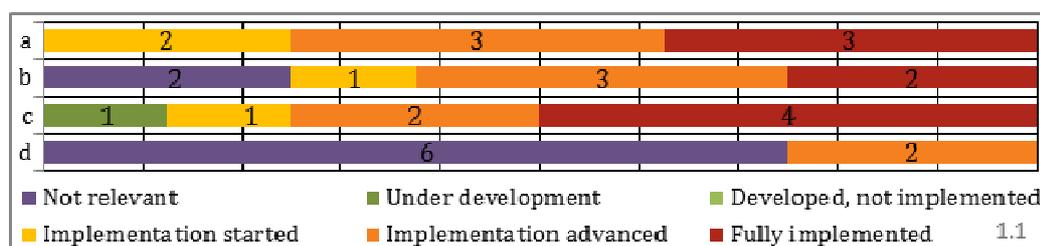


Figure 5: État des politiques de l'eau, nationales (a) et sous-nationales (b), ainsi que de la législation en matière d'eau, nationale (c) et sous-nationale (d), dans les 8 pays du programme SWIM

De plus, en ce qui concerne l'environnement favorable et comme représenté dans la figure 6 ci-dessous, l'état des plans GIRE dans la plupart des pays du programme SWIM est bien avancé, 3 pays les ayant complètement mis en œuvre, 2 se trouvant à un stade avancé de mise en œuvre, alors que dans 2 autres pays le processus de mise en

suivre et de consolider la mise en œuvre des décisions en 2008 et 2012. Au cours de la CDD-16 en 2008, UN-Water a livré un rapport sur l'État de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et des Plans d'utilisation rationnelle de l'eau basés sur les enquêtes menées par UN-DESA, GWP et le Centre PNUE-DHI (http://www.unwater.org/downloads/UNW_Status_Report_IWRM.pdf) et a fourni les données pour le rapport comparatif pour la CDD-20 en 2012. La CDD-20 a marqué les 20 ans du Sommet de la Terre de Rio, les 10 ans du Sommet de Johannesburg et les 40 ans de la Conférence de Stockholm. Le Sommet CNUDD 2012 a ainsi fourni une opportunité unique de renforcer l'engagement des gouvernements et de la communauté internationale à promouvoir et à mettre en œuvre des approches intégrées à la gestion durable des ressources en eau, comme cela a été demandé lors de Rio 1992 (Chapitre 18 de l'Agenda 21) et de Johannesburg 2002 (Plan de mise en œuvre de Johannesburg). Le but du Rapport 2012 de la CNUDD est de soutenir les pays dans le développement durable et la gestion des ressources en eau. Le Rapport est basé sur une enquête globale qui évaluera les progrès et les résultats de l'application des approches intégrées vers le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau. Ce Rapport formera la base d'une prise de décision informée par la CDD et les gouvernements nationaux. De plus, les connaissances obtenues seront utilisées pour établir un suivi international régulier et un cadre de référence pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau.



œuvre est entamé et dans 1 pays le plan est en cours de développement. En Palestine, le cadre juridique comprend l'obligation d'élaborer un Plan d'actions et/ou une Stratégie de l'eau GIRE, alors que le Plan de gestion intégrée de l'eau de 2003 pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza, correspond –en principe- à un Plan GIRE dans la mesure où l'approche intégrée est explicitement citée comme étant la base de la gestion des ressources en eau. De plus, il existe un Plan national pour l'eau déjà en place, qui couvre la période 2000-2020, ainsi qu'un Programme de gouvernance de l'eau qui est en cours de mise en œuvre par l'Autorité palestinienne pour l'eau depuis 2009. En Syrie, une Stratégie nationale pour l'eau a été adoptée en 2003 (à la suite d'une analyse du secteur de l'eau achevée en 2000) et comprend les dispositions pour l'élaboration d'un Plan GIRE jusqu'en 2030. L'état avancé des PP du programme SWIM dans la préparation de Plans GIRE peut aussi être lié à la tentative de conformité aux délais et objectifs fixés au niveau international (y compris les MDG et le JPoI).

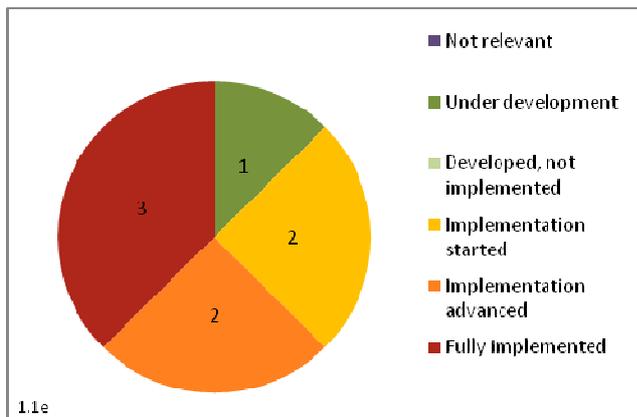


Figure 6: État du(des) plan(s) national(aux) ou fédéral(aux) de gestion intégrée des ressources en eaux ou document(s) équivalent(s) de plan stratégique dans les 8 PP du programme SWIM

Une comparaison inter-régionale de l'état de mise en œuvre des plans GIRE présente un intérêt particulier. La figure 7 ci-dessous montre la situation rapportée dans les PP du programme SWIM (considérés comme un groupe), les États membres de l'UE (où 20 des 27 pays ont répondu), les pays méditerranéens membres de l'UE (où 4 des 7 pays ont répondu), les pays de l'Europe du Sud-est non membres de l'UE (où 5 des 7 pays ont répondu), l'Afrique (sauf les 5 PP du programme SWIM et où 35 pays ont répondu) et les membres de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale - UN-ESCWA (sauf les PP du programme SWIM et où 4 des 9 pays ont répondu). Pour les pays de l'UE (Med et autres), la transposition de la Directive-Cadre dans le domaine de l'eau (WFD) en législation nationale et la mise en œuvre obligatoire de ses dispositions a largement fourni les raisons de la préparation et de la mise en œuvre des Plans GIRE. L'état « en cours de développement » des Plans GIRE en Europe du Sud-Est a été le résultat de l'accord volontaire de ces pays à se conformer aux dispositions de la Directive Cadre (étant donné par ailleurs qu'ils ont tous des accords d'association ou de pré-adhésion avec l'UE). La situation en Afrique est moins avancée. Il en va de même avec l'état des plans dans les pays ESCWA. À titre de comparaison, les PP du programme SWIM semblent avoir bien avancé à cet égard avec 7 des 8 pays en phase de mise en œuvre.

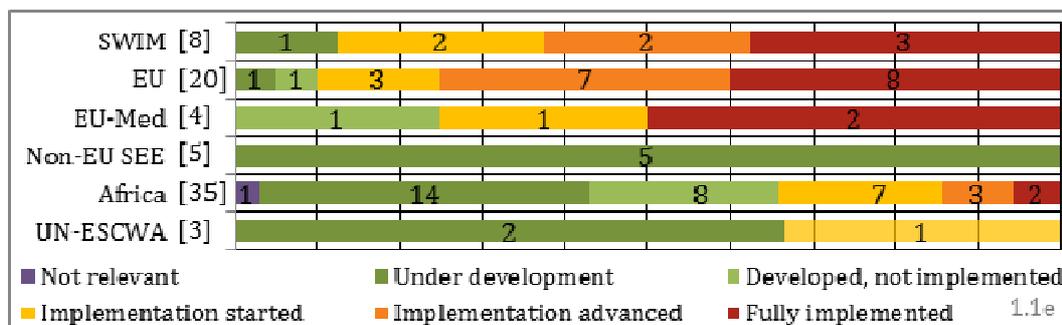




Figure 7: Rapport inter-régional choisi sur l'état de la mise en œuvre du plan GIRE

L'approche GIRE considérant l'eau d'une manière holistique qui franchit les délimitations entre utilisateurs et usages, la figure ci-dessous montre le progrès de l'intégration de l'eau dans d'autres secteurs (à savoir l'environnement y compris le changement climatique, l'agriculture et l'énergie). Selon le diagramme, il apparaît que l'intégration de l'eau a mieux avancé pour l'agriculture (1 pays l'a complètement mise en œuvre, 2 sont dans la phase de mise en œuvre avancée, 2 ont développé le plan mais ne l'ont pas encore mis en œuvre alors que dans 1 pays le plan est en cours de développement), l'environnement suivant de près (2 pays sont en phase de mise en œuvre avancée, 4 ont entamé le processus et 2 l'ont développé mais ne l'ont pas encore mis en œuvre). Le progrès limité observé en ce qui concerne l'intégration dans les politiques/stratégies sur le changement climatique est aussi lié au fait que de telles politiques/stratégies sont actuellement en cours de conception et de développement dans la plupart des pays du programme SWIM. Le peu de progression de l'intégration peut être expliqué d'une part par le fait que le concept est relativement récent et, d'autre part par le manque de coordination inter-sectorielle dans la plupart des PP (comme on le verra plus loin).

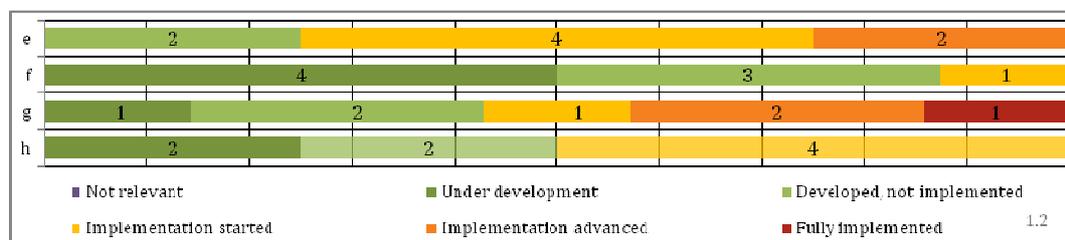


Figure 8: État du : Plan national pour l'action environnementale avec la composante gestion des ressources en eau (e) ; Politique/stratégie nationale d'adaptation au changement climatique avec la composante gestion des ressources en eau (f) ; Plan national de développement agricole avec la composante gestion des ressources en eau (g) ; Politique/stratégie/plan national pour l'énergie avec la composante gestion des ressources en eau (h) dans les 8 pays du programme SWIM

2.2.2 Gouvernance et cadre institutionnel

Le cadre institutionnel concerne la mise en place des systèmes socio-économiques, politiques et administratifs nécessaires pour mettre en pratique les politiques, les stratégies et la législation. En même temps, et compte tenu de la nature inter-sectorielle de l'eau au sein de l'approche de gestion intégrée que les PP respectent, une bonne coordination entre les autorités/agences est nécessaire, accompagnée d'une décentralisation des responsabilités au niveau le plus bas (principe de subsidiarité) et la participation améliorée des parties prenantes pour assurer l'appropriation et la responsabilité.

La coordination intersectorielle représente un défi majeur pour la plupart des PP du programme SWIM étant donné la fragmentation largement répandue des institutions et le chevauchement des rôles et des responsabilités entre les différents ministères de tutelle ainsi qu'entre les administrations/agences/départements du ministère de tutelle en charge des ressources en eau. Les mécanismes pour une coopération interministérielle (sous la forme de Conseils nationaux pour l'eau ou de Comités interministériels pour l'eau par exemple) manquent souvent ou sont encore à l'étude depuis longtemps. Les réponses des pays au Questionnaire de la CNUDD (comme le montre la figure 9) montrent une situation plus rassurante, 2 pays ayant une coordination intersectorielle complètement mise en œuvre, 3 étant à un stade avancé de mise en œuvre dont respectivement un pays ayant entamé la mise en œuvre, un ayant développé mais n'ayant pas rendu opérationnel le cadre et un l'ayant en cours de développement.

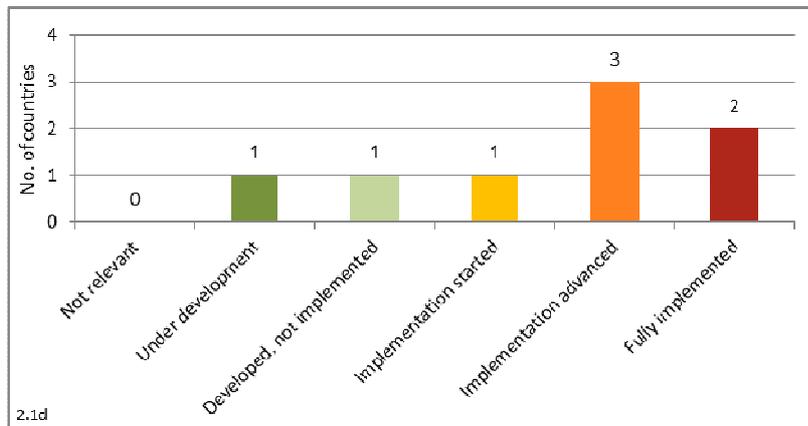


Figure 9: État des mécanismes pour la gestion intersectorielle des ressources en eau dans les 8 pays du programme SWIM

En termes de participation des parties prenantes concernant les différents groupes d'acteurs, la situation est aussi révélatrice de l'effort supplémentaire nécessaire à ce sujet. Selon la figure ci-dessous, l'accès des parties prenantes aux informations est assez avancé. La moitié des PP du programme SWIM ayant des dispositions soit entièrement mises en œuvre soit à un stade avancé de mise en œuvre. Cependant, une clarification s'impose concernant les implications de l'accès des parties prenantes aux informations, d'autant plus qu'il faut considérer l'ouverture potentielle à la région MENA de la Convention UNECE d'Aarhus (sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice pour les affaires environnementales – en vigueur depuis 2001). De plus, les modalités concernant l'implication du grand public et de la société civile dans la gestion nationale de l'eau peuvent nécessiter un développement supplémentaire car dans certains pays le cadre législatif pertinent peut être en place mais l'application réelle peut être en retard. Il est déconcertant que certains pays aient considéré cet élément comme non pertinent outre l'intégration de la composante genre. En ce qui concerne l'implication du secteur privé, les réponses montrent une différence significative entre les PP du programme SWIM, 2 pays ayant complètement mis en œuvre les dispositions relatives à la participation du secteur privé, 4 pays ayant débuté la mise en œuvre et 2 pays considérant cet aspect comme non pertinent à leurs contextes nationaux particuliers.

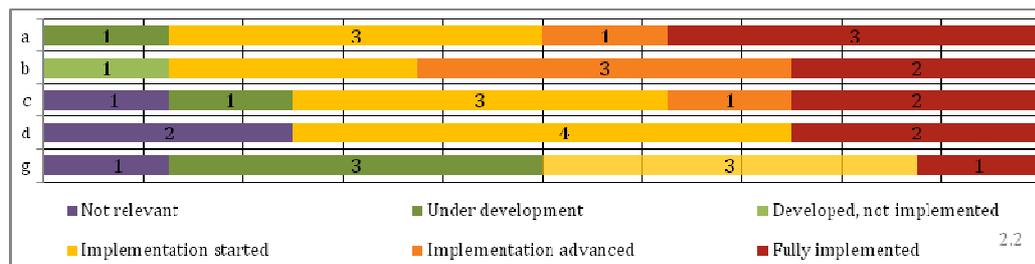


Figure 10: État des : parties prenantes ayant accès aux informations sur la gestion nationale et le développement des ressources en eau (a) ; campagnes de sensibilisation publique sur la gestion nationale et le développement des ressources en eau (b) ; participation du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la gestion et au développement des ressources en eau au niveau national (c) ; participation du secteur privé à la gestion et au développement des ressources en eau au niveau national (d) ; intégration des politiques genre dans la gestion et le développement des ressources en eau (g), dans les 8 PP du programme SWIM

Plus particulièrement en ce qui concerne l'accès des parties prenantes aux informations, on peut faire des déductions intéressantes à travers une présentation inter-régionale. Dans le voisinage du programme SWIM, 3 des 4 pays UE-Med sont en cours de mise en œuvre complète de cet aspect de gouvernance, et ce chiffre atteint 5 (sur 35) pour l'Afrique et 1 (sur 4) pour la région ESCWA. Pour les membres de l'UE, le rang élevé est largement lié à la transposition des *acquis* liés à l'UE et aux obligations qui en découlent ainsi qu'à l'application des accords internationaux (comme la



Convention d'Aarhus mentionnée ci-dessus). En dépit de l'absence de participation aux accords internationaux concernés et des régimes politiques instables dans beaucoup de ces pays, les PP du programme SWIM semblent être à un stade encourageant en ce qui concerne la participation des parties prenantes.

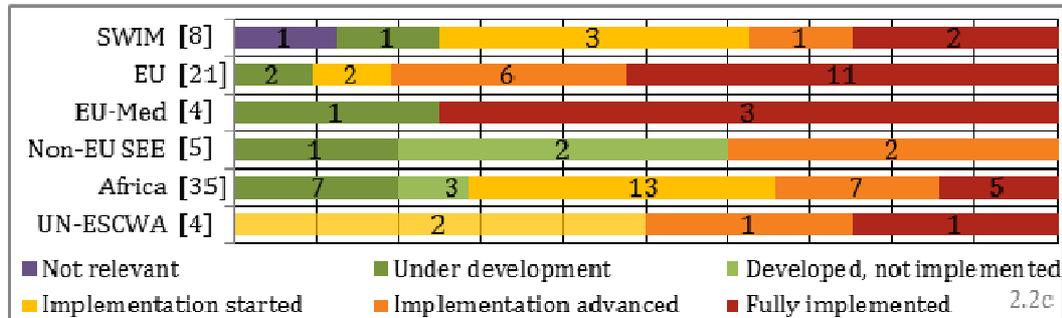


Figure 11: Rapport inter-régional sur l'état de l'accès des parties prenantes à l'information sur la gestion et le développement nationaux des ressources en eau

2.2.3 Instruments de gestion

Les instruments de gestion constituent le troisième pilier de l'approche GIRE ; ils renvoient à un éventail d'outils et de mécanismes qui soutiennent une prise de décision informée et offrent des choix sur des actions alternatives pour le développement et la gestion des ressources en eau. Ces instruments peuvent comprendre des outils économiques, des mécanismes de régulation et de (ré)allocation, des mesures de gestion de la demande, des instruments de gestion des informations et des instruments liés au changement social, pour n'en nommer que quelques-uns.

Selon la figure ci-dessous, les programmes pour l'allocation des ressources en eau avec la considération due à l'environnement sont en cours de développement dans 3 PP, de mise en œuvre dans 3 PP et de mise en œuvre avancée dans 2 autres. Les mesures de gestion de la demande semblent être plutôt clairsemées dans l'ensemble, 2 pays seulement signalant une mise en œuvre complète de ces mesures. La situation est identique en ce qui concerne les programmes pour la réutilisation des eaux usées traitées, un pays signalant ces programmes comme non pertinents ; on prévoit davantage de progrès dans ce domaine étant donné la priorité (à travers des politiques et des mesures respectives) que la plupart des PP donnent à cette source d'eau non conventionnelle. Quant aux programmes pour évaluer les impacts environnementaux des projets liés à l'eau, 6 des 8 PP signalent être au stade de la mise en œuvre (avec un nombre également réparti entre la mise en œuvre à un stade initial et à un stade avancé). Les progrès les plus importants s'observent dans la mise en œuvre de programmes qui traitent des catastrophes liées à l'eau où 1 pays a entièrement mis en œuvre ces programmes et 4 autres étant en phase de mise en œuvre. En ce qui concerne les programmes d'adaptation au changement climatique, la moitié des PP est en phase de mise en œuvre (dont 1 pays qui les a complètement mis en œuvre), tandis que les 4 autres pays ont de tels programmes en cours de développement ou sont sur le point d'en commencer la mise en œuvre. La mise en œuvre de programmes tels que ceux décrits est intimement liée à la disponibilité des ressources financières et sont menés dans la majorité des PP par des donateurs dans le cadre de projets spécifiques. En outre, le cadre juridique et politique approprié qui soutiendrait la durabilité de ces programmes manque ou se trouve en cours de développement.

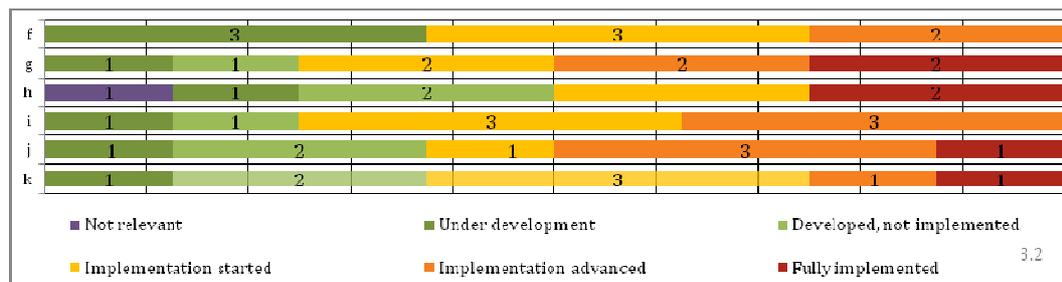


Figure 12: État des programmes pour l'allocation des ressources en eau qui comprennent des considérations



environnementales (f) ; mesures de gestion de la demande pour améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs (g) ; programme pour la réutilisation ou le recyclage de l'eau (h) ; programmes pour évaluer l'impact environnemental des projets liés à l'eau (i) ; programmes pour faire face aux catastrophes liées à l'eau (par ex. inondations et sécheresses) (j) ; programmes pour aborder l'adaptation au changement climatique au moyen de la gestion des ressources en eau (k) dans les 8 PP du programme SWIM

La situation relative aux instruments de suivi et de gestion des informations est plus prometteuse. Plus particulièrement, 2 pays signalent une mise en œuvre complète du suivi de la qualité de l'eau et de l'utilisation correspondante, respectivement 4 et 3 pays se trouvent à un stade avancé de mise en œuvre en ce domaine. Les prévisions et l'utilisation de systèmes d'alerte précoce sont plus également réparties sur le spectre du classement avec 2 PP disposant de tels programmes complètement en place. Il est important de noter que peu de progrès est enregistré en ce qui concerne l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques, 6 des 8 pays rapportent que le développement ou la mise en œuvre de tels programmes se trouve à un stade initial. Encore une fois, les donateurs ont joué un rôle capital pour la mise en place de ces instruments entraînant cependant dans certains cas une pléthore de mécanismes de suivi qui sont spécifiques à des projets et suivis uniquement par les autorités impliquées dans ces projets et sans une application durable et à l'échelle du pays.

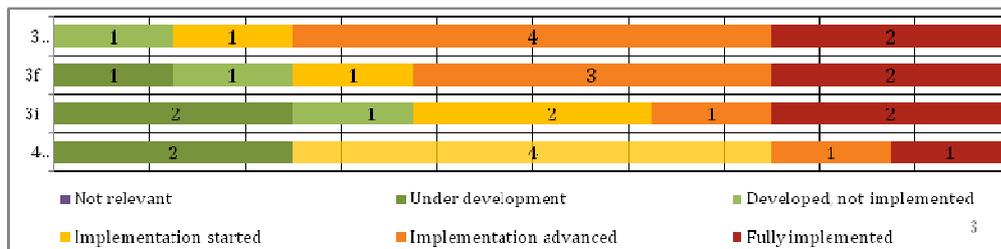


Figure 13: État du suivi de la qualité de l'eau (3d) ; suivi de l'utilisation de l'eau (3f) ; prévisions et systèmes d'alerte précoce (3i) ; programmes pour l'échange d'informations et le partage de connaissances sur les bonnes pratiques (4a) dans les 8 PP du programme SWIM

Les outils économiques représentent un des aspects les plus importants des instruments de gestion et la situation dans les PP du programme SWIM montre qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire dans cette direction. Seul un pays a complètement mis en place des mécanismes de recouvrement des coûts, des subventions qui promeuvent l'utilisation rationnelle de l'eau et différentes redevances (par ex. redevances sur la pollution) pour la gestion de l'eau. En termes de recouvrement des coûts, il est intéressant de voir que 6 des 8 pays développent, en ce moment, ou ont tout juste débuté la mise en œuvre de ces mesures, alors que la moitié des PP a déjà en place (à différents niveaux) des politiques de subvention qui promeuvent l'utilisation rationnelle de l'eau. Peu de progrès sont observés en matière d'introduction de diverses redevances (pollueur-payeur, utilisateur-payeur, etc.) pour la gestion de l'eau avec la moitié des PP ayant de telles dispositions encore en cours de développement.

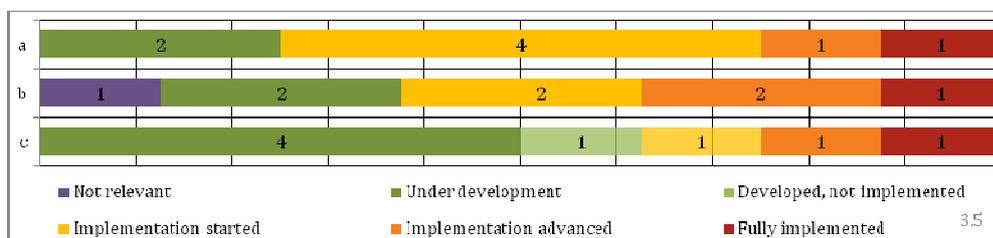


Figure 14: État des mécanismes de recouvrement des coûts/structures de tarification progressive pour toutes les utilisations de l'eau (a) ; subventions pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau (b) ; redevances pour la gestion des ressources en eau (par ex. redevances sur la pollution) (c) dans les 8 PP du programme SWIM



2.2.4 Sources de financement pour les ressources en eau

Le diagramme ci-dessous montre les tendances de financement pour le développement et la gestion des ressources en eau dans les 8 PP du programme SWIM au cours des 20 dernières années. Il est à noter que ces résultats indiquent la perception des gouvernements sur les tendances. Il est intéressant de noter qu'alors que dans la majorité des PP (6 sur 8) le budget national a augmenté au cours de la période examinée, 2 PP signalent une tendance à la baisse. Pour ce qui est des dons et des prêts, 3 PP signalent qu'ils n'ont pas reçu de telles allocations de financement, alors que 2 autres décrivent cette source comme extrêmement variable, les 3 pays restants rapportent une tendance à la hausse. Sur le rôle des IFI, la situation est plus diffuse dans les différentes réponses. Prenant en considération la situation économique globale et selon les informations collectées au cours de la phase de lancement du programme SWIM-SM, on peut s'attendre à ce que le rôle de ces deux sources de financement présente une tendance à la baisse dans les années à venir (dans certains cas cela pourrait comprendre un retrait de la part des donateurs des secteurs de l'eau des PP). Les conséquences pourraient être sérieuses pour certains PP qui dépendent largement de l'assistance des donateurs pour financer leur secteur de l'eau.

Compte tenu de la lacune financière existante pour le secteur de l'eau qui caractérise la plupart des PP, on s'attend aussi à ce que le rôle du secteur privé soit renforcé, une tendance également étayée par les réponses ci-dessous, selon lesquelles la moitié des PP signalent une tendance à la hausse de ce type de participation. Des efforts continus dans les PP du programme SWIM pour améliorer le cadre réglementaire du secteur de l'eau (tant en termes de lois que d'institutions) sont attendus pour renforcer l'environnement favorable pour une participation plus active du secteur privé, avec, cependant, un accent sur les contrats d'infrastructure et de gestion pour la prestation de services d'eau. On s'attend aussi à ce que les revenus internes (à travers le recouvrement des redevances) augmentent suite à l'intention des gouvernements d'assurer des services améliorés d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à toute la population. La situation actuelle, comme reportée ci-dessous, montre 3 des 8 pays présentant une tendance à la hausse en ce qui concerne le recouvrement des redevances, 2 PP définissant la tendance comme extrêmement variable et les 2 pays restants signalant que de telles données ne sont pas disponibles. Enfin, la faible priorité attribuée aux services écosystémiques est démontrée par le fait que la moitié des PP signalent ne pas avoir de données disponibles à ce sujet, alors que seuls 2 PP font part d'une tendance à la hausse. Cela comprend la faible application de différents modes de paiement (comme pollueur-payeur, utilisateur-payeur) qui sont des éléments importants de la GIRE et peuvent s'avérer être des outils importants pour la gestion de la demande, pour une efficacité accrue et un moyen de recouvrement des coûts de la part de ceux qui profitent de la ressource.

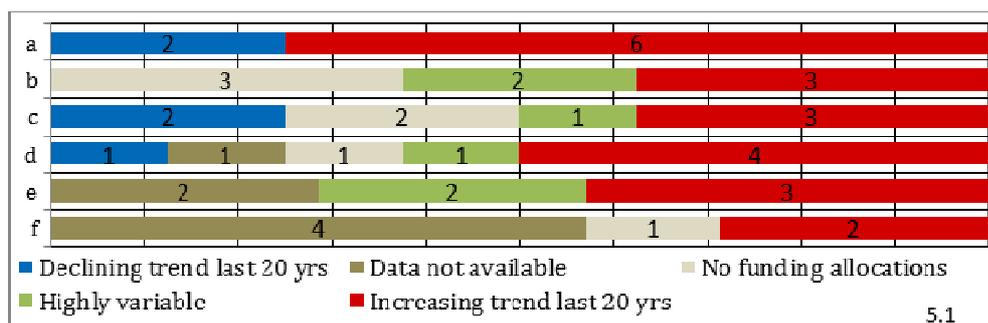


Figure 15: Tendances du financement par : les allocations budgétaires de l'État (en % du PIB) pour le développement de ressources en eau (a) ; les aides et les prêts des agences d'aide pour le développement des ressources en eau (b) ; les investissements des Institutions financières internationales (par ex. la Banque Mondiale) pour le développement des ressources en eau (c) ; les investissements des sources privées (par ex. banques et opérateurs privés, sans but lucratif) pour le développement des ressources en eau (d) ; revenus (par ex. des taxes/tarifs d'utilisation de l'eau) utilisés pour le développement des ressources en eau (e) ; les paiements pour les services écosystémiques et les formules de transferts des bénéficiaires/coûts qui y sont liées (f) dans les 8 PP du programme SWIM

On peut détecter une indication explicite de la priorité attribuée au développement des ressources en eau dans un



pays en examinant la place que l'eau et le financement de l'eau occupent dans les plans nationaux d'investissements. Le diagramme ci-dessous montre que 6 des 8 pays sont bien avancés ou ont complètement inclus les ressources en eau dans les plans nationaux d'investissements en infrastructure, ce qui signifie une claire priorité attribuée à l'eau. En même temps, 5 PP rapportent une mise en œuvre complète ou avancée en ce qui concerne l'inclusion du financement des ressources en eau dans les plans nationaux d'investissement, les 3 pays restants ayant entamé le processus.

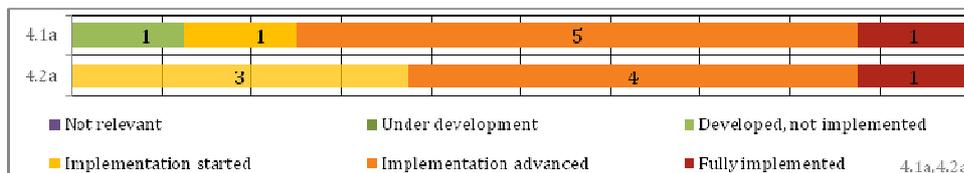


Figure 16: État des : ressources en eau comprises dans les plans nationaux d'investissements en infrastructure, (4.1a) ; financement des ressources en eau compris dans les plans nationaux d'investissements (4.2a) dans les 8 PP du programme SWIM

2.2.5 Impacts et défis prioritaires

La dernière partie de la revue régionale concerne les impacts de la gestion améliorée des ressources en eau sur les objectifs de développement dans les PP du programme SWIM ainsi que l'identification des défis et priorités clés à entreprendre.

En ce qui concerne les impacts, les pays ont signalé (comme le montre la Figure 17) que l'effet le plus grand a été la réussite des objectifs économiques (5 sur 8 pays), les objectifs sociaux arrivant ensuite (4 des 8 PP). Atteindre les objectifs environnementaux semble moins important malgré l'indication qu'un progrès a eu lieu (3 des 8 pays mentionnent un impact important). Un impact faible a aussi été signalé par 1 pays pour chacun des objectifs économiques et environnementaux. Comme prévu, tous les PP ont identifié (certes à des niveaux différents) un impact positif sur leur développement global grâce à la mise en œuvre d'une gestion améliorée des ressources en eau. Il est aussi à noter que répondre à cette question a posé un défi important pour les PP en raison principalement de la difficulté d'évaluer la contribution de la gestion de l'eau à changer, et de la diversité et du niveau des objectifs.

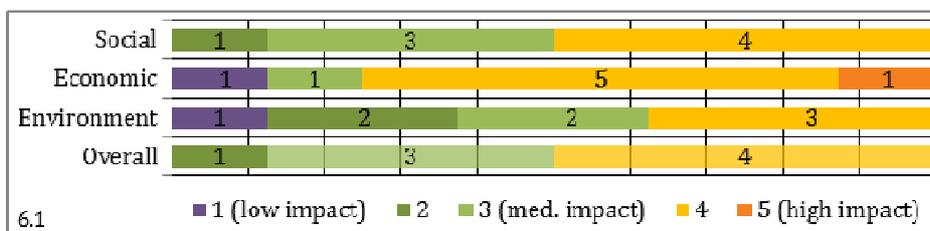


Figure 17: Impact de la gestion améliorée des ressources en eau sur la réussite des objectifs de développement social, économique, environnemental au cours des 20 dernières années, et impact global sur le développement au cours de la même période⁴

Au delà de l'évaluation des impacts de la mise en œuvre d'une gestion améliorée (intégrée) des ressources en eau dans les PP, les pays ont également rapporté les défis identifiés en ce qui concerne les ressources en eau et la gestion des ressources en eau. En ce qui concerne les ressources en eau, comme le montre la Figure 18, la plus haute priorité est attribuée par 5 des 8 PP à l'eau à usage domestique, alors que la plus haute priorité est attribuée par 3 pays à l'eau pour les villes en expansion. L'eau pour l'agriculture est considérée comme une priorité élevée pour la moitié des PP, l'autre moitié attachant le même niveau de priorité à l'eau pour l'industrie. La considération limitée accordée à

⁴ Les objectifs économiques concernent la croissance économique, la richesse, la gestion des actifs monétaires et le développement du secteur économique ; les objectifs sociaux concernent le développement humain, les considérations liées au sexe, la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation et la création d'emplois ; les objectifs environnementaux concernent la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, telles que l'eau, le contrôle de la pollution, la nature, les terres agricoles, les forêts et la pêche.



l'environnement ou aux écosystèmes peut se voir dans les réponses qui identifient cet aspect comme une priorité moyenne (4 pays) et faible (2 pays). De plus, il est intéressant de noter que l'eau pour l'industrie et l'eau pour l'énergie ont été signalées comme des domaines ne posant aucun problème (1 et 2 PP respectivement en ont fait mention), probablement en raison des quantités limitées demandées par ces deux secteurs.

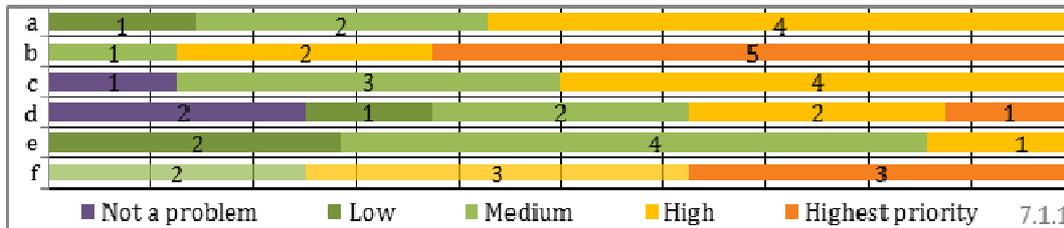


Figure 18: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau - utilisations de l'eau : eau pour l'agriculture (a) ; eau à usage domestique (b) ; eau pour l'industrie (c) ; eau pour l'énergie (d) ; eau pour les écosystèmes/l'environnement (e) ; eau pour les villes en expansion (f) dans les 8 PP du programme SWIM

En ce qui concerne les menaces sur les ressources en eau, l'image semble un peu plus homogène. Les sécheresses et la qualité des eaux souterraines sont identifiées par tous les PP comme ayant des priorités hautes et très hautes. La pénurie en eau pour ce qui est de l'eau de surface et de l'eau souterraine a reçu une répartition identique de réponses qui varie selon les niveaux de priorité, tandis qu'une autre large diversité de réponses concerne les inondations et la qualité de l'eau de surface, 2 PP signalant ce dernier comme n'étant pas un problème et 1 PP signalant que les inondations ne posent pas de problème.

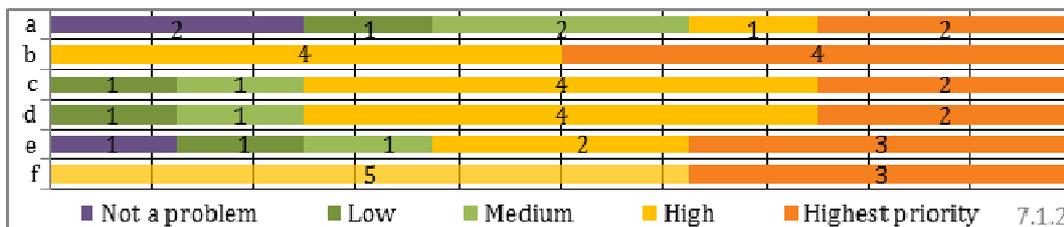


Figure 19: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau – menaces sur les ressources : inondations (a) ; sécheresses (b) ; pénurie en eau (eaux de surface) (c) ; pénurie en eau (eaux souterraines) (d) ; qualité de l'eau (eaux de surface) (e) ; qualité de l'eau (eaux souterraines) (f) dans les 8 PP du programme SWIM

Une description détaillée de la priorité attribuée par les PP aux défis dans le domaine de la gestion des ressources en eau est fournie ci-dessous. Tous les pays accordent une priorité élevée aux capacités institutionnelles et à la coordination intersectorielle au niveau national, alors qu'une large majorité (6 des 8 PP) considère que la coordination sous-nationale et inter-sectorielle, la législation et l'utilisation rationnelle de l'eau comme également des domaines de priorité élevée. Certains éléments (capacités institutionnelles au niveau transfrontalier/international et national/sous-national, gestion d'entreprises privées, coordination entre les niveaux et les types de gestion, législation, financement des infrastructures et de la gestion des ressources en eau et partage des connaissances) ont été identifiés comme ne posant pas de problème (le nombre de PP qui ont répondu variant de 1 à 3).

Ces domaines de défis ont formé une partie substantielle et ont été complétés par les discussions avec les experts des PP au cours d'un Atelier régional du programme SWIM-SM sur la Planification nationale de l'eau qui a eu lieu les 13-14 juin 2012 à Athènes. Les discussions se sont étendues aux domaines de défis identifiés et ont vérifié les résultats de l'Enquête des Nations Unies concernant la priorité des quatre thèmes, à savoir la coordination intersectorielle, la décentralisation, la participation des parties prenantes et le renforcement des capacités à différents niveaux de gestion.

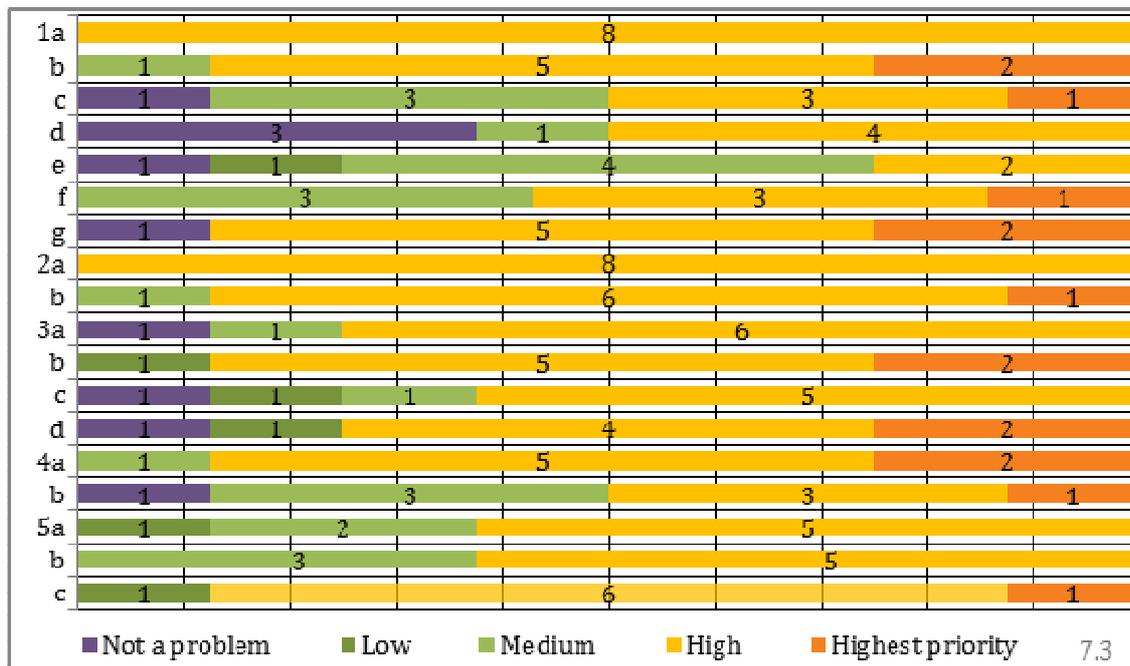


Figure 20: Domaines de défis prioritaires relatifs aux ressources en eau – capacités institutionnelles au niveau national (1a) ; capacités institutionnelles au niveau sous-national (1b) ; capacités institutionnelles au niveau transfrontalier/ international (1c) ; capacités transfrontalières au niveau national/sous-national (1d) ; gestion par entreprise privée (1e) ; participation des parties prenantes (1f) ; coordination entre les niveaux et les types de gestion (1g) ; coordination entre les secteurs au niveau national (2a) ; coordination entre les secteurs au niveau sous-national (2b) ; législation (3a) ; développement des infrastructures (3b) ; financement de la gestion des ressources en eau (3c) ; financement des infrastructures (3d) ; suivi des ressources (4a) ; partage des connaissances (4b) ; gestion des catastrophes (5a) ; gestion de l'adaptation au changement climatique (5b) ; gestion de l'utilisation rationnelle de l'eau (5c)

2.3 QUELQUES REMARQUES DE CONCLUSION TIREES DE LA REVUE REGIONALE

L'impression globale de l'analyse sur l'environnement favorable est que de bons niveaux de progrès ont été atteints par les PP du programme SWIM, mais un travail important reste à faire afin de le renforcer en direction des approches GIRE. Des politiques, des lois et des plans sont en place dans de nombreux pays, mais plusieurs d'entre eux sont à des stades initiaux/moyennement avancés de mise en œuvre. Une éventuelle préoccupation se rattache au besoin d'une mise à jour et/ou d'une révision régulière des plans et stratégies existants, ce qui peut représenter un effort difficile quand le plan initialement dressé se trouve en phase de mise en œuvre prolongée.

Compte tenu de l'élément intégré des plans de l'eau, on pourrait prévoir que les améliorations de l'environnement favorable entraîneront une performance et un progrès améliorés par rapport à d'autres aspects de la gestion des ressources en eau. En appui de ce point de vue, les pays qui signalent un progrès de l'environnement favorable signalent aussi des progrès de la gouvernance et des cadres institutionnels. Il semble y avoir une corrélation positive entre ces deux composantes de la GIRE, et les pays enregistrant les niveaux les plus élevés de mise en œuvre avec un environnement favorable ont visiblement fait de plus gros progrès dans le domaine de la gouvernance et des systèmes institutionnels. Néanmoins, davantage d'efforts sont exigés pour les processus de réformes nationales de l'eau car la fragmentation et le chevauchement des rôles et des responsabilités sont reconnus par la plupart des PP comme étant les domaines les plus difficiles exigeant des actions immédiates.

En ce qui concerne les instruments de gestion, la majorité des PP du programme SWIM présentent des progrès importants pour ce qui est du suivi de l'utilisation et de la qualité de l'eau et des efforts vers des programmes pour soutenir la gestion des ressources en eau avec un accent sur les considérations environnementales et l'adaptation au



changement climatique. En termes d'outils économiques (amortissement des coûts, subventions, tarification), il est clair qu'il reste encore un long chemin à parcourir étant donné les sensibilités sociales inhérentes que de telles mesures impliquent en particulier.

En même temps, il y a une tendance constante à la hausse du soutien des gouvernements pour le développement des ressources en eau, l'implication du secteur privé arrivant en deuxième position. Le rôle des donateurs et des IFI entraîne une certaine ambiguïté quant à son avenir, étant donné que dans les deux cas, des tendances à la baisse et à la hausse ont été signalées. Comme mentionné, les tarifications représentent une source de financement socialement sensible qui exige un cadre réglementaire solide et pleinement opérationnel accompagné de campagnes de sensibilisation pour être mises en œuvre de manière efficace. Enfin, on enregistre peu de progrès en matière de services écosystémiques et de l'introduction des différents principes de paiement, ce qui reflète la faible priorité attribuée à l'environnement tant comme utilisateur de l'eau que partie du cadre GIRE (vu également le score faible que l'environnement a obtenu dans la liste des défis prioritaires).

La représentation d'ensemble schématique des défis tels qu'ils ont été rapportés par les PP est particulièrement intéressant tant en matière de ressources en eau que de gestion des ressources en eau. Une priorité claire et (très) élevée est attribuée à l'eau potable et à l'eau pour les villes en expansion, l'agriculture, l'industrie et l'énergie occupant les places suivantes des défis à haute priorité pour près de la moitié des PP. En ce qui concerne les défis de gestion, il y a une unanimité sur la nécessité d'un plus grand effort sur le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination inter-sectorielle, tous les deux au niveau national. Les défis (en matière de gestion des ressources en eau) forment le cœur de la dernière section de ce rapport qui s'étend sur les idées d'options et de recommandations politiques plausibles pour une mise en œuvre plus importante de l'approche GIRE. Les discussions au cours de l'Atelier régional du programme SWIM-SM sur la Planification nationale de l'eau (13-14 juin 2012, Athènes) se sont non seulement étendues aux défis, mais ont aussi fourni des conseils sur les options politiques qui répondent le mieux aux priorités identifiées ainsi qu'aux préoccupations pour des actions futures. Plus particulièrement, les participants ont identifié quatre domaines clés de priorité : la coordination inter-sectorielle, la décentralisation, la participation des parties prenantes et le renforcement des capacités à différents niveaux de gestion.

Globalement, et en dépit des difficultés inhérentes de quantification, l'évaluation du changement (ou de la tendance vers le changement) induit par une gestion améliorée/intégrée des ressources en eau est l'un des outils les plus importants pour examiner les trois composantes du développement durable (comme illustré au début de la section) et pour promouvoir les mécanismes pertinents pour leur amélioration et leur interrelation positive avec le cadre GIRE.

3. Vue d'ensemble de l'état des Plans et/ou Stratégies de l'eau en Jordanie, au Liban et en Tunisie

Cette troisième section a pour objectif de mener une évaluation de l'état des Plans et/ou Stratégies de l'eau dans trois PP, à savoir la Jordanie, le Liban et la Tunisie. Afin d'ajouter de la vigueur à l'analyse, on a choisi une méthodologie comparative et contrastée, en laissant ainsi de côté la présentation conventionnelle pays après pays et en préférant une combinaison d'informations sélectionnées des trois pays en fonction du thème. La section est divisée en trois sous-sections couvrant : a) les progrès et les accomplissements, b) les lacunes, les défaillances et les contraintes et c) les défis. Les éléments clés ressortant de cette analyse seront développés dans la dernière section du Rapport sur les options politiques et les recommandations.

3.1 PROGRES ET ACCOMPLISSEMENTS DANS LES PLANS ET/OU STRATEGIES EN DEVELOPPEMENT OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Comme présenté dans l'examen régional, la plupart des PP ont soit bien avancé soit débuté la mise en œuvre de plans/stratégies de l'eau ; parmi eux, la Jordanie, le Liban et la Tunisie, bien qu'avec des différences considérables entre eux en ce qui concerne l'état et le stade de mise en œuvre. En suivant la logique de l'analyse régionale, les trois



pays seront examinés en tenant compte des composantes clés d'une approche GIRE complétée avec une référence relative au niveau de prise de conscience globale en ce qui concerne les approches intégrées.

3.1.1 L'environnement favorable : politique, planification stratégique et cadre juridique

En ce qui concerne l'environnement favorable, la Jordanie est peut-être le pays le plus avancé de la région, car elle dispose d'un Plan Directeur National de l'Eau, correspondant à un plan GIRE, (préparé en 2004 par le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation) en place et complètement mis en œuvre. Ce Plan Directeur aborde d'une manière holistique tous les défis clés auxquels fait face le secteur de l'eau, y compris la gestion des ressources et de la demande, les considérations socio-économiques et environnementales ainsi que les réflexions transfrontalières. De plus, il est complété par un Plan stratégique pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées préparé par l'Autorité de l'Eau de la Jordanie et couvrant la période 2007-2012. Ce Plan Directeur est actuellement en cours de révision afin d'inclure une collecte améliorée des données et présenter les résultats de l'application des différents modèles (par ex. le développement de scénarios avec la prise en compte nécessaire du changement climatique en utilisant le modèle d'Évaluation et de Planification des Ressources en Eau (WEAP) qui a été calibré sur 90% de la Jordanie, et l'utilisation plus poussée des modèles MODFLOW et MYAS). Le développement le plus récent dans le champ des politiques et des plans concerne la préparation et la mise en œuvre de la Stratégie de l'eau 2008-2022. Cette stratégie implique une série de méga projets et vise à atteindre un ensemble clair d'objectifs incluant la distribution d'eau potable suffisante et sûre en maximalisant entre autres les avantages des eaux de surface et mettant fin au pompage désordonné à partir de puits souterrains.

Au Liban, il n'y a pas de plan GIRE en tant que tel en place. Cependant, il existe un ensemble de documents qui présente des avancées claires dans cette direction. Plus particulièrement, un Plan stratégique national décennal pour le Secteur de l'eau a été préparé par la Direction Générale des Ressources Hydrauliques et Electriques du Ministère de l'Énergie et de l'Eau pour la période 2000-2009. La Stratégie comprend des éléments correspondant à un Plan GIRE et appelle à une prise en compte holistique des ressources en eau au sein d'un cycle complet de politiques et de planifications. Du fait de la mise en œuvre limitée de la Stratégie dans les délais fixés et en raison aussi des troubles politico-militaires intérieurs et extérieurs, une mise à jour de la Stratégie a été exigée en 2007 afin d'incorporer également le Processus de reconstruction après le conflit armé de l'été 2006. L'effort de révision de la Stratégie a été complété au cours de la Phase I du Dialogue de politique national mené dans le cadre de la MED EUWI (2005-2009) et en conformité avec la législation sur l'eau adoptée en 2005. La Phase II du Dialogue en question (en cours depuis 2009 ; assistée au moyen du Contrat de service MED EUWI) implique le lancement d'un plan GIRE en utilisant des outils d'aide à la décision comme le modèle WEAP pour l'élaboration de scénarios. Une avancée plus récente et plus claire vers la GIRE consiste en l'élaboration d'une Stratégie nationale du secteur de l'eau à l'initiative du Ministre de l'Énergie et de l'Eau et approuvée par le Conseil des Ministres en mars 2012. Cette stratégie suit de près les principes de la GIRE dans un cadre participatif et une feuille de route stratégique est actuellement en cours de préparation.

Tout comme le Liban, la Tunisie ne dispose pas d'un Plan GIRE en tant que tel mis en place. Néanmoins, des schémas régionaux de planification de l'eau ont été développés depuis les années 70 pour chaque région naturelle/hydrologique (grand nord, sud et centre). Ces schémas jettent les bases d'une politique nationale de l'eau et définissent des programmes de mobilisation et de transferts pour satisfaire les besoins de tous les secteurs avec une priorité accordée à l'eau potable. Depuis les années 90 et tirant parti des réussites de la mobilisation, plusieurs stratégies sectorielles et sous-sectorielles qui tentent une approche plus intégrée et visent l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau ont été développées [Stratégie d'économie de l'eau (1995), Stratégie de gestion des ressources naturelles (1997), Étude sur le secteur de l'eau (1997), EAU 21 ou Stratégie à long terme pour l'eau à l'Horizon 2030 (1998), Stratégie nationale pour l'adaptation de l'agriculture et des écosystèmes au changement climatique (2007), Gestion durable des ressources en eau (2008)]. Ces documents montrent une expérience solide en ce qui concerne la définition des politiques de l'eau et la préparation des stratégies de planification. Toutefois, leur multiplicité peut signifier une appropriation limitée de la part des autorités et peut entraîner une répétition et une duplication des efforts. Dans le but d'aborder le secteur de l'eau d'une manière holistique, le gouvernement tunisien prépare actuellement une Stratégie nationale de l'eau à l'horizon 2050 qui représente un effort global et vise à impliquer un large processus de consultation pour son élaboration.

En termes de législation sur l'eau, le Liban a mené une révision du cadre juridique en 2000 (Loi 221, 241 y compris la



loi d'amendement 337/2001 ainsi que divers arrêtés) afin de refléter la nouvelle vision de gestion des ressources conforme aux exigences d'une approche GIRE. Le cadre a été adopté en 2005 et a eu pour résultat la modification de la législation de l'eau et la création de nouveaux cadres institutionnels. En particulier, la Loi 221 définit convenablement la structure du secteur de l'eau et peut être considérée comme un exemple en matière de texte juridique pour la région. Un effort supplémentaire concerne le Code de l'eau est en cours. En effet, un processus a été initié depuis 2005 en vue de s'attaquer avec une approche globale à toute une série de questions institutionnelles, de gouvernance et de gestion et de recommander des dispositions pour la mise en œuvre de la gestion durable des ressources en eau. Le Code de l'eau, un programme de coopération entre les gouvernements libanais et français, a inclus un processus de consultations avec différentes autorités et sera bientôt soumis pour approbation au Conseil des Ministres.

En Tunisie, le Code de l'eau -adopté en 1975- constitue le pilier du cadre législatif de l'eau dans le pays. Bien qu'on puisse le considérer comme avancé et aligné sur des principes modernes, le Code de l'eau exige une révision afin de répondre à l'état actuel des ressources en eau et au développement socio-économique. En 2001, le Code de l'eau a été amendé (loi 116/2001) pour intégrer principalement 2 principes : étendre le concept de développement des ressources en eau aux ressources non conventionnelles et intégrer le développement durable et les obligations de conservation en considérant que les ressources en eau en tant que richesse nationale. De plus, certaines lois et règlements ont été adoptés, en particulier au cours de la dernière décennie pour faire face aux nouvelles problématiques y compris celles liées aux questions environnementales (Décrets 1261 et 1262/87 sur l'institution et le fonctionnement des Associations des Usagers de l'Eau (AUE), Décret 1047/89 sur la réutilisation des eaux traitées en agriculture, etc). La réforme du Code de l'eau, initiée récemment par le gouvernement tunisien, vise à réviser et à mettre à jour la législation globale liée à l'eau et assurer sa cohérence et son intégration avec les autres législations.

En Jordanie, jusqu'à l'institution en 1988 du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation, la législation liée à l'eau était principalement basée sur ce qui subsistait du Code ottoman Majalla, complété par quelques autres lois liées à l'eau. Depuis 1988, le cadre législatif de l'eau a été enrichi (Loi 18/1988, 54/1992, 30/2001, décret 85/2002 pour n'en nommer que quelques-uns) et a servi de base pour des actions de réformes institutionnelles afin de définir les responsabilités juridiques de la gestion et de la planification des ressources en eau. Des lois additionnelles sur la santé publique (54/2002), sur le contrôle et l'utilisation des eaux souterraines (85/2002), incluant la révision la plus récente du règlement sur les eaux souterraines, ainsi que sur la protection de l'environnement (12/2003) complètent la structure législative. Il est cependant intéressant de noter que l'adoption de lois en Jordanie fait partie intégrante de la constitution et/ou de la restructuration des institutions liées à l'eau.

Enfin, en ce qui concerne l'environnement favorable, il est important de noter que les trois pays ont des visions concrètes pour le secteur de l'eau s'alignant en général sur l'orientation socio-politique et économique plus large du pays respectif. Par exemple, alors qu'elle fait face à une pénurie en eau et à une distribution inégale des ressources qui sont principalement disponibles dans le nord et loin des régions côtières où se trouve la demande élevée, la Tunisie a développé une vision globale pour le secteur de l'eau organisée autour de quatre schémas régionaux de planification à long terme de l'eau qui ont été ajustés avec le temps au moyen des stratégies nationales plus récentes de l'eau. Dans le but de développer les ressources en eau afin qu'elles ne constituent pas une contrainte pour le développement du pays, les principes de la vision ont progressé avec le temps de la gestion par l'offre et le développement de grandes infrastructures à la gestion de la demande et l'évaluation et la conservation améliorées des ressources en eau. Au Liban, la vision du secteur de l'eau a été incorporée au cadre législatif qui a été lancé en 2000 et approuvé en 2005. Avec la restructuration du secteur ainsi que le processus de reconstruction post-2006, une nouvelle vision a été adoptée pour faire le point sur les progrès accomplis et faire face aux défis existants à l'instar des configurations centralisées versus décentralisées, ou aux défis émergents tels que la modélisation des impacts nationaux et régionaux du changement climatique. La Jordanie aligne pour sa part tous ses efforts dans le secteur de l'eau à son Agenda national, une stratégie complète de modernisation lancée en 2006 avec une vision à long terme des priorités et des actions couvrant également les champs politiques, sociaux et économiques. L'expansion de l'Agenda national au document "Kulluna al Urdun" (un document plus complet pour proposer une réforme et comprendre également les préoccupations sur la sécurité nationale et les conflits régionaux), influence directement le secteur de l'eau notamment que ce dernier vise à être un processus de consultation sur les objectifs fixés au niveau national impliquant les différentes parties prenantes.



3.1.2 Gouvernance et cadres institutionnels

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau au Liban est principalement représenté par les Lois 221, 241 de 2000 et la Loi d'amendement 337/2001. Outre la modification de la mission –ainsi que du titre- du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (l'autorité clé dans le secteur de l'eau à travers ses deux Directions Générales : la Direction des Ressources Hydrauliques et Electriques et la Direction de l'Exploitation) en renforçant ses compétences sur la planification, la régulation et le contrôle, les Lois 221 et 241 ont réorganisé/fusionné les 21 anciens Conseils de l'eau en 4 Etablissements Régionaux de l'Eau (Liban nord, Beyrouth et Mont-Liban, Bekaa, Liban sud) sous la tutelle du Ministère. La législation n'a pas modifié le mandat de l'Autorité du fleuve Litani, créée en 1954, qui conserve son statut indépendant et ses tâches. En ce qui concerne le développement de l'infrastructure de l'eau, le Conseil de Reconstruction et de Développement a été créé après la fin de la Guerre Civile afin de garantir le financement des projets d'infrastructure et de superviser leur exécution. Le Conseil est responsable auprès le Conseil des Ministres à travers le Premier ministre. Actuellement, les projets de l'eau représentent la majeure partie de son portefeuille avec la construction des routes. Le Ministère de l'Environnement s'est progressivement impliqué d'avantage dans le secteur de l'eau du fait que la loi lui attribue les études des impacts environnementaux et les évaluations stratégiques environnementales relatives à l'infrastructure ainsi que de par sa responsabilité pour la définition des normes et son implication au premier plan dans les activités liées au changement climatique. Le Ministère de l'Agriculture conserve un rôle précis en ce qui concerne la gestion de l'eau au niveau des parcelles. En fonction de la question examinée, d'autres ministères peuvent être impliqués (Santé publique, Intérieur, Municipalités et Affaires rurales, etc.) alors qu'au niveau décentralisé, le rôle des municipalités ainsi que des comités de l'eau d'avant 2000 reste important, mais nécessite un éclaircissement. Au niveau interministériel, la discussion sur l'institution d'un Conseil National de l'Eau est en cours depuis dix ans, mais on n'observe pas encore de résultats.

La gestion de l'eau en Tunisie est largement centralisée et elle se caractérise par la prévalence de l'administration publique, le Ministère de l'Agriculture y jouant un rôle central. L'organisation du Ministère comprend 3 directions techniques : la Direction Générale des Ressources en Eau en charge de l'évaluation, du suivi et de la conservation des ressources en eau, la Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques en charge de la construction et de l'exploitation des barrages, la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux en charge de la construction et de l'exploitation des périmètres irrigués et du développement des systèmes d'eau potable dans le milieu rural dispersé. De plus, une direction générale spécialisée, rattachée au Conseil des Ministres, le Bureau de la Planification et des Équilibres Hydrauliques est en charge de la coordination entre les divers secteurs, de la planification du développement de l'eau et de l'allocation des ressources en eau. Deux sociétés d'exploitation importantes sont aussi sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture : la SONEDE en charge de l'approvisionnement en eau potable et la SECADENORD en charge de la construction et de l'exploitation de systèmes de transfert d'eau. Le Ministère de l'Agriculture est représenté au niveau sous-national par 24 Commissariats Régionaux de Développement Agricole. Le Ministère de l'Environnement est aussi directement impliqué dans le secteur de l'eau et est responsable de la protection, du contrôle et du suivi de la pollution des ressources en eaux à travers l'Office National d'Assainissement, l'ONAS, responsable de la mise en œuvre et de l'exploitation des stations de traitement des eaux usées et l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement responsable du contrôle de la pollution. D'autres ministères interviennent dans le secteur de l'eau en fonction de leurs prérogatives, principalement le Ministère des Transports pour la collecte de données météorologiques, le Ministère de l'Équipement pour la protection des inondations urbaines et le Ministère de la Santé pour le contrôle sanitaire. Au niveau local, la gestion des systèmes d'irrigation et d'eau potable en milieu rural est transférée aux Associations des Usagers de l'Eau. En 2007, le nombre des AUE était respectivement de 980 pour les systèmes d'irrigation et de 1260 pour les systèmes d'eau potable.

En Jordanie, le cadre institutionnel est aussi largement centralisé. Le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation étant l'organe officiel responsable du développement, de la gestion et du suivi global de l'eau est responsable de la fourniture centralisée des données liées à l'eau, la formulation de stratégies et de politiques liées à l'eau et du Plan directeur national de l'eau et d'autres programmes concernant le secteur de l'eau (Loi 18/1988). Le Ministère est aussi responsable auprès du Conseil des Ministres de la mise en œuvre des travaux et conclusions du Comité Mixte jordano-israélien pour l'Eau, du groupe de travail sur l'eau dans les discussions multilatérales et du Comité de Pilotage de la Vallée du Jourdain. La structure de l'eau comprend l'Autorité de la Vallée du Jourdain, instituée en 1977 et responsable du développement socio-économique de la Vallée du Jourdain y compris le développement de l'eau et la



distribution de l'eau pour l'irrigation, et l'Autorité des Eaux de Jordanie, établie en 1984 et en charge des systèmes d'eau potable et d'assainissement. Ces deux organes fonctionnent sous l'autorité du Ministère. Ils complètent et renforcent le travail dans le secteur de l'eau bien qu'en présentant des exemples de fragmentation et de chevauchement des responsabilités. Au niveau central, un certain nombre d'autres Ministères peuvent être impliqués (Planification et Coopération internationale, Finances, Environnement, Agriculture, Santé). Tandis qu'au niveau local, il existe 22 AUE principalement dans la Vallée du Jourdain. Pour ce qui est du secteur privé, une Unité de gestion de la performance a été établie en 1997 au sein du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation dont le mandat est de suivre et d'auditer la performance des sociétés privées et de promouvoir l'implication du secteur privé en développant par ailleurs des partenariats privé-public. Néanmoins, la Stratégie de l'eau 2008-2022 envisage un processus de réformes jusqu'en 2022 afin de s'attaquer à la fragmentation du cadre institutionnel y compris l'éventuelle mise en place d'un Conseil National pour l'Eau. La mise en place du Forum de l'Eau en Région Montagneuse, soutenu par le Comité Royal sur l'Eau (en charge de la Stratégie de l'eau 2008-2022), offre une structure moderne et innovatrice, qui travaille conjointement avec le Ministère de l'Eau pour identifier des options stratégiques pour la réduction des captages des eaux souterraines dans les zones d'irrigation de la région montagneuse en s'appuyant sur une approche participative.

3.1.3 Instruments de gestion

Comme cela a été expliqué plus haut dans la revue régionale, les instruments de gestion peuvent comprendre toute une panoplie de moyens, des outils économiques et mécanismes de régulation et d'allocation aux mesures de gestion de la demande, gestion des informations et instruments de changement social. Leur utilisation et leur mise en œuvre sont généralement spécifiques au pays et dépendent des particularités politiques, sociales et économiques.

En Tunisie, et ce depuis les années 90, la politique de l'eau s'est orientée vers la gestion de la demande en eau et s'est concentrée sur l'optimisation de la gestion des ressources en eaux en prenant en considération la quantité ainsi que la qualité des ressources en eau, y compris les questions de pollution, et en introduisant de nouveaux concepts tels que les ressources non conventionnelles en eau et les impacts du changement climatique. Un programme national pour économiser l'eau dans l'agriculture a été lancé en 1995. Le programme comporte deux volets : (a) un volet investissement accordant des subventions aux agriculteurs pouvant aller de 40% à 60% du coût des équipements d'économie de l'eau, (b) un volet de sensibilisation et de communication. Sur ce front, la Jordanie est considérée comme un précurseur, car elle dispose d'une Unité de Gestion de la Demande en Eau au sein du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation qui coordonne toutes les politiques, règlements et autres questions liées à l'utilisation rationnelle de l'eau. D'autres exemples dans le pays comprennent l'utilisation d'installations d'économie d'eau (robinets, douches, toilettes, etc.) fournies par Miyahuna, l'opérateur d'eau potable pour le gouvernorat du Grand Amman. L'inauguration de la première usine régionale de recyclage des eaux grises sur la Mer morte va dans la même direction, avec davantage d'études sur ce thème actuellement en cours (menées par le Centre pour l'Etude de l'Environnement Urbain). Dans le but de sensibiliser sur les questions liées à l'eau et en particulier sur la conservation de l'eau, un Centre pour la Gestion et la Conservation de l'Eau, soutenu par le PNUD a été établi en 2011 au sein du Ministère libanais de l'Énergie et de l'Eau. Renforcer les mesures de gestion de la demande était l'une des priorités d'action identifiées à travers l'examen du Plan stratégique décennal pour le secteur de l'eau conduit par le Dialogue politique MED EUWI.

La réutilisation des eaux usées traitées représente une méthode précieuse mais généralement sous-utilisée pour augmenter l'offre en eau d'un pays. En Jordanie, les eaux usées traitées sont considérées comme partie intégrante de la balance hydrique et ont été utilisées depuis 1980 grâce à 24 usines opérationnelles (20 étant de grande dimension) et à des normes élevées de traitement (revues en 2002 et à nouveau en 2006, elles sont plus élevées que celles de l'OMS/FAO et considèrent le traitement secondaire comme niveau minimal de traitement). Il est significatif qu'en 2011, 102 millions de m³ d'effluents ménagers traités (sur un total de 110 millions de m³) ont été réutilisés dans l'agriculture et l'industrie (100 et 2 millions de m³ respectivement). L'utilisation intense de cette ressource, qui exige une implication active des AUE peut être attribuée à : a) aux bons systèmes de suivi au niveau national (couvrant la qualité des eaux et des eaux usées, le sol, les plantes et les cultures), b) l'existence d'un canal d'adduction séparé, c) sa distribution en eau mélangée aux agriculteurs (ne laissant ainsi pas de choix entre l'eau conventionnelle et l'eau traitée), d) l'existence de directives qui déterminent quelle eau peut être utilisée pour quelle culture, e) le faible coût pour les agriculteurs (10 fid/m³ en 2011). À cela s'ajoute un projet récemment lancé pour le transfert des eaux usées traitées de trois usines de traitement dans le nord à la Vallée du Jourdain. Comme en Jordanie, les eaux usées sont



comptabilisées en Tunisie dans la balance hydrique avec un potentiel de 244 millions de m³ produits par 111 usines de traitement à travers le pays. Une stratégie nationale pour la promotion de la réutilisation des eaux usées traitées a été développée et le cadre juridique renforcé (décret 2447/93 établissant les conditions pour la réutilisation des eaux traitées en agriculture et les normes de traitement NT 106,02) dans le but d'encourager la réutilisation des eaux usées traitées. À l'heure actuelle, 68 millions de m³/an représentant environ 28% du volume total produit sont réutilisés pour l'irrigation et alimentent 8065 ha de zones agricoles, 1040 ha de terrains de golf et 450 ha de zones vertes. En raison des restrictions juridiques, l'irrigation avec des eaux usées traitées est limitée à l'arboriculture (45% de la surface), aux plantes fourragères (36% de la surface), aux céréales (15%) et aux plantes industrielles telles que le tabac, le tournesol, le henné, etc. (4% de la superficie). Les objectifs fixés pour le secteur dans le futur sont élevés et visent à atteindre 50% du volume total réutilisé d'ici 2014 et 70% en 2021. À cette fin, 3 programmes sont planifiés : la création de 8500 ha de périmètres irrigués, la création de 500 ha de terrains de golf et la réutilisation de 3,5 millions de m³/an dans l'industrie. La recharge artificielle des nappes phréatiques est toujours en cours d'expérimentation. Deux initiatives pilotes ont été développées dans la région côtière de Cap-Bon (Korba et Oued Souhil). Les autorités nationales sont prudentes en ce qui concerne les impacts à long terme d'une telle utilisation et des évaluations détaillées des risques sont menées pour les nouveaux projets planifiés. À l'inverse de la Jordanie et de la Tunisie, au Liban la réutilisation des eaux usées traitées est quasiment inexistante. Une seule usine de traitement étant opérationnelle dans le pays. La Stratégie nationale du secteur de l'eau récemment approuvée inclut les eaux usées comme un de ses éléments clés et un plan d'action pour sa mise en œuvre est en préparation (incluant la construction d'un certain nombre de stations de traitement des eaux usées).

En ce qui concerne la gestion des données et des informations, le Système d'information sur l'eau au sein du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation a été fondamental en vue d'une gestion complète des données via la constitution et l'exploitation d'une banque de données nationale sur l'eau. L'utilisation étendue de ce système a placé le pays à la première place dans la région pour l'utilisation d'outils numériques basés sur le SIG pour la gestion de l'eau, le suivi et la planification. Pour la révision actuelle du Plan Directeur National de l'Eau, l'outil de prévision de l'efficacité de l'utilisation de l'eau développé avec l'appui de l'USAID sera utilisé. Au Liban, l'effort le plus important pour l'intégration de toutes les informations disponibles concerne la mise en place d'un Système National d'Information pour les eaux de surface et souterraines. L'objectif est de constituer une base de données organisée et -partagée à un stade ultérieur- qui vise à améliorer les connaissances et à alimenter l'élaboration d'une politique cohérente pour la GIRE. Des modules d'exploitation qui composent un Système d'Informations sur les Services d'Eau (en intégrant des composantes telles que les clients, l'équipement, la comptabilité, la gestion SIG des services, etc.) seront intégrés dans la système d'information et seront utilisés par les quatre Etablissements d'Eau et par l'Autorité du Fleuve Litani. Actuellement, une application du modèle WEAP pour des bassins sélectionnés et qui devrait s'étendre par la suite au niveau national est en cours de développement avec l'appui du Contrat de service MED EUWI. Pour la Tunisie, un Système d'Information National sur l'Eau (SINEAU) est en cours de développement. Il vise à assurer une interconnexion des bases de données, du SIG et des outils de modélisation disponibles, hébergés par différents acteurs, et à organiser et transformer les données en informations utiles et exploitables pour la prise de décision.

Pour ce qui est des outils économiques, les tarifs de l'eau au Liban varient d'un Etablissement à un autre. En effet, chacun des quatre Etablissements est responsable de la fixation des tarifs et du recouvrement des redevances pour l'utilisation domestique et agricole. Cependant, en raison de leurs capacités limitées, l'application des tarifs n'ont pas été rendue opérationnelle de manière efficace et homogène dans tous les Etablissements. En effet, l'Etablissement du nord et celui du sud accusent un retard en ce qui concerne le recouvrement des coûts. En Tunisie, le gouvernement s'est engagé dans un processus d'augmentation des tarifs afin de sensibiliser sur la pénurie des ressources et la nécessité d'améliorer leur utilisation de la meilleure manière possible. Une augmentation constante des tarifs de l'eau agricole a été adoptée à un taux de 9% par an depuis 1990 mais a été ensuite arrêtée en 2002. Pour l'utilisation domestique, une structure nationale de tarifs progressifs est appliquée pour encourager les économies d'eau. Le Conseil des Ministres approuve l'augmentation des tarifs et en dépit de la sensibilité sociale de la question et de la situation politique après la révolution, une augmentation de 5% des tarifs a été approuvée en 2011. Une structure tarifaire bien établie existe en Jordanie pour l'eau à usage domestique, y compris des tarifs à tranches progressives et des mesures en faveur des pauvres. L'augmentation des tarifs la plus récente, effectuée en 2011, a intégré des considérations relatives aux pauvres et au coût de l'énergie. D'autres augmentations de tarifs (nécessaires pour recouvrir 40% du déficit financier du secteur de l'eau d'ici à 2020) ainsi que d'autres mesures (telles que la tarification



de l'eau et des eaux usées, le recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance, le principe pollueur-payeur, les structures tarifaires) sont prévues dans le Plan Directeur National de l'Eau.

En ce qui concerne les instruments de changement social, ceux-ci peuvent être introduits et rendus opérationnels sur de longues périodes. L'esprit de solidarité et d'implication est fortement soutenu par l'Agenda national jordanien et le document "Kulluna al Urdun" alors que la participation des parties prenantes forme le cœur du Forum de l'eau en région montagneuse récemment institué. La sensibilisation du public sur la réalité de la pénurie en eau a été couronnée d'un large succès. Toutefois, davantage de sensibilisation est nécessaire en ce qui concerne la réutilisation des eaux usées traitées. Dans cet objectif, un projet pilote financé par l'USAID-GIZ a été réalisé entre 2002-2006 dans de familiariser les personnes à la réutilisation des eaux usées. Le rôle des universités et des centres de recherche dans la formation des agriculteurs joue aussi un rôle potentiel important. Au Liban, quelques ateliers d'information du public ont été menés au niveau municipal au cours de la préparation de la Stratégie Nationale du secteur de l'eau avec l'objectif d'informer le public aussi bien sur le développement de la stratégie que sur les activités globales du Ministère de l'Énergie et de l'Eau. En Tunisie, le Printemps arabe a donné plus d'espace à la participation de la société civile. Beaucoup de donateurs et de programmes soutiennent la structuration et la responsabilisation de la société civile afin de remplir son rôle dans le nouveau contexte politique et de développement difficile. Diverses initiatives de citoyens sont promues afin de sensibiliser la population, les politiciens et les preneurs de décision sur les questions liées à l'eau ; par exemple deux initiatives visant à incorporer respectivement les droits relatifs à l'eau et les droits relatifs à l'environnement dans la nouvelle constitution. Le gouvernement utilise aussi de plus en plus d'approches participatives pour la planification et la préparation des programmes. Par exemple, le processus de préparation à la stratégie à long terme 2050 entend être mené à travers une consultation intensive des parties prenantes.

3.1.4 Développement et financement de l'infrastructure

La Jordanie rapporte un état avancé en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des plans et des programmes d'investissements pour l'eau et l'assainissement ainsi que la mobilisation de financement pour l'infrastructure. Les plans d'investissement pour la gestion des inondations, qui ne sont pas considérés pertinents dans le contexte du pays et ceux pour les systèmes naturels (zones humides, restauration des bassins versants, etc) qui ont été développés mais pas encore mis en œuvre constituent des exceptions. Le Liban est aussi à un stade avancé en ce qui concerne la mobilisation de financement et la mise en œuvre des plans d'investissements pour les eaux souterraines, et se situe en bonne position en ce qui concerne la mise en œuvre pour l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des inondations et l'infrastructure de collecte des eaux de pluie. Investir dans le dessalement et les systèmes naturels (zones humides, plaines inondables et restauration des bassins versants) n'est pas considéré pertinent pour le pays. En Tunisie, l'état de la mobilisation de financements et de mise en œuvre des plans d'investissements pour l'approvisionnement en eau, l'irrigation, les eaux souterraines, la gestion des inondations, les eaux usées et les systèmes naturels est bien avancé, le dessalement se trouvant en phase initiale de mise en œuvre, tandis que l'assainissement rural accuse du retard. En Tunisie, l'intégration des programmes d'investissements liés à l'eau dans les Plans quinquennaux nationaux de développement a aidé à assurer des fonds pour le secteur de l'eau. Les dépenses en eau représentent près de 1,7% du PIB et presque 36 % du budget global du Ministère de l'Agriculture. L'aide publique au développement à travers les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux contribue à près de 50% des investissements pour l'eau. Au Liban, la tendance est à l'augmentation des affectations budgétaires de l'État pour le développement des ressources en eau associée à une tendance à la baisse des investissements de la part des Institutions Financières Internationales et des sources privées, alors que l'octroi de prêts se caractérise par une forte volatilité. L'investissement public pour le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 0,4 pour cent du PIB à la fin des années 90 et au début des années 2000 (avec 97 millions \$ pour le premier et 32 millions \$ pour le dernier sur une base annuelle), les chiffres de 2008 (selon une étude de la Banque Mondiale, voir aussi sous-section suivante) étant restés inchangés. Développer les ressources en eau et améliorer l'efficacité de leur gestion figurent parmi les objectifs clés du Programme directeur 2011-2013 du Ministère jordanien de la Planification et de la Coopération Internationale. Les dépenses publiques prévues pour la réhabilitation de l'infrastructure existante et le développement de nouvelles infrastructures pour l'eau et l'assainissement s'élèvent à 1 milliard de Dinars jordaniens (JD) pour la période 2011-2013, alors que le budget nécessaire pour les projets planifiés est estimé à 2,2 milliards de JD pour la même période.

En termes de revenus internes, en Tunisie, les politiques tarifaires sur l'eau potable ont été développées sur le



principe utilisateur-payeur, tandis que récemment, en 2010, le principe pollueur-payeur a été introduit pour la tarification d'assainissement. Le secteur urbain de l'eau potable est auto-financé par les redevances, alors que seul l'investissement pour l'eau potable en milieu rural est subventionné par le gouvernement. Les redevances d'assainissement couvrent 100% des coûts d'exploitation et 60% des coûts d'investissement alors que les redevances de l'irrigation ne couvrent que 60% des coûts opérationnels. De plus, on applique des taxes visant à préserver les ressources en eau. Des taxes de prélèvement de ressources en eau sont appliquées à tous les utilisateurs et des taxes sur le rejet de la pollution sont appliquées aux utilisateurs industriels non connectés aux réseaux d'assainissement. Au Liban, le recouvrement des coûts varie selon les établissements. Le taux de collecte à Beyrouth Mont-Liban par exemple a été constant à presque 90% de telle sorte que l'Etablissement a accumulé plus de 170 millions USD d'excédents en 2010. Dans les trois autres Etablissements régionaux de l'eau, les tarifs et en particulier les taux de collecte sont plus faibles. Le taux de recouvrement des coûts le plus bas est enregistré dans l'Etablissement de la Bekaa. Ainsi, les coûts d'exploitation ne sont même pas couverts et le gouvernement intervient souvent pour couvrir ce déficit en plus du financement des investissements dans l'infrastructure de l'eau. En termes de revenus de la tarification domestique, toutes les installations en Jordanie couvrent 100% de leurs coûts d'exploitation et de maintenance, quelques revenus supplémentaires restant disponibles pour les investissements en capital. A l'opposé, les prix actuels de l'eau couvrent moins de 60% des frais d'exploitation et de maintenance de l'approvisionnement en eau pour l'irrigation et une tarification largement subventionnée (les eaux usées traitées étant fournies quasiment gratuitement) ne laisse qu'un très faible potentiel de revenus.

Renforcer l'implication du secteur privé dans le secteur de l'eau est une priorité pour la Jordanie, en alignement aussi avec l'Agenda national du pays et du Kulluna al Urdun. Cet effort est principalement soutenu via des contrats répondant à des incitations sur le rendement. Toutefois, des contrats BOT sont aussi en place, comme celui pour l'usine de traitement des eaux usées de Kherbit al-Samra (la plus grande dans le pays, traitant 75% du total) qui est opérationnelle depuis sa modernisation en 2007, ou pour l'adduction de l'eau programmée de la Mer Rouge à la Mer Morte (Red-Dead Water Conveyance) ou les projets DISI de l'eau. Il est aussi intéressant de mentionner l'effort vers la commercialisation des services publics de l'eau qui appartiennent à l'État (subventions de l'Autorité de l'eau du Jourdain) mais qui fonctionnent comme des sociétés privées ; l'exemple du service des eaux d'Aqaba est peut-être le plus impressionnant dans la mesure où il a atteint une indépendance financière, une performance et une efficacité améliorées par le biais d'un contrat de gestion. Des résultats similaires ont été atteints dans le Grand Amman, où, suite à un contrat de gestion pour l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau du gouvernorat, le service public Miyahuna a pris le contrôle depuis 2007. Globalement, l'intention du gouvernement est de servir 90% de la population au moyen de services des eaux publics qui ont des contrats de gestion pour une performance améliorée. En Tunisie, la participation du secteur privé est encore à un stade précoce et se limite aux contrats de gestion pour l'exploitation de réseaux et d'usines d'eaux usées. Le gouvernement a l'intention d'étendre cette participation à des contrats plus avancés et des projets BOT pour des usines de dessalement et de traitement des eaux usées sont en cours d'examen. Comme en Tunisie, au Liban la participation du secteur privé dans l'eau est limitée aux contrats de service. La nouvelle stratégie de l'eau considère la participation du secteur privé comme une priorité pour combler le déficit de financement. Dans le cadre du Dialogue politique de MED EUWI sur la GIRE, une évaluation de l'environnement favorable pour la participation du secteur privé soutenue par un large processus de consultation des parties prenantes a été récemment menée et a souligné les contraintes institutionnelles, juridiques, de capacités et de durabilité financière pour une implication réussie du secteur privé. Les principales contraintes concernent le caractère incomplet de la réforme du secteur institutionnel et juridique entamée en 2000 (à travers la Loi 221/2000 et sa Loi d'amendement 241, et la Loi 377), la capacité limitée au sein de l'administration et les faibles taux de recouvrement des coûts. Pour confirmer les recommandations du dialogue politique, le gouvernement entend préparer une étude de cas détaillée pour un projet pilote BOT.

3.1.5 Niveau de sensibilisation sur la nécessité de Plans et/ou de Stratégies de la GIRE pour faire face à la pénurie en eau et comme moyens sans regret pour l'adaptation au changement climatique

Le progrès mentionné ci-dessus en ce qui concerne l'état des plans GIRE dans les trois pays montre avec justesse qu'il y a en effet une sensibilisation à la fois sur le contexte que la nécessité d'une approche GIRE chez les autorités nationales. Bien qu'il soit attribué à une série de paramètres différents dans chaque pays, le plaidoyer en faveur de



cadres holistiques en ce qui concerne la gestion des ressources en eau a pu être explicitement rapporté au cours des missions dans les pays. Au Liban par exemple, et bien que le pays ne fasse pas encore face à des conditions de pénuries en eau, la nécessité d'un plan GIRE a été présentée à la fin des années 90 et a exprimé l'esprit de la révision législative de 2000 (qui a prévu la division des responsabilités et a clarifié les rôles du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, a mandaté les Etablissements d'exploitation de l'eau essentiellement avec l'application de la GIRE au niveau local, etc.). De plus, la GIRE a formé la ligne directrice pour le Plan stratégique décennal pour le Secteur de l'eau que la Direction des ressources hydrauliques et électriques du Ministère de l'Énergie et de l'Eau a élaboré. Le processus de révision de la Stratégie a suivi le même chemin, qui s'est surtout manifesté par le travail dans la direction de la préparation d'un tel plan national GIRE. Par ailleurs, la Stratégie nationale du secteur de l'eau récemment approuvée, s'est alignée sur les principes de la GIRE et le cadre participatif qui l'accompagne. L'implication de plus en plus active des Ministères de tutelle dans les plans/stratégies de l'eau (et en particulier celle du Ministère de l'Environnement) pointe vers le même sens également en ce qui concerne les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Il semble que l'on ait convenablement compris qu'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau en développant l'utilisation de ressources non conventionnelles en eau ou en renforçant la capacité des Etablissements d'eau pour répondre de manière efficace à leur mandat, pourrait agir comme des mesures sans regret pour l'atténuation du changement climatique. Enfin, dans la plupart des cas, l'orientation des activités financés par les donateurs s'inscrit dans le cadre de la GIRE (par ex. le Code de l'Eau soutenu par AFD, le soutien de la GIZ aux Etablissements d'eau, l'USAID soutenant le travail de l'autorité du fleuve Litani, le dialogue politique de la MED EUWI sur la GIRE, etc).

En Tunisie, la mobilisation de la politique des ressources en eau a contribué à contrôler les limitations de la pénurie en eau pour le développement socio-économique et l'atténuation des impacts des sécheresses. Cependant, cette politique a atteint ses limites, tant physiques qu'économiques. Les ressources restant à mobiliser sont moins accessibles et plus onéreuses à mobiliser. Les nouveaux défis qui se présentent au secteur de l'eau en Tunisie ont augmenté la prise de conscience des décideurs politiques de la nécessité d'adopter des approches GIRE qui prennent en compte à la fois les ressources en eau de surface que souterraines ainsi que les ressources non conventionnelles en eau dans une perspective aussi bien quantitative que qualitative et qui promeuvent la participation des usagers. Dans l'objectif d'améliorer la mise en œuvre des approches GIRE, le mandat et les ressources du Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, le BPEH, ont été récemment renforcés (Décret 1560/2011). Désormais, le BPEH est en charge de la coordination entre les divers acteurs du système de distribution de l'eau, et en particulier, de la planification de la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles, de la répartition annuelle des ressources disponibles entre les utilisations, du suivi continu du fonctionnement du système hydraulique en particulier pendant les épisodes exceptionnels de sécheresse ou d'inondations. Les activités financées par les donateurs soutiennent l'effort du gouvernement vers l'amélioration de la mise en œuvre de la GIRE (La Facilité Africaine de l'Eau soutient la préparation de la Stratégie nationale de l'eau : Eau 2050, la délégation de l'UE finance un programme d'appui budgétaire pour améliorer la gestion de l'eau, la Banque Mondiale, AFD et AfDB soutiennent le programme d'investissement dans le secteur de l'eau –PISEAU- et le développement d'un système national d'information). Enfin, le BPEH dirigera la préparation d'une revue sectorielle annuelle afin d'optimiser les activités et les fonds des donateurs selon une approche globale.

Comme en Tunisie, la sensibilisation sur les avantages du cadre GIRE a été principalement liée aux conditions difficiles de pénurie en eau qui prédominent en Jordanie. Au cours des entretiens, il a été souligné avec éloquence que le besoin est la mère de l'invention ainsi que de l'adaptation ; le cadre GIRE répond bien aux conditions difficiles en raison de la multiplicité des alternatives qu'il offre. Mettant la théorie en pratique, la Jordanie semble être le pays le mieux avancé dans la région MENA en ce qui concerne la conception, l'adoption et la mise en œuvre d'une approche intégrée avec un plan GIRE et une stratégie de l'eau opérationnels jusqu'en 2022, y compris les étapes de leur révision/mise à jour et l'alignement sur les plans et politiques nationaux de développement. Bien que la sensibilisation sur les impacts du changement climatique ne soit pas bien établie, des exemples tels que l'institution du Forum de l'eau en région montagneuse, la mise en place d'AUE dans la Vallée du Jourdain, l'utilisation des eaux marginales et l'expansion de la réutilisation des eaux usées traitées ou les systèmes de suivi pourraient être considérés comme des mesures sans regret vers une adaptation au changement climatique. Il est intéressant de relever qu'étant donné la pénurie grave de l'eau, des mesures indirectes d'atténuation du changement climatique ont aussi été soutenues, telles que la réduction des émissions en remplaçant les voitures anciennes ou en améliorant les routes pour réduire le trafic.



Tout comme au Liban et en Tunisie, la plupart des activités/projets financés par des donateurs sont conformes aux considérations GIRE (en particulier dans la mesure où les investissements de l'infrastructure de l'eau sont lourdement soutenus à travers des sources externes), alors qu'en Jordanie, le rôle de la société civile (et des 14 ONG liées à l'environnement en particulier) est important et en hausse.

3.2 LACUNES, DÉFAILLANCES ET CONTRAINTES FREINANT LA PLANIFICATION ET/OU LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS ET STRATÉGIES EN JORDANIE, AU LIBAN ET EN TUNISIE

L'examen régional a montré que toute une série de lacunes et de défaillances peuvent entraver la conception et la mise en œuvre efficaces de plans et/ou de stratégies dans les PP. Parmi les contraintes identifiées, cette section examinera plus en détail les questions de coordination intersectorielle, la cohérence des cadres institutionnels et juridiques, la gestion des données et des informations, la participation des parties prenantes et l'adéquation du financement.

3.2.1 Adéquation de la coordination horizontale et verticale et/ou intégration du secteur de l'eau à d'autres secteurs (y compris la coordination interministérielle)

Une coordination inter-sectorielle efficace constitue l'élément clé d'une bonne gouvernance et repose ainsi au cœur du cadre GIRE. Toutefois, du fait qu'elle exige une coopération entre les différents, et souvent concurrentiels, usagers/usages des ressources en eau (par ex. l'utilisation domestique, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, l'industrie, etc.), elle représente la composante la plus complexe de la GIRE. Les PP étudiés ont montré des niveaux faibles de coordination inter-sectorielle/interministérielle, des efforts supplémentaires restant nécessaires dans cette direction.

En Jordanie, les mécanismes de gestion intersectorielle seraient à un stade avancé de mise en œuvre, en particulier après 2004 et la préparation du programme national qui a mis l'accent sur cette question. Toutefois, le Plan Directeur National de l'Eau n'a pas complètement institutionnalisé la coopération inter-sectorielle et la question devrait être abordée au cours de la révision/mise à jour du Plan. Au niveau interministériel, et bien que des comités techniques interministériels (bilatéraux ou multilatéraux) dont le fonctionnement est déterminé par des règlements existants, leur efficacité sur le terrain est limitée et semi-fonctionnelle puisque chaque Ministère suit sa propre stratégie/plan, rendant ainsi difficile la mise en œuvre de décisions communes. De plus, la modalité de consensus sous laquelle fonctionnent de nombreux comités techniques, rend problématique la prise de décision (par exemple dans le Comité technique environnemental qui se compose de 15 membres de différents ministères). La coordination interministérielle sur les questions liées à l'eau s'est progressivement améliorée à travers l'utilisation de protocoles d'accord et la formation de comités techniques entre le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation et d'autres ministères. Cette coopération a été renforcée par des dispositions ad hoc intégrées dans l'Agenda National. Le Comité Royal sur l'Eau, responsable de la préparation et de la mise à jour de la Stratégie de l'eau 2008-2022, et le Comité technique en charge de la mise à jour de l'Agenda national représentent de bons exemples de coopération inter-sectorielle et comprennent tous les deux des représentants de différentes autorités nationales. Cependant, leur mandat est limité dans le temps et est adapté aux tâches spécifiques, par conséquent, il ne représente pas une structure permanente. Une forme de coordination interministérielle est également organisée lors des réunions du Conseil de l'Administration des Eaux de Jordanie ainsi que de l'Autorité de la Vallée du Jourdain (où sont impliqués tous les ministères concernés ainsi que les parties prenantes), tandis qu'un autre exemple de réussite porte sur le Forum de l'eau en région montagneuse qui comprend des représentants des agriculteurs ainsi que des communautés locales.

La situation au Liban, aux dires des différentes parties prenantes, serait bien développée, mais la mise en œuvre n'a pas encore débuté. Cependant, l'opinion de la plupart des parties prenantes est que la coordination interministérielle est limitée et dépend beaucoup des relations (inter)personnelles. Un niveau supplémentaire de complexité concerne l'environnement très politisé du pays et chaque gouvernement a (et met donc en œuvre) une approche différente en termes de coordination. Il semble exister une certaine réticence de la part des différents ministères à progresser vers davantage de coopération car cela pourrait impliquer une modification de leurs responsabilités. Tandis qu'un certain niveau de coordination est assuré uniquement dans le cadre de projets spécifiques financés par des donateurs (tant



au niveau national que régional), essentiellement parce que cela est un pré-requis pour la mise en œuvre des projets. Cela dit, une coopération spécifique à un thème existe à un niveau bilatéral entre les Ministères (par ex. entre le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et le Ministère de l'Environnement ou entre ce dernier et le Ministère de l'Agriculture) ou à travers le partage des évaluations des impacts environnementaux/évaluations des stratégies environnementales pour tous les nouveaux projets entre le Conseil de Reconstruction et de Développement et le Ministère de l'Environnement. Un développement prometteur en matière de coordination interministérielle concerne le processus récent d'élaboration d'une Stratégie nationale du secteur de l'eau qui a impliqué la consultation avec tous les ministères de tutelle et a visé à intégrer à la Stratégie les préoccupations des autres secteurs (en particulier l'environnement et l'agriculture). En termes d'intégration de l'eau dans les autres secteurs, il y a des opportunités au cours de la préparation des stratégies des autres ministères, comme dans le cas du Ministère de l'Agriculture qui a fait circuler sa dernière Stratégie dans les autres ministères pour obtenir des remarques et les inclure au rapport final.

En Tunisie, la concentration des principales responsabilités de la gestion de l'eau au sein du même ministère, à savoir le Ministère de l'Agriculture, aurait facilité -dans une certaine mesure- la coordination du secteur. Cependant, les mécanismes explicites pour la coordination n'ont pas de caractère officiel. En général, la coordination est organisée à travers des comités de projets ad hoc formés à l'occasion des projets et qui durent jusqu'à la fin de ces derniers. Les membres de ces comités représentent les parties prenantes concernées au sein du ministère de l'Agriculture ainsi que les autres ministères. Les comités de projets s'appliquent aussi à la préparation des stratégies et des réformes liées à l'eau (par exemple, l'étude sur la réforme du Code de l'eau est dirigée par la Direction Générale des Ressources en Eau au Ministère de l'Agriculture et son comité de projets comprend toutes les autres directions techniques en plus du Ministère de l'Environnement et toutes les sociétés d'exploitation sous sa tutelle, le Ministère de l'Équipement, le Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, etc.). Si les comités de projets aident à prendre en considération les préoccupations des membres au cours du développement des projets, ils n'aident ni au cours de la planification et de l'instauration progressive des projets ni à l'augmentation de l'adhésion des parties prenantes. Cela entraîne une duplication des efforts. Conscient de cette lacune, le gouvernement tunisien a adopté en septembre 2011 un Décret (n° 1560/2011) confiant au Bureau de la Planification et des Equilibres hydrauliques la responsabilité complète de la coordination entre les parties prenantes ; le même Bureau est en charge de la préparation de la Stratégie de l'eau "Eau 2050".

La suggestion de mettre en place et/ou de rendre opérationnel un Conseil National de l'Eau afin d'encourager la coopération interministérielle a été examinée en tant qu'option dans les trois pays, en dépit des voix qui s'interrogent sur la valeur ajoutée de la mise en place d'une autre structure parmi la pléiade des structures déjà existantes. En Jordanie, la suggestion du Conseil national de l'eau a été présentée par le Programme institutionnel de soutien et de renforcement financé par l'USAID et le Rapport McKenzie concernant le cadre institutionnel, et à l'heure actuelle, on peaufine l'idée de l'institution du Conseil et on étudie si cet organe pourrait jouer le futur rôle à la place du Comité royal de l'eau. Cependant, cela exige de s'assurer qu'il n'y a pas de contradiction avec la législation existante ou les responsabilités et les tâches des ministères. Au Liban, cette idée a été également discutée, notamment en vue d'assurer l'implication de la société civile et de fournir à travers les réunions annuelles du Conseil national de l'eau des recommandations concrètes pour être prise en compte et mises en œuvre au Ministère de l'Énergie et de l'Eau. Quelques conseils pratiques sur ce sujet peuvent être déduites du fonctionnement du Conseil national de l'environnement qui vient d'être approuvé (mars 2012) et qui comprend sept différents ministères ainsi que des représentants de sept autres organes non gouvernementaux (société civile, Ordre des ingénieurs, Ordre des avocats, Union des banques, etc.). En Tunisie, le Conseil national de l'eau a été créé en 2001 (Décret 2606/2001) remplaçant et étendant la portée des interventions du Comité national de l'eau créé en 1975 (Article 19-Code de l'eau). Le Conseil national de l'eau est dirigé par le Ministère de l'Agriculture et comprend 20 membres représentants d'autres ministères ou des organisations d'utilisateurs. Le Conseil est un organe consultatif qui assiste le Ministre pour formuler des politiques, des stratégies et des programmes liés à l'eau. Selon la loi, le Conseil est convoqué par le Président quand cela est nécessaire et au moins une fois par an. En pratique, le Conseil semble jouer un rôle limité et ses réunions n'ont jamais été ni régulières ni fréquentes. En 2011, et afin de raviver le rôle du Conseil, le Bureau de la Planification et des Equilibres hydrauliques a été désigné pour assurer le secrétariat du Conseil. De plus, il y a un engagement politique pour ouvrir le Conseil aux représentants de la société civile et des universités.

Il est important de mentionner le rôle des Groupes de coordination des donateurs actifs dans le secteur de l'eau des



trois pays. Bien que leur statut varie (plus institutionnalisé au Liban, en étroite coordination avec le gouvernement en Jordanie mais se réunissant nécessairement en tant que groupe, plus sur une base *ad hoc* en Tunisie mais avec un clair engagement pour la coordination des efforts), ils contribuent à une coordination interministérielle améliorée à travers les différents projets qu'ils soutiennent.

3.2.2 Efficacité de la cohérence des politiques, fragmentation possible des institutions et chevauchement des législations en matière d'eau (y compris l'existence ou non de plans/stratégies du sous-secteur)

Du fait qu'il existe en place -et en cours de mise en œuvre- des politiques et des plans d'eau, la gouvernance et le cadre institutionnel en Jordanie semblent se situer –du moins sur le papier- dans un cadre assez bien défini. Cependant, la gestion de l'eau étant principalement entreprise par trois agences différentes (Ministère de l'Eau et de l'Irrigation, l'Administration des Eaux de Jordanie et l'Autorité de la Vallée du Jourdain) au niveau central, on constate un certain niveau de fragmentation institutionnelle et de chevauchement des responsabilités, ce qui entrave souvent une gestion efficace et intégrée des ressources en eau. Il est ainsi nécessaire d'établir un cadre institutionnel et juridique consolidé avec des responsabilités clairement délimitées, incluant l'institution d'un organe de contrôle pour l'exploitation des systèmes de distribution de l'eau et des eaux usées dans le pays. Le rôle réglementaire a été assumé depuis sa mise en place en 1997 au sein du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation par l'Unité de gestion des programmes. Cependant, le mandat de l'Unité est limité dans le temps à juin 2011, sa continuation ou l'organisation du suivi restent à prévoir. Il semble y avoir un manque d'engagement politique sur ce sujet, car le projet de législation est déjà en place depuis 2009. La restructuration institutionnelle forme la recommandation clé du Programme institutionnel de soutien et de renforcement financé par l'USAID et le Rapport McKenzie avec des suggestions de nouveaux arrangements potentiels (principalement la séparation des rôles des trois agences), ainsi que du Décret du Conseil des Ministres (promulgué en mai 2011) pour un regroupement éventuel du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation et du Ministère de l'Agriculture. Étant donné que la révision/mise à jour du Plan directeur national de l'eau et de la Stratégie de l'eau sont actuellement en cours, le nouveau cadre institutionnel reste à prévoir. Des modifications dans la coordination interministérielle peuvent aussi être attendues si la nouvelle loi électorale est approuvée. Selon cette dernière, le Conseil des ministres serait nommé par le Parlement (et plus par le Premier ministre) et pourrait ainsi avoir une vision plus politique sur le sujet.

Au niveau central toujours, la fragmentation des responsabilités est également présente au Liban. Bien que le cadre législatif réserve le rôle principal du secteur de l'eau au Ministère de l'Énergie et de l'Eau, un chevauchement important existe en ce qui concerne la construction des projets d'infrastructure où le rôle clé est attribué au Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR). Le fait que la construction des stations de traitement ait été achevée, mais que celles-ci ne soient pas exploitées à cause de la non-construction des réseaux de collecte des eaux usées (comme dans le cas de l'usine de traitement des eaux usées de Tripoli), donne une idée de la situation, bien que cela soit aussi lié aux capacités disponibles dans les différents établissements. Encore plus important, un chevauchement considérable pourrait se produire au cours de la mise en œuvre de la Stratégie nationale du secteur de l'eau, si la coordination n'est pas assurée en accord avec le plan de travail du CDR ou avec les dispositions du Code de l'Eau (qui reste à approuver). Une attention particulière peut être nécessaire en ce qui concerne le secteur des eaux usées, où le CDR met en œuvre son propre plan directeur depuis 1982 qui se trouve à l'heure actuelle achevé à environ 90%. Un problème relevé au cours d'une mission dans le pays a été la suppression du Ministère de la Planification à la fin des années 70 et la répartition de ses responsabilités entre d'autres ministères, ce qui a créé un hiatus dans le processus de planification du secteur de l'eau. Étant donné le cadre législatif et le rôle clé du Ministère, la mise à jour et la mise en œuvre de l'organigramme du Ministère (en suspens depuis un certain temps, avec 10 ébauches déjà proposées mais non approuvées) faciliterait la mise en œuvre des lois et des plans. D'autres idées, concernant la division éventuelle du Ministère en deux ministères séparés (un pour l'énergie et un pour l'eau) afin de porter l'attention adéquate aux questions liées à l'eau ont été aussi suggérées au cours de la mission dans le pays.

En Tunisie plusieurs acteurs sont impliqués dans le secteur de l'eau au niveau central mais aussi au niveau régional et local. Le Ministère de l'Agriculture, avec un grand nombre de directions et d'entreprises publiques sous sa tutelle, joue un rôle central en matière de développement des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable. Le Ministère de l'Environnement est en charge de l'assainissement, du suivi et de la préservation de la qualité de l'eau.



D'autres ministères sont impliqués dans des tâches spécifiques (collecte des données météorologiques au sein du Ministère des Transports, protection des inondations urbaines au sein du Ministère de l'Équipement, protection sanitaire au sein du Ministère de la Santé, pour n'en nommer que quelques-uns). De plus, les Associations des Usagers de l'Eau sont en charge de l'exploitation et de la gestion de l'eau dans les systèmes d'irrigation et d'eau potable en milieu rural. La multiplicité des acteurs entraîne une complexité et un chevauchement des tâches de gestion de l'eau. Par exemple, la Direction Générale des Ressources en Eau et le Bureau de Recherches et des Inventaires Hydrauliques (BIRH) sont chargés du suivi et de la préservation des ressources en eaux. La coordination entre les différents acteurs du secteur de l'eau reste une lacune majeure. Avec la récente loi (Décret 1560/2011), on attend du BPEH d'être l'organe gouvernemental ou administratif en charge de la coordination et de l'amélioration de l'efficacité du secteur ainsi que du développement d'une politique de l'eau globale et cohérente.

Au niveau décentralisé, la situation au Liban est difficile en raison d'un manque de clarté en ce qui concerne le rôle des Etablissements de l'eau et de la confusion sur leur statut quand il est question de l'accomplissement de leurs tâches sur le terrain : constituent-ils des opérateurs de services d'eaux ou des organes de gestion de l'eau ? Cela est étroitement lié à la capacité limitée de ces Etablissements qui après 7 années d'existence rencontrent toujours des problèmes d'organisation, tels que les salaires et le personnel. Par conséquent, le ministère intervient généralement pour répondre aux divers défis et ainsi le mandat des Etablissements d'Eau est effectivement réduit alors que le Ministère a des difficultés à remplir son propre rôle. La préparation de plans directeurs régionaux (actuellement en cours avec deux d'entre eux déjà complétés) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale du secteur de l'eau devrait contribuer à clarifier les rôles et les responsabilités. Le rôle des municipalités y est aussi lié, car elles sont les plus proches des usagers et elles pourraient exercer une fonction importante en ce qui concerne la gestion locale de l'eau. En outre, une discussion est en cours sur la valeur et les modalités (concernant les responsabilités et le chevauchement potentiel avec les autres agences) de la mise en place des organismes de gestion de bassins de fleuve pour renforcer la GIRE. En Jordanie, bien que la structure institutionnelle reste fortement centralisée, l'existence de 22 AUE manifeste une intention de progresser vers des structures plus décentralisées. Cependant, un effort supplémentaire est nécessaire pour renforcer leur capacité à répondre à ce rôle. Cela entraînerait aussi des complications concernant le rôle des Autorités de la Vallée du Jourdain si les AUE sont étendues et mieux habilitées à gérer les ressources en eaux dans la Vallée (actuellement elles sont chargées de la distribution de 70% de l'eau d'irrigation). La corporation des opérateurs d'eau pour l'approvisionnement des services d'eau et d'assainissement va dans la même direction. En Tunisie, bien que le Ministère de l'Agriculture soit représenté dans chaque gouvernorat par un Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) qui dispose d'une organisation identique à celle du ministère, la prise de décision reste très centralisée. Les commissariats régionaux sont assimilés plutôt à des organes d'exécution. D'autre part, la gouvernance locale y est plus avancée avec la présence de plus de 2200 AUE dans le pays et l'engagement du gouvernement à renforcer ces AUE à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la pérennisation des systèmes hydrauliques développée en 2010.

3.2.3 Données et informations sur les quantités et qualités des ressources en eau pour la prise de décision et la formulation de politiques, y compris l'utilisation de modèles (également pour les scénarios sur le changement climatique)

La disponibilité des données sur la quantité et la qualité des ressources en eau ainsi que la question de la fiabilité des données disponibles et de leur accès pose une sérieuse contrainte dans la plupart -sinon tous les PP du programme SWIM ; le cas de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie ne fait pas exception, bien qu'il présente quelques variations en termes d'activités en cours et planifiées.

En Tunisie, le Gouvernement a procédé à de lourds investissements dans la collecte des données. Cependant, les données disponibles sont disséminées entre différentes directions et agences au sein de l'administration publique (la Direction Générale des Ressources en Eau pour les données sur les ressources en eaux de surface et souterraines ; la Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques pour les données relatives aux grands barrages ; la Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles pour les données sur les petits barrages ; la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux pour les eaux utilisées dans les zones irriguées et l'eau potable en milieu rural ; l'ONAS pour les stations de traitement des eaux usées, etc). En outre, les informations et les données ne sont pas toujours structurées et organisées d'une manière qui facilite leur utilisation



large et optimale limitant ainsi leur capitalisation dans la formulation de politiques et la prise de décision. Dans l'objectif de surpasser cette contrainte, un Système d'Information National sur l'Eau (SINEAU) est actuellement en cours de développement. Le système vise à assurer l'interconnexion des bases de données disponibles, du GIS et des outils de modélisation détenus par différents acteurs, et à organiser et transformer les données en informations utiles et fonctionnelles pour soutenir une prise de décision informée. Cependant, le processus de mise en œuvre du système d'information enregistre d'importants retards.

Comme mentionné dans la sous-section précédente, la Jordanie occupe la première place dans la région sur ce thème dans la mesure où elle a établi un Système d'information sur l'eau (WIS) au sein du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation, afin de soutenir les processus de planification et de prise de décision. Comme dans le cas de la Tunisie, la responsabilité de la collecte des données est partagée entre différents organes. Par exemple, la principale source d'information du Système est le réseau de suivi des ressources en eau qui est dirigé par la Direction des ressources en eau du Ministère. Cependant, un grand nombre de données enregistrées dans le WIS provient de l'extérieur du Ministère ; principalement de l'Autorité de la Vallée du Jourdain et de l'Administration des Eaux. Ceci associé à l'absence de dispositions structurelles pour la fourniture des données et d'une coordination efficace, en plus des intérêts contradictoires, a entraîné des flux de données non maintenus. Néanmoins, le Système d'information sur l'eau a joué un rôle fondamental en matière de gestion complète des données à travers la constitution et l'exploitation d'une banque de données nationale sur l'eau. Ainsi, le pays dispose d'une expérience bien établie sur l'utilisation d'outils numériques basés sur le GIS pour la gestion, le suivi et la planification dans le secteur de l'eau. Le Gouvernement a l'intention d'étendre cette expérience en utilisant l'instrument de prévision de l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour la révision actuelle du Plan directeur national de l'eau accompagné ainsi que l'application de différents modèles (par ex. le développement de scénarios tenant compte du changement climatique en utilisant le modèle WEAP et une utilisation plus large des modèles MODFLOW et MYAS). On reconnaît aussi que le Système exige une mise à jour et pourrait être renforcé par des mesures sans regret. L'une des nécessités majeures, reconnue à juste titre lors de la mission dans le pays, est l'investissement dans un modèle sur le changement climatique à l'échelle nationale et régionale (un modèle développé à l'échelle du bassin par le Ministère de l'Environnement avec le support de l'UN/GEF dispose d'un potentiel d'extrapolation limité). Des besoins supplémentaires concernent l'installation de nouvelles stations télémétriques (en plus de celles de la région montagneuse), l'expansion des systèmes de suivi (par ex. dans la partie nord de la Vallée du Jourdain) et la numérisation des données et leur suivi en ligne, qui représentent des éléments manquants.

Contrairement aux deux autres pays, la situation au Liban est moins avancée et les différentes parties prenantes s'accordent que la mise en œuvre de la GIRE repose sur la nécessité de disposer de données précises, fiables et formelles. Une étude du Ministère libanais de l'Environnement fait ressortir l'absence de données actualisées sur l'état des ressources en eau et affirme que les données sur la quantité des eaux de surface d'aujourd'hui sont basées sur des mesures anciennes (années 60 et 70) et ne prennent en considération ni l'impact des changements dans l'occupation des sols et de la déforestation sur la recharge des nappes phréatiques et sur le ruissellement de surface, ni la réduction des débits de base des sources et des rivières ainsi que des rendements de forages à cause de l'irrigation et des autres utilisations de l'eau. Egalement, les études les plus complètes sur la caractérisation des ressources en eau souterraines remontent aux années 70, avec un effort d'actualisation mené par le Centre du PNUP libanais pour la Gestion et la Conservation de l'Eau depuis 2011. À cet égard, un effort a été accompli par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau dans la mise en place d'un système national d'information sur l'eau pour intégrer toutes les informations disponibles et suivre l'état de toutes les ressources (eaux de surface et souterraines) et les utilisations. Ce système constituerait une base de données organisée et partagée entre les projets pour améliorer les connaissances et alimenter l'élaboration d'une politique cohérente pour la GIRE. Actuellement, une proposition pour la création d'un centre avec ce mandat et avec une portée sous-régionale a été soumise à l'Union pour la Méditerranée. En termes de ce qui existe, un Système d'informations relatif aux opérateurs d'eau composé de modules d'exploitation et intégrant des composantes tels que les clients, l'équipement, la comptabilité, les services de gestion GIS, etc., est à la disposition des 4 Etablissements de l'eau. Un travail important concernant la collecte des données est mené par l'Agence libanaise de Recherche scientifique et agricole (affiliée au Ministère de l'Agriculture). Cette agence dispose d'un vaste réseau de 61 stations météorologiques en place (mesurant l'humidité, la température, etc.), ainsi que de stations qui vérifient la qualité de l'eau potable et de l'eau pour l'irrigation. Un travail important sur la collecte de données sur les eaux de surface au niveau national est mené par l'Autorité du Fleuve Litani, tandis que le projet italien financé par la



Coopération pour la rivière Orontes a aussi installé des stations météorologiques pour la collecte des données. En ce qui concerne la modélisation pour une prise de décision informée, également en relation avec le changement climatique, le Contrat de services MED EUWI a fait avancer l'application du modèle WEAP aux bassins choisis dans le pays (avec une application au niveau national prévue pour la fin 2012) pour aider à la collecte des données déjà existantes liées à la demande des différents usages et à d'autres paramètres sous un seul système et pour élaborer des scénarios.

3.2.4 Adéquation des niveaux de participation des parties prenantes et mise en œuvre de Plans et/ou Stratégies de gestion nationale et locale des ressources en eau

Dans les trois PP, les niveaux de participation des parties prenantes au cours de la planification et de la mise en œuvre de plans de l'eau peuvent être qualifiés de très modestes, voire minime.

En Jordanie, bien que la loi sur la société civile ait été discutée avec les représentants de cette dernière et approuvée par le Parlement (bien qu'avec une portée réduite à la fin), la mise en œuvre complète et efficace de la participation des parties prenantes dans les questions environnementales/liées à l'eau est fortement remise en cause par les principales ONG environnementales. La participation des représentants de la société civile dans divers comités techniques interministériels est ouverte mais non obligatoire, et donc leur implication n'est pas engageante pas et n'a pas de rôle efficace/impact sur le processus. L'implication des parties prenantes aux conseils d'administration des opérateurs des eaux est plus renforcée. Il semble que les communautés locales sont impliquées dans le processus de prise de décision à l'exemple de l'usine de traitement des eaux usées d'Al-Samra. La parité hommes-femmes dans la participation est aussi à la traîne dans la mesure où les hommes sont généralement les propriétaires des terres et ont ainsi le premier et le dernier mot sur les ressources en eau, alors que les femmes s'occupent principalement de l'aspect domestique de la gestion de l'eau. Un effort intéressant est en cours avec le support du GIZ concernant la mise en place d'un réseau de femmes chargées de l'eau à travers le pays dans le but d'inclure ce réseau en tant que porte-parole pour l'utilisation domestique de l'eau. Une autre étape positive concerne le Forum sur l'eau de la région montagneuse où l'implication de différentes parties prenantes aux processus de prise de décision et de mise en œuvre est explicitement prévue. Néanmoins, les campagnes officielles de sensibilisation (en particulier sur la réutilisation des eaux usées traitées) devraient être renforcées, car souvent elles ne suscitent pas la confiance des personnes en raison de la suspicion inhérente à l'égard du gouvernement. À cet égard, le rôle des ONG pourrait être considérable car elles ont tendance à être indépendantes et dignes de confiance.

En Tunisie, bien que l'approche participative soit relativement reconnue à travers la mise en œuvre d'Associations des Usagers de l'Eau, la participation efficace à la gestion de l'eau et à la prise de décision reste très faible. Par ailleurs, en raison de la structure fortement centralisée de l'État, divers organes consultatifs (par ex. le Conseil national de l'eau et la Commission du domaine public hydraulique) n'ont pas complètement rempli leurs rôles et n'ont pas assuré la participation active et efficace des parties prenantes dans la gestion de l'eau. Il est révélateur que le Conseil national de l'eau est presque non fonctionnel et ne s'est pas réuni pendant de longues périodes (la dernière réunion s'est tenue en mars 2010). Récemment, le gouvernement a affiché une volonté politique pour réactiver et renforcer le Conseil, y compris son ouverture aux représentants de la société civile.

Comme en Jordanie et en Tunisie, la participation des parties prenantes est également minime dans le cas du Liban avec des mécanismes de participation active se trouvant à un stade précoce de mise en œuvre. La réalité au Liban, dominée par les divisions sectaires et une fortement politisée à tous les égards, constitue aussi un obstacle à la participation harmonieuse des parties prenantes. En particulier, la participation de la société civile n'est pas bien organisée ou est directement liée au secteur de l'eau et implique plutôt une participation principalement *ad hoc* (également par le biais de projets supportés par les donateurs). L'idée de mettre en place des Organismes de bassin pourrait contribuer de manière immédiate à l'implication active des parties prenantes/utilisateurs. De plus, l'éventuelle institution d'un Conseil national de l'eau pourrait servir l'idée d'une implication plus large des parties prenantes. L'étape la plus positive dans ce sens concerne l'approbation récente du Conseil national de l'environnement qui prévoit la loi la représentation de la société civile parmi ses membres permanents avec des dispositions pour l'élargissement de l'adhésion selon le besoin. Les parties prenantes n'ont pas été impliquées dans le processus d'élaboration de la Stratégie nationale du secteur de l'eau, mais cela serait souhaitable pour sa mise en œuvre.



3.2.5 Adéquation du financement et de l'investissement dans les ressources et l'infrastructure

Comme indiqué dans l'aperçu régional et présenté dans la section précédente sur les progrès enregistrés, l'insuffisance du financement est une contrainte majeure commune aux trois pays. Bien que le reporting officiel laisse entendre que la mobilisation du financement, et le développement et la mise en œuvre des plans et programmes d'investissement pour le secteur de l'eau sont en bonne voie ou assez avancés, il est largement reconnu que la lacune de financement du secteur de l'eau représente une des défaillances principales lors de la mise en œuvre de plans/stratégies de l'eau. Cette question représente un défi clé pour les pays et sera aussi présentée dans la prochaine section de ce rapport.

Cependant, et afin de souligner la ténacité de la situation, quelques chiffres sont donnés à titre indicatif concernant l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau. Au Liban, un examen des dépenses publiques de 2009 mené par la Banque Mondiale a révélé que les dépenses publiques étaient insuffisantes pour subvenir aux besoins de développement de l'approvisionnement en eau et du secteur de l'assainissement. Plus particulièrement, l'investissement public dans le secteur de l'eau et des eaux usées s'élevait à environ 0,5% du PIB, ce qui est en dessous de l'objectif optimal reconnu de 0,8%. En raison de des limitations fiscales en ce qui concerne l'augmentation de l'investissement public, les besoins de développement du secteur ne peuvent être satisfaits au sein du cadre fiscal à moins que l'efficacité des dépenses publiques soit améliorée (pour lesquelles il existe d'importantes possibilités). De plus, le taux de réalisation des investissements approuvés par le Conseil pour la Reconstruction et le Développement indique que la capacité d'absorption du secteur est basse, avec respectivement 53% et 19% du programme d'investissements approuvé sont réalisés sur la période 1992-2006 pour l'eau et les eaux usées. Pour la Jordanie et en ce qui concerne la réhabilitation de l'infrastructure existante ainsi que le développement de nouvelles infrastructures dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'égard on estime que les dépenses publiques du Gouvernement jordanien couvrent moins de la moitié des besoins en investissement pour la période 2011-2013 (1 milliards JD contre 2.2 milliards JD exigés). En Tunisie, les dépenses d'eau représentent environ 1,7% du PIB. Pour la période 2010-2014, les dépenses publiques sont estimées à 3302,4 millions de dinars tunisiens (TD) dont 999,4 millions TD sont dédiés à l'approvisionnement en eau et 921 millions TD à l'assainissement.

Il est également devenu évident que les systèmes de tarification existants ne peuvent pas couvrir le déficit de financement du secteur, bien qu'ils pourraient couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure, en particulier pour l'eau potable en milieu rural. Comme cela a été expliqué dans le cas de la Tunisie, le secteur de l'eau potable en milieu urbain est auto-financé à travers la tarification, alors que seul l'investissement pour l'eau potable en milieu rural est subventionné par le gouvernement. En même temps, la tarification de l'assainissement couvre 100% des coûts d'exploitation et 60% des coûts d'investissement, mais la tarification de l'irrigation ne couvre que 60% des coûts opérationnels. Au Liban, en raison de la diversité des régimes de collecte de redevances entre les 4 Etablissements de l'eau concernant l'approvisionnement en eau (la structure des tarifs est la même pour tous les Etablissements mais la tarification pour les eaux usées n'a pas encore été introduite), couvrir ne serait-ce que les coûts d'exploitation pose des problèmes (à l'exception de la Société d'exploitation de Beyrouth et Mont-Liban). En Jordanie, les opérateurs d'eaux couvrent 100% des coûts d'exploitation et de maintenance, avec quelques revenus supplémentaires disponibles pour des investissements en capital. Pour ce qui est de l'irrigation, la situation est plus ardue étant donné les bas tarifs et le subventionnement important du secteur par les gouvernements.

Pour les trois pays, le soutien financier des donateurs, par le biais d'aides et de prêts est important. En particulier en Jordanie, le soutien des donateurs couvrirait la plus grande partie des investissements en infrastructure (tant pour la nouvelle que pour la réhabilitation de celle déjà existante), cependant les fonds et les contributions étrangers peuvent ne pas se refléter dans le budget, car ils peuvent être octroyés directement aux autorités. À titre indicatif, et selon les informations recueillies au cours de la mission dans le pays, environ 200-300 millions \$ sont octroyés tous les ans par les États Unis, et 70-80 millions \$ par l'Allemagne. Au Liban, les dons accordés par les donateurs et l'assistance technique sont octroyés directement au Ministère de l'Énergie et de l'Eau et aux Etablissements l'eau, tandis que les prêts et les aides pour les dépenses en capital passent par le Conseil pour le Développement et la Reconstruction. En Tunisie, les sources de financement dans le secteur de l'eau au cours de la période 2007-2011 se répartissent comme suit : 45% budget national, 45% prêts externes, 7% aides et 3% auto-financement.

Une autre option importante, néanmoins pas entièrement développée, pour combler le déficit financier du secteur



reposerait sur l'implication du secteur privé. Parmi les 3 pays, seule la Jordanie a attiré les fonds du secteur privé pour l'infrastructure de l'eau à travers le contrat BOT pour l'usine de traitement des eaux usées d'Al-Samra. Le coût total de la construction du projet s'est élevé à 120,2 millions de dinars jordaniens (JD). Le plan de financement comprenait la contribution à hauteur de 50 % du Ministère de l'Eau et de l'Irrigation (92 millions US \$, dont 78 millions US \$ sont une aide de la part de USAID) et 50 % par les Sponsors du Projet (20% minimum des coûts du projet en actions et 30% des coûts du projet en financement commercial).

3.3 IDENTIFICATION, EXAMEN ET ANALYSE DES DEFIS ASSOCIES A LA PLANIFICATION, A L'ELABORATION DE STRATEGIES ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN JORDANIE, AU LIBAN ET EN TUNISIE

Suite à l'examen des lacunes et des contraintes, cette section explorera un certain nombre de questions supplémentaires qui représentent des défis à la planification et à la mise en œuvre des Plans et/ou Stratégies de l'eau ; défis qui peuvent provenir de sources internes ou externes, concerner le moyen ou le long terme et peuvent être la cause de problèmes émergents ou à venir. Cette section, avec la section suivante sur les opportunités, provient principalement des missions dans les pays et des entretiens menés, et vise à fournir quelques éléments de réflexion pour les actions nécessaires et la direction potentielle des options politiques plausibles pour la gestion des ressources en eau.

3.3.1 Instabilité politique et appel public à la démocratie, à l'équité et à la participation

La vague de protestations et de manifestations appelant à des réformes profondes des contextes socio-politiques, connue du grand public comme Printemps arabe, a placé la région MENA sur une trajectoire sans précédent et particulièrement difficile. Bien que le résultat final et les conséquences à long terme restent à voir, l'empreinte sur la gestion des ressources en eau est déjà palpable. Cet impact est d'abord lié à la participation plus importante des parties prenantes, à des processus plus « aval-amont » de planification et de mise en œuvre et à plus de transparence et de responsabilité de la part des administrations ; on pourrait dire que c'était une demande de gouvernance de l'eau qui s'aligne sur les principes d'une bonne gouvernance. La gouvernance étant au cœur du cadre GIRE, on pourrait aussi dire que l'inquiétude régionale récente pousse l'approche GIRE encore plus au premier plan de la gestion de l'eau. De plus, elle a souligné la nécessité urgente d'agir afin de rétablir la confiance et renforcer un dialogue constructif entre les citoyens et les administrations, en mettant l'accent particulièrement sur le niveau local.

Pour les trois PP, le contexte et les effets du Printemps arabe diffèrent. En Tunisie, le leader des révolutions, l'influence a été plus grande. La pratique précédente de mise en œuvre de politiques publiques liées à l'eau avec une implication limitée de la population et le manque de consultation a créé des conflits latents qui ont fait surface au cours de la révolution, en particulier en matière de transferts d'eau et de (ré)allocation des ressources en eau et de développement de l'infrastructure entre les différentes régions. Après la révolution, l'appel à l'équité sociale s'est manifesté par des demandes d'approvisionnement gratuit en eau. Les agriculteurs ont refusé de payer leurs factures d'eau dans de nombreuses régions du pays. Un énorme effort est nécessaire afin de sensibiliser sur les risques encourus par ces appels et pour communiquer de manière plus efficace la politique de tarification de l'eau et sa révision éventuelle (généralement liée à une augmentation). De plus, en raison de l'absence de contrôle et de l'incapacité/faiblesse des administrations de reprendre les responsabilités (avant et après la révolution), le forage illicite de puits a considérablement augmenté, aggravant ainsi la situation des nappes phréatiques déjà alarmante.

Au Liban, avec son cadre politique particulier en place, l'influence du Printemps arabe a été très modeste voire nominale. Il est certain que l'appel à l'équité, à la transparence et à l'intégration a renforcé des processus de réforme déjà initiés, mais seulement d'une manière complémentaire et non avec la force avec laquelle cela s'est manifesté dans d'autres pays. En Jordanie, l'impact a été moins important, un certain nombre de manifestations ayant eu lieu sporadiquement au cours des 2 dernières années. Il est important de noter que cette pénurie d'eau, accompagnée de l'augmentation des coûts de l'énergie, des tensions sociales et du chômage est considérée comme l'une des raisons principales ayant déclenché l'agitation sociale modérée et apparemment contenue.

Cependant, l'aspect le plus important tant pour le Liban que pour la Jordanie, concerne l'instabilité régionale permanente et en particulier l'agitation en cours en Syrie. Cela est dû principalement au déplacement des personnes



et aux implications socio-économiques que cela entraîne dans les pays d'accueil. Selon l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, les réfugiés syriens officiellement enregistrés sont estimés à plus de 10 000 au Liban et à plus de 8 000 en Jordanie. Les estimations comprenant les réfugiés non enregistrés situent ces chiffres respectifs à plus de 20 000 et de 100 000, avec la Vallée de la Bekaa, Beyrouth au Liban et le gouvernorat de Zarqa en Jordanie qui accueillent la grande majorité des réfugiés non recensés. Les tensions que cet afflux de population peut induire dans les deux pays en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que l'approvisionnement en nourriture, sont évidentes, en particulier étant donné leurs populations totales peu nombreuses. L'afflux de réfugiés en provenance de la Libye voisine est aussi un problème en Tunisie, bien que l'Agence des Nations Unies ne dispose pas de chiffres exacts. À titre indicatif, la société nationale de distribution des eaux, la SONEDE, avec le soutien du Comité international de la Croix Rouge, a construit plus de 15 km de réseaux de distribution d'eau potable afin d'alimenter environ 100 000 réfugiés présents à la fin de l'année 2011 dans les camps de Ben Guerdane et de Remada. De plus, le Comité international de la Croix Rouge a mis en œuvre une usine de dessalement et un réseau de distribution dans le camp de Choucha. Par ailleurs, les conditions d'agitation socio-politique tendent à encourager une application limitée des lois, une mauvaise utilisation/un abus des ressources, une méfiance envers les aspects/manifestations de l'autorité publique et un sentiment général d'irresponsabilité et d'incertitude.

Cela dit, il est intéressant de noter que les implications du Printemps arabe peuvent être considérées comme un défi, quand on l'examine à travers les appels au changement qui touchent à des normes bien établies et aux intérêts particuliers, mais en même temps elles peuvent être considérées comme une opportunité de changement positif et de réforme nécessaire.

3.3.2 Financement insuffisant du secteur de l'eau

La question du financement et de la mobilisation des financements pour le secteur de l'eau a été largement discutée dans les sections précédentes. Bien que l'on reconnaisse que les trois pays ont enregistré des progrès dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le développement de l'infrastructure et la mise en œuvre de plans d'investissement, il est aussi important de relever les contraintes durables qui continuent d'affecter le volet de la gestion de l'eau, rendant ainsi particulièrement difficile la mise en œuvre des plans d'eau. On a aussi largement reconnu qu'il y a un déficit financier important dans le secteur de l'eau, en particulier pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Et ce déficit financier devrait augmenter, étant donné le coût croissant du développement des ressources en eau en raison d'un certain nombre de facteurs (applicables à différents degrés dans les trois pays) comme : le coût économique de la dégradation des ressources en eau à cause de la pollution et de la surexploitation, le transfert des ressources en eau sur des distances (souvent longues) ou le recours au dessalement pour répondre à la demande en eau potable. Ces coûts s'ajoutent à ceux de la réhabilitation de l'infrastructure existante et des besoins en capitaux pour de nouveaux investissements (en particulier pour le traitement des eaux usées). En plus, étant donné la sensibilisation progressivement à la hausse de la composante environnementale de la gestion de l'eau, le coût de la préservation de l'environnement et des écosystèmes doit également être pris en compte. Par ailleurs, des coûts additionnels sont nécessaires pour mettre en place des mesures pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, bien que l'amplitude des impacts du changement climatique dans la région et les trois PP soit largement une spéculation (en raison de l'absence de modèles testés et fiables).

Comme mentionné ci-dessus, la capacité de financement du secteur visée est liée à la capacité de générer des revenus internes à travers la tarification et les redevances. En particulier pour les tarifications, leur cadre, structure et révision régulière ont constitué des tâches particulièrement difficiles pour les gouvernements des trois pays. Quand on aborde les fortes croyances sociales et religieuses sur la nature de l'eau, considérée comme un bien social primordial qui doit être offert gratuitement, l'affrontement avec l'aspect économique de la ressource (et la couverture des coûts pour la livraison du service que cela implique) apparaît de la façon la plus éloquente au cours des débats fréquents sur la tarification. Les tentatives d'augmenter les niveaux des tarifs sont généralement reçues avec une opposition sociale inconditionnelle et les gouvernements sont très peu enclins à prendre en charge le coût politique correspondant. La situation devrait empirer étant donné les aspects les plus représentatifs de la démocratie auxquels appelle le Printemps arabe. En Tunisie par exemple, l'effort du gouvernement de mettre l'accent sur la rareté de l'eau en adoptant une augmentation annuelle des tarifs de 9% pour l'eau destinée à l'irrigation, a duré un peu plus d'une



décennie (1990-2002), alors que la situation politique récente liée à la révolution rendra l'introduction de telles politiques plus difficile en raison de la sensibilité accrue de la question. Au Liban, la difficulté d'une politique tarifaire harmonisée entre les quatre Etablissements de l'eau (différences dans l'existence de compteurs, dans les relevés des compteurs, dans les pratiques de facturation, le recouvrement des redevances, les systèmes de comptabilité, etc.) a été présente tout au long de l'exploitation de ces Etablissements au cours des sept dernières années. En Jordanie, bien que les services des eaux parviennent à couvrir le coût de la livraison des services de l'eau, la question des tarifs pour l'irrigation, qui sont bas (proches de zéro dans le cas des eaux usées traitées) et complétés par des subventions importantes pour les agriculteurs, pose un défi considérable.

Enfin, comme mentionné précédemment, une part importante du secteur de l'eau est fournie par l'aide des donateurs sous la forme d'assistance technique, de prêts et d'aides. Cependant, étant donné la situation économique mondiale délicate et les difficultés financières internes auxquelles certains pays doivent faire face, on peut envisager une réduction de l'ODA (assistance bilatérale des donateurs), voire un retrait du secteur de l'eau.

3.3.3 Augmentation de la demande résultant des tendances démographiques et du développement socio-économique

L'augmentation prévisible de la demande en eau pose un défi de plus, en dépit des efforts continus en vue d'élargir la mise en œuvre des mesures de gestion de la demande et d'une utilisation accrue des ressources en eau non conventionnelles. Avec des populations d'approximativement 4,2 millions au Liban, 6,3 millions en Jordanie et 10,5 millions en Tunisie, selon les Indicateurs internationaux de développement humain des Nations Unies (PUND), le niveau important d'urbanisation (67,7% pour la Tunisie, 78,6 pour la Jordanie et 87,4% pour le Liban) et les tendances démographiques et d'urbanisation modestes, la demande de prestation de services de bonne qualité d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les centres urbains est un objectif incontestable pour les trois gouvernements. En même temps, un défi majeur commun aux trois PP concerne la fourniture en eau et le service d'assainissement dans les régions rurales, qui n'a pas encore été complètement concrétisé. De plus, le modèle développemental suivi par les trois pays vers une croissance socio-économique stable et ouverte sur l'extérieur, ainsi que la tendance vers des styles de vie plus influencés par l'occident (impliquant des modèles de consommation plus élevés) devraient augmenter la demande en eau et exercer davantage de pressions sur les ressources disponibles.

Un élément important concerne l'attente d'un service d'approvisionnement en eau de bonne qualité et un assainissement fiable, qui résulte aussi bien des développements politiques récents que de l'appel à l'équité et la prévalence des problèmes sociaux qui l'accompagnent sur comment/combien/quelle qualité d'eau est fournie aux différents segments de la société. Cela est aussi dû à la reconnaissance de l'accès à l'eau comme un droit fondamental de l'homme par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010. Par ailleurs, et comme mentionné précédemment, l'afflux de réfugiés depuis la Syrie et la Libye, non seulement augmente la demande globale en eau, mais pourrait aussi aggraver la ténacité de la situation.

3.3.4 Lacunes de gouvernance (intersectorielle, intégration, participation, transparence, comptabilité, équité, loi)

Dans la section précédente sur les lacunes et les défaillances, le cadre de gouvernance dans les trois PP (impliquant la structure opérationnelle ainsi que le cadre législatif) a été reconnu, à juste titre, comme étant l'un des domaines qui nécessitent une action et un renforcement. La fragmentation institutionnelle qui prévaut avec un important chevauchement des responsabilités entre les agences fait de la mise en œuvre des plans de l'eau une tâche très ardue. Restructurer le secteur de l'eau n'est pas une tâche facile, car elle touche à des pratiques bien établies et à la réticence des gouvernements à déconcerter les autorités et les fonctionnaires. L'exemple des rôles interférents entre le Ministère de l'Eau et de l'Irrigation, l'Administration des eaux de Jordanie et l'Autorité de la Vallée du Jourdain démontre avec pertinence ce défi. Il en va de même dans le cas du Liban entre le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et les Etablissements de l'Eau, une situation qui est encore aggravée par la capacité limitée (financière mais surtout liée au personnel) des Etablissements pour un fonctionnement indépendant. En Tunisie, la fusion et la scission du secteur de l'eau en différents secteurs (dans le passé il s'agissait du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, devenu ensuite Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et plus récemment Ministère de l'Agriculture) pose aussi un défi à la mise en œuvre harmonieuse des plans de l'eau.



Quand il est question des structures de gestion de l'eau, un défi clé est le débat centralisation contre décentralisation. L'organisation centralisée imposée par le secteur de l'eau dans les trois PP vise à maximiser les programmes de développement et d'approvisionnement en eau pour la grande majorité de leurs populations respectives. La tendance à la décentralisation est aussi une retombée des développements politiques récents dans la région, qui demandent la participation des parties prenantes et le renforcement des organes communaux et des opérateurs privés. Le défi est de définir les réformes nécessaires à travers un processus de consultations et de mettre en œuvre les outils associés (pas seulement ceux liés aux mécanismes institutionnels ou juridiques mais aussi les outils financiers ainsi que les ressources humaines). Une question clé dans la trajectoire de décentralisation est la réglementation des services de l'eau avec les instruments de références nécessaires pour une meilleure performance, ainsi que la mise en place de mécanismes solides d'application de la loi, la transparence des processus et la responsabilité (Pour les autorités publique, le secteur privé et enfin et surtout les usagers notamment lorsqu'il s'agit de surconsommation et de gaspillage de la ressource). La mise en place d'un cadre opérationnel pour l'implication de la société civile est particulièrement importante (par exemple, l'enregistrement des ONG, l'approbation de leur budget, la réception des fonds versés par les donateurs, etc.) qui exige la transparence afin de renforcer la confiance dans les structures non gouvernementales.

Lors du débat sur la gouvernance, un thème central pour la mise en œuvre des approches GIRE concerne l'intégration des considérations sur l'eau aux autres secteurs et *vice versa*. Malgré une tendance claire à l'intégration dans les trois PP (par exemple en partageant les stratégies entre les ministères pour la fourniture d'un retour d'informations), la réalisation de cette tendance sur une base *ad hoc*, dépend largement des relations personnelles et il n'existe aucun mécanisme de suivi en place. Au Liban, la récente Stratégie Nationale du Secteur de l'Eau a contribué à cette intégration, les Ministères de tutelle étant impliqués dans le processus de préparation mais avec différents rôles et d'autres préoccupations/priorités (par exemple le Ministère de l'Environnement était beaucoup plus impliqué). Un autre exemple de l'effort vers l'intégration concerne le Dialogue politique national MED EUWI sur la GIRE dont les objectifs clés incluent la consultation des parties prenantes et la coordination intersectorielle. La stratégie de l'Eau 2008-2022 en Jordanie a inclus un comité interministériel pour son élaboration, dont le travail a été prolongé pour mener également la révision/mise à jour de la Stratégie. Une fois de plus cependant, on reconnaît largement la nécessité d'autres actions dans ce domaine. Quant à la Tunisie, le processus d'élaboration récemment lancé de la Stratégie Nationale de l'Eau 2050 comprend des dispositions liées à l'intégration, mais le résultat de cet effort reste à voir.

3.3.5 Réalité sociologique et structures sociales

La réalité sociale dans les pays est une question dont l'importance est reconnue, mais n'est pas souvent traitée lorsque l'on aborde les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau. La gestion des ressources en eau et le débat centralisation *versus* décentralisation sont étroitement liés aux paramètres sociaux d'un pays et au fonctionnement d'une société spécifique. Lors de la mise en œuvre des politiques, prendre en compte le contexte social au sein duquel cela se passe représente de la valeur ajoutée. Au Liban par exemple, le fait que les gens puissent contourner les règles et la législation et poursuivre tranquillement leur travail quotidien, peut poser un défi important lors de la mise en place d'un plan ou d'une politique. Cette réalité encourage aussi la floraison de la para-économie (ou marché noir) qui est très importante au Liban. De plus, l'incertitude due à l'instabilité politique et au sectarisme inhérent dans le pays, fournit un terrain fertile pour le développement d'éléments sociaux individualistes et se manifeste par le manque de travail d'équipe et de conception de délégation. D'autre part, le fait que la Jordanie soit fondamentalement une société tribale passe souvent inaperçu, bien que cela puisse expliquer la déviation des règles et la conformité limitée à la législation (dans la mesure où l'allégeance concerne la tribu et pas forcément l'État). Les relations interpersonnelles déterminent souvent la mise en œuvre d'une politique, en particulier quand celle-ci implique un accès direct à des niveaux plus élevés de la hiérarchie. En Tunisie, le comportement individualiste et l'opportunisme ont été cultivés pendant des années, durant lesquelles on empêchait l'accès de la population à la participation et à l'activisme de la société civile. Les intérêts personnels prédominent le plus souvent sur les intérêts de la communauté, ce qui entraîne un manque de confiance et des relations prudentes dans la population elle-même et avec l'administration. Dans les trois cas, il y a une méfiance inhérente par les gens quand il est question de structures étatiques, alors qu'au même moment, on est fortement convaincu de la responsabilité de l'État/du gouvernement de subvenir aux besoins de sa population.



Un message qui est ressorti relativement fort au cours des missions dans les pays, est la nécessité de (r)établir la confiance entre la population et l'appareil de l'État, en commençant par un approvisionnement fiable en eau et des services d'assainissement de bonne qualité. À cet égard, des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des prestataires des services des eaux afin de gagner la confiance des clients.

3.3.6 Défis émergents tels que l'implication du changement climatique, les liens énergie-alimentation-eau, etc.

Un défi qui est plus abstrait et potentiellement vague en terme de contexte concerne la prise en considération des questions émergentes comme les implications du changement climatique, le nœud eau - énergie alimentation ou les exigences du cadre, en vogue ces derniers temps, de l'économie verte.

Le changement climatique ne constitue pas un nouveau sujet et a figuré dans l'agenda officiel de l'eau pendant plus d'une décennie, cependant la compréhension de ses implications et des actions nécessaires demeure mal appréhendée. La nature transversale thématique et sectorielle des considérations sur le changement climatique fait de son intégration à une stratégie ou à un plan une tâche difficile. La difficulté à financer des activités de changement climatique intervient aussi, étant donné la distinction souvent brouillée entre les autorités qui en bénéficient et/ou les supportent. Cela est encore accentué par la fragmentation institutionnelle inhérente et l'application - parfois - exigeante de la législation environnementale. De plus, tout plan de ce genre devrait s'aligner au cadre international de changement climatique, ce qui rajoute un niveau de complexité. Une des raisons principales du manque de Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique ou d'une réflexion efficace sur les Plans de l'Eau a été identifiée dans les trois pays comme étant le manque de données, de modèles et d'études complètes menées à une échelle nationale mais aussi dans la région MENA en général. Les modèles existants sont généralement segmentés en termes de portée et de couverture (à savoir; ils mettent l'accent sur des parties choisies d'un pays) et sont disséminés entre différents projets/programmes soutenus par les donateurs. Une autre raison réside dans les différents agendas et la communication souvent problématique entre les techniciens qui conduisent le travail d'analyse, et les preneurs de décision qui définissent les directions politiques. En outre, une certaine crainte d'admettre ouvertement les implications du changement climatique peut être reliée au désir des gouvernements de ne pas décourager les investisseurs potentiels.

Le lien eau-alimentation existe depuis un certain temps, étant donné la volonté de la plupart des pays d'atteindre une auto-suffisance alimentaire, et plus récemment au regard de l'agitation sociale sur les prix des produits alimentaires. À ce lien, il faut ajouter un autre paramètre : celui de l'énergie, en particulier en raison du retournement de certains pays vers le dessalement pour assurer un approvisionnement en eau potable. Sur ce point, nous nous trouvons face à un cercle vicieux : une utilisation étendue des sources conventionnelles d'énergie aggrave les émissions de CO₂, qui à leur tour augmentent les émissions des gaz à effet de serre, ce qui entraîne une réduction des précipitations et affecte la disponibilité des ressources renouvelables en eau. Bien qu'appuyée par des données/modèles imparfaits pour la région, cette situation intensifie les impacts du changement climatique (qui se manifeste par des périodes étendues de sécheresses, des phénomènes de désertification, des inondations côtières, etc.). Ainsi, prendre sérieusement en compte ces liens lors de la conception et la mise en œuvre d'un plan d'eau semble inévitable.

Pour ce qui est des questions émergentes, un défi pour les trois PP (ainsi que pour tous les PP du programme SWIM et l'ensemble de la région plus généralement) sera d'aborder de manière efficace l'appel à une économie verte qui prévoit une approche intégrée et holistique de certaines questions, parmi lesquelles la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie. Cela est aussi lié à l'intention de mettre en place des Objectifs de Développement Durable pour ces questions (dont un explicitement sur l'eau), un débat qui a culminé lors de la Conférence des Nations Unies Rio+20 sur le Développement Durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012), bien que l'on ne soit parvenu à ce stade à aucun ensemble concret d'engagements.



4. Examen des défis communs et solutions éventuelles ainsi que des propositions d'une série d'options/recommandations politiques pour faire avancer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des Plans et/ou Stratégies nationaux en matière d'eau

Après la revue régionale de l'état des plans/stratégies GIRE à travers les PP du programme SWIM et l'analyse nationale complète de la situation en Jordanie, au Liban et en Tunisie, cette section vise à rassembler certains éléments clés qui sont apparus et à présenter un choix de propositions pour les options et recommandations politiques à mettre en œuvre. L'accent sera mis sur les défis et les priorités, tels qu'ils ont été identifiés et sont alignés sur la logique d'une approche GIRE. Comme précédemment mentionné, ces options ont été complétées au cours d'un dialogue et d'une conférence structurés avec les représentants des PP du programme SWIM au cours d'un Atelier Régional des Experts qui a eu lieu à Athènes les 13-14 juin 2012. L'objectif était de stimuler une discussion et un échange constructifs d'idées et d'aboutir à un ensemble d'options politiques et à des recommandations crédibles, socialement acceptables et financièrement réalisables, en vue de faire avancer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans et/ou des stratégies de la GIRE, garantissant un potentiel de réplique dans les PP et le reste de la Méditerranée au sens large.

En termes de défis, il ne fait pas de doute que l'analyse des 3 PP soit pertinente et largement applicable au reste des pays du programme SWIM. Les développements politiques récents (à savoir le Printemps arabe), en plus de l'impact sur les pays qui ont subi une agitation sociale et/ou une révolution, présentent aussi un effet d'entraînement sur le reste de la région (y compris les côtes du Nord) à travers l'appel pour favoriser les réformes sociales et politiques et la mise en œuvre des principes fondamentaux, à savoir la participation, l'équité sociale, la transparence et la responsabilité. De même, les questions émergentes comme l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le lien eau-alimentation-énergie ou l'économie verte, ne se limitent pas au contexte des pays spécifiques, mais devraient plutôt mettre au défi tous les pays. Le financement insuffisant constitue un dénominateur commun et une contrainte bien reconnue dans la mise en œuvre des plans et stratégies de l'eau. Les tendances démographiques sont un fait et quand elles sont associées à l'urbanisation croissante et à l'adoption d'une trajectoire de développement centrée sur la consommation, on ne peut s'attendre qu'à une augmentation de la pression sur les ressources en eau déjà limitées. Les particularités des réalités sociales tant au niveau national que local, bien que généralement bien comprises et reconnues, sont rarement perçues comme des facteurs potentiellement déterminants pour la mise en œuvre efficace des politiques/législations/plans d'actions spécifiques. Comme les défis, le débat spécifique aux pays sur les lacunes, les contraintes et les défaillances rappelle la situation –bien qu'à des niveaux et ampleurs différents- dans le reste des PP. Plusieurs de ces éléments seront abordés dans les options et recommandations politiques suggérées.

L'analyse suivra la logique des trois piliers et des composantes de la GIRE, en tenant dûment compte de la perspective sur les résultats de l'Enquête du Rapport de l'Eau de 2012 des Nations Unies. Par conséquent, les options d'actions suggérées sont pertinentes pour l'enquête et sont renforcées par les résultats des élaborations nationales des trois PP. Les options politiques/actions prioritaires proposées ne se veulent en aucun cas exhaustives et globales, mais elles visent plutôt à proposer un certain nombre de lignes directrices pour une approche intégrée renforcée qui devra être adaptée au contexte socio-économique et politique particulier de chaque pays. Il faut souligner que ces idées/propositions seront débattues et discutées au cours de l'Atelier d'Athènes (13-14 juin 2012) afin d'être vérifiées en tant qu'options politiques, être modifiées comme on le jugera approprié et renforcées avec les points supplémentaires que les pays ont reconnus comme étant des priorités. Si cela est possible, une référence sera faite aux activités en cours du programme SWIM-SM et aux lignes de travail futur prévues, dans le but d'identifier quels éléments pourraient être satisfaits à travers le travail du programme SWIM-SM.

4.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

- Mettre à jour/revoir les Plans et/ou les Stratégies GIRE existants

Aussi évident que cela puisse paraître, mettre en place un plan qui répond aux dispositions d'un Plan GIRE est essentiel pour une gestion durable des ressources en eau. La raison principale est qu'il reprend en un seul document



et de manière holistique l'état actuel et la vision du secteur de l'eau ainsi que la feuille de route pour la mise en œuvre du plan (y compris le plan financier). Les PP du programme SWIM sont bien avancés à ce sujet avec l'Égypte et la Jordanie ayant de tels Plans GIRE, alors que le reste des pays ont des plans et/ou des stratégies de l'eau qui correspondent aux principes GIRE. Il y a en outre un effort continu de la part de certains pays, à savoir l'Algérie, le Liban, la Syrie et la Tunisie, pour préparer des Plans GIRE.

La nécessité d'avoir des dispositions qui concernent la mise à jour régulière afin de prendre en compte les changements et de faire face aux défis émergents est aussi importante que de mettre en place un Plan GIRE. Par exemple, la Jordanie et l'Égypte ont entamé les révisions de leurs plans respectifs. À cet égard, inclure les clauses liées aux plans GIRE qui sont actuellement en cours de préparation serait de la plus haute importance.

- Mise en place, conformité et application des cadres législatifs

La législation, en tant que défi de la gestion des ressources en eau, a présenté des résultats élevés au cours de l'enquête des Nations Unies. L'absence d'une législation pertinente et/ou l'application limitée des cadres législatifs, pose des obstacles à la gestion durable de la ressource. En Jordanie, au Liban et en Tunisie, on reconnaît que la première préoccupation concerne les mécanismes d'application, car la législation est en place mais n'est que partiellement/ou inefficacement mise en œuvre.

Un examen/évaluation de l'adéquation des lois existantes aux niveaux national et sous-national (le cas échéant par pays) et leur rationalisation par rapport aux législations environnementales, agricoles et autres législations liées, pourrait constituer une marche à suivre. À cette fin, des exemples de cadres législatifs opérationnels de la région mais aussi hors région pourraient aider (par exemple, le Liban semble avoir un cadre législatif très complet sur le secteur de l'eau). Le contexte et les dispositions des *acquis* de l'UE, en particulier sur l'intégration intersectorielle et en termes de mécanismes de renforcement, pourraient apporter de la valeur ajoutée. Une analyse comparative de la situation du point de vue du cadre législatif et des suggestions politiques liées que l'UN ESCWA a menée dans le passé pourrait aussi fournir une bonne base et fournir une matière à réflexion.

- Volonté/engagement politique renforcé

Assurer la volonté et l'engagement politiques sont peut-être parmi les facteurs déterminants pour la mise en œuvre réussie d'un plan et/ou d'une politique. Placer le plan sous des auspices de haut niveau semble être un facteur catalytique, comme on l'a vu par exemple dans le cas de la Jordanie (où le Roi a mandaté la préparation de la Stratégie Nationale de l'Eau) et du Liban (où le Ministre actuel a mandaté et soutenu la préparation de la Stratégie Nationale du Secteur de l'Eau lancée récemment). Placer le Plan GIRE au sein d'un contexte de développement national plus large, comme en Jordanie avec l'Agenda National et le Kulluna al Urdun, renforce certainement l'engagement pour sa mise en œuvre. Au niveau provincial, l'engagement politique peut être renforcé à travers l'implication de différents Ministères au cours de la préparation –surtout au cours de la mise en œuvre – d'un Plan GIRE.

Assurer un engagement politique qui dépasse les politiques nationales peut aussi être assuré en mettant en relation les plans et les objectifs nationaux avec les cadres régionaux ou internationaux. Par exemple, l'engagement fait en 2002 à Johannesburg a poussé plusieurs pays à élaborer des Plans GIRE. De même, atteindre les objectifs fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement, intégrant les mécanismes de suivi, a exercé une certaine pression pour lancer/faire avancer des réformes du secteur de l'eau. Plus particulièrement, l'adoption prévisible des Cibles de développement durable au cours de la Conférence Rio+20, où l'eau figure en tant qu'objectif autonome, pourrait aussi aider, étant donné l'engagement attendu des pays, à atteindre les cibles. De même, les Plans d'Action que l'on peut prévoir à la fois de la Stratégie (provisoire) pour l'eau en Méditerranée et de la Stratégie arabe de l'eau pourraient former une base solide pour un engagement politique et une action renforcés.

- Promouvoir l'intégration de la gestion de l'eau à travers les secteurs (intégration en matière d'eau)

Le processus d'intégration doit être réciproque afin d'être efficace. Par conséquent, inclure les considérations sur l'eau aux plans et stratégies des autres secteurs est essentiel au cadre GIRE. Cela peut être promu en donnant un caractère officiel à une boucle de communication et de retour d'information entre les Ministères lorsque des stratégies sectorielles différentes sont en cours de développement ou de mise à jour. À cette fin, la mise en place (ou le renforcement s'ils existent déjà) de Comités techniques interministériels ou spécifiques à des activités, orientés sur le



résultat et avec l'objectif clair de mise en œuvre pourraient aider.

4.2 GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

- Coopération intersectorielle / interministérielle

Selon les résultats de l'Enquête des Nations Unies, les PP du programme SWIM ont reconnu cet aspect de la gestion de l'eau comme étant l'un des plus difficiles. Étant donné la difficulté inhérente à atteindre cette coordination, due aussi à la fragmentation institutionnelle et souvent aux responsabilités interférentes entre les Ministères et les administrations/départements du même Ministère, un cadre législatif solide soulignant clairement les rôles et responsabilités est une base des plus appropriées. Un renforcement des capacités et des formations collectives pourraient aussi aider à renforcer les capacités et à établir une base commune de connaissances entre les Ministères.

En plus, dans les trois PP, le rôle d'un Conseil national de l'eau a été jugé comme une voie constructive à cet égard (en Tunisie, il existe mais n'est pas complètement opérationnel, tandis qu'au Liban et en Jordanie, il existe un débat réel sur la mise en place d'une telle structure). Par ailleurs, impliquer les différents Ministères à la préparation des stratégies des divers Ministères est une manière d'assurer l'intégration de l'eau aux autres secteurs. Deux exemples des plus prometteurs proviennent du fonctionnement du Forum de l'Eau en Région Montagneuse en Jordanie (qui comprend entre autres les parties prenantes et les représentants des Ministères impliqués) et la mise en place récente (fin mars 2012) d'un Conseil National de l'Environnement au Liban.

- Renforcement des capacités institutionnelles

La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles tant au niveau national que sous-national a aussi été reconnue comme étant un domaine de priorité dans l'Enquête des Nations Unies. Cela implique l'extension et le renforcement des capacités existantes en entamant des formations supplémentaires et des exercices sur le renforcement des capacités. Le travail d'Horizon 2020 à travers la Composante Renforcement des Capacités a contribué à cette fin, tandis qu'une série d'activités de formation (sur des thèmes identifiés comme nécessaires par les PP) sont en cours de mise en œuvre par le programme SWIM-SM. Des activités supplémentaires de formation, pour répondre aux besoins particuliers des pays et avec une valeur ajoutée pour la région, pourraient être intégrées au prochain plan de travail du SWIM-SM.

- Processus et mécanismes de consultation pour l'implication des parties prenantes à différents niveaux de gestion

La participation des parties prenantes a aussi été reconnue comme étant un défi clair dans l'Enquête des Nations Unies, bien qu'avec des niveaux différents de priorité de la part des PP du programme SWIM. Un point de départ serait d'inclure les dispositions pertinentes dans le cadre législatif accompagnées des mécanismes pour une mise en place complète et efficace. En Jordanie par exemple, bien qu'une loi sur la société civile ait été discutée avec les représentants de la société civile et approuvée par le Parlement (avec toutefois une portée réduite au final), la mise en œuvre de la participation des parties prenantes aux affaires environnementales / liées à l'eau reste un défi (la participation des représentants de la société civile aux divers comités techniques interministériels est ouverte mais pas obligatoire, et ainsi leur implication ne les engage pas et n'a pas de rôle/incidence profond/e sur le processus). Cela dit, le fonctionnement du Forum de l'Eau en Région Montagneuse représente un bon exemple de la participation des parties prenantes et sa réplication potentielle (à l'intérieur comme à l'extérieur du pays) doit être davantage explorée. Le travail du Comité National Libanais de l'Environnement a aussi représenté une étape importante dans cette direction, mais son fonctionnement reste à préciser (car il n'a été mis en place qu'à la fin Mars 2012).

L'accent sur la participation des parties prenantes devrait augmenter sensiblement, autre résultat du Printemps arabe et de l'appel à la participation.

- Structure décentralisée et principe de subsidiarité

Un défi pour la région concerne le débat entre centralisation *versus* décentralisation de la gestion des ressources en eau. Les tendances régionales laissent entrevoir (y compris les dispositions juridiques des *acquis* de l'UE) la promotion et le renforcement des structures décentralisées et de la gestion des ressources au niveau le plus adéquat (principe de



subsidiarité). Au Liban, la mise en place de 4 Etablissements de l'Eau suit cette logique, alors que le travail mené dans plusieurs pays par les Associations des Usagers de l'Eau est mieux visible. Sur ce dernier élément, SWIM-SM a mené une évaluation régionale sur l'état de la participation des usagers de l'eau dans les PP, complétée par des études de cas spécifiques provenant de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie. Une liste des priorités et des actions futures a aussi été identifiée au cours d'un Atelier régional qui a discuté de l'évaluation.

4.3 INSTRUMENTS DE GESTION

- Programmes qui améliorent la gestion des ressources en eau

Au cours de l'Enquête des Nations Unies, les PP du programme SWIM ont identifié comme priorité le développement ou le soutien supplémentaire pour les programmes de gestion des ressources en eau. Dans leur majorité, ces programmes ont été soutenus par les donateurs et tout au long de la durée de vie des projets spécifiques. Une étape positive serait de donner un caractère officiel à ces programmes au sein du plan de travail des Ministères de tutelle respectifs. Ces programmes pourraient impliquer entre autres :

Des mécanismes d'efficacité de l'utilisation de l'eau

L'allocation efficace des ressources en eau entre les utilisations concurrentes

L'allocation des ressources en eau en mettant l'accent sur les considérations économiques

Prévisions et systèmes d'alerte rapide pour contribuer à l'adaptation au changement climatique

Gestion des désastres et / ou gestion des risques

- Mener des évaluations réalistes et solidement fondées sur des besoins par secteur et des objectifs à court, moyen et long terme

Bien qu'une pléiade d'études (menées par les gouvernements et appuyées par les donateurs) aient été menées sur l'évaluation des ressources en eau en terme d'approvisionnement et de demande, il y a toujours des lacunes sur la fiabilité de la situation présentée pour une prise de décision informée. Plus particulièrement, au delà de la représentation de la situation existante, fixer des objectifs clairs et intelligents (Spécifiques, Mesurables, sur Accord, Réalistes et avec un Timing précis) pourrait fournir une aide considérable lors du processus de mise en œuvre des plans de l'eau, dans la mesure où ils les placent au sein d'un contexte spécifique et concret. Par exemple, la fixation d'objectifs clairement définis a été utilisée pour la préparation de la Stratégie (provisoire) pour l'Eau en Méditerranée et à une échelle mondiale, elle a été utilisée pour le JPOI et devrait aussi ressortir de la Conférence Rio+20.

- Développer une base de connaissances accompagnée des mécanismes pour le partage des connaissances / de l'expérience

La nécessité de disposer d'une base de connaissances est largement reconnue (et aussi présentée comme un défi prioritaire dans l'Enquête des Nations Unies). Les informations sur les ressources en eau sont souvent éparpillées à travers les institutions et les différents organismes responsables de la collecte des données sur un thème spécifique, ce qui risque de compromettre la fiabilité des informations données (compte tenu de la multiplicité des techniques de collecte et de classement). Comme on l'a vu dans les analyses des trois PP, un effort important a été consenti pour la création de systèmes d'information sur l'eau et pour une collecte et une analyse plus complètes des données. Disposer d'un tel système, idéalement au niveau central, pourrait aider à une meilleure gestion des données et à une politique et une prise de décision plus informées.

Ce qui importe, c'est que la connaissance va au-delà de la collecte des données. Elle est liée aux pratiques et à la mise en œuvre sur le terrain des politiques. Étendre et approfondir la base des connaissances à travers un travail analytique / technique solide et méthodologique adapté est l'un des objectifs. Mettre en place des mécanismes pour identifier les bonnes/mauvaises pratiques et les expériences de succès / échecs, contribuerait non seulement à la compilation des connaissances mais formerait aussi la base de l'échange et de la réplique. À cette fin, un des domaines d'activités du programme SWIM-SM concerne la collecte des meilleures pratiques dans les thèmes sélectionnés



(comme l'eau non génératrice de revenu, l'efficacité et l'efficience augmentées de la réutilisation des eaux traitées, la mise en œuvre d'AUE) ainsi que le soutien pour l'établissement d'un mécanisme de réplication au niveau régional (qui sera analysé plus loin dans la dernière section du Rapport). - Établir une suite d'indicateurs

La mise en place des indicateurs pour le suivi des différents aspects de la gestion des ressources en eau constitue un effort continu pour tous les pays. En plus des difficultés inhérentes liées au choix des indicateurs qui doivent être pertinents, adéquats et mesurables, dans certains PP l'exercice de suivi a été réalisé au cours de projets financés par les donateurs. Par ailleurs, la pléiade d'indicateurs disponibles rend le travail de suivi encore plus difficile. Une proposition sera présentée à la Conférence Rio+20 concernant l'établissement d'un mécanisme permanent de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact d'approches intégrées du développement, de la gestion, du financement et de l'utilisation des ressources en eau. S'il est jugé pertinent, ce cadre fournirait une bonne base pour le suivi des PP.

4.4 FINANCEMENT

- Construire une base de connaissances sur le financement de l'eau et explorer les moyens pour améliorer la collecte, la sauvegarde et l'analyse des données financières pour l'investissement dans le secteur de l'eau et la gestion des ressources en eaux. À titre indicatif, cela pourrait être facilité par la conduite de :

Stratégies de financement pour le secteur de l'eau qui identifieraient l'ampleur du déficit de financement et proposeraient des options basées sur des scénarios alternatifs. L'Égypte en offre un bon exemple, où une stratégie de financement pour l'approvisionnement en eau et le secteur de l'assainissement pour l'agglomération du Caire a été achevée en 2009 (dans le cadre du Dialogue de Politiques MED EUWI et en coopération avec l'OCDE) et a fourni une perspective fructueuse sur l'état du financement mais aussi et surtout sur les scénarios alternatifs en estimant les contributions du budget public ainsi que des revenus.

L'introduction de systèmes de comptabilité de l'eau, qui constituent un processus systématique d'identifier, reconnaître, quantifier, rapporter et assurer les informations sur l'eau

L'évaluation économique de la dégradation de l'eau qui pourrait fournir des perspectives utiles en ce qui concerne le coût des différentes actions et l'implication financière qu'elles ont en matière d'environnement. SWIM-SM a inclus une étude connexe pour la Tunisie et le Maroc dans sa ligne de travail actuel.

- Participation du secteur privé

Compte tenu du déficit financier du secteur de l'eau que rencontre la plupart des PP, l'éventail d'options pour combler le déficit est donné. La participation du secteur privé a été appliquée dans de nombreux PP (principalement en ce qui concerne l'infrastructure des eaux usées et les contrats de gestion), mais la compréhension des opportunités et des contraintes de ces engagements reste largement limitée. Améliorer cette compréhension et les facteurs déterminants pour la rendre plus efficace, pourrait accroître l'effort de manière importante pour combler le déficit financier. Un travail pertinent sur l'évaluation de la participation du secteur privé dans l'infrastructure de l'eau a été achevé en Égypte et au Liban (dans le cadre de Dialogues de Politiques Nationaux MED EUWI et en coopération avec l'OCDE) avec des résultats intéressants. Une travail similaire est actuellement en cours en Tunisie. La participation du secteur privé a aussi un potentiel au niveau local, à cet égard, SWIM-SM met actuellement en œuvre une activité connexe au niveau régional.

- Introduire – là où ce n'est pas en place - la législation pour l'introduction de principes tels que pollueur-payeur et utilisateur-payeur

- Améliorer la performance, par exemple par :

L'introduction de l'aide basée sur les résultats qui peut être appliquée à la fois à l'appui financier fourni par les donateurs (soutien du système de suivi), mais aussi en termes de disposition touchant les subventions (les subventions seront attribuées quand les résultats seront atteints) (branchement domestique à un réseau pour les pauvres) est confirmé par un agent de vérification indépendant.



Renforcement des opérateurs d'eau en tant que prestataires de services autonomes et responsables

En résumé, et bien que la section ait débuté d'une manière non traditionnelle en représentant les domaines de défis pour la gestion durable et intégrée des ressources en eau, il convient de souligner et de reconnaître que tous les PP sont sur la bonne voie ou à un stade considérablement avancé de la conception et de la mise en œuvre des réformes du secteur de l'eau. La conclusion de la revue régionale (première section du Rapport) a convenablement illustré où en sont les pays par rapport à la mise en œuvre des trois piliers de la GIRE. Pour soutenir ces efforts, la section suivante (et finale) de ce Rapport est vouée à l'illustration des opportunités existantes et à venir qui peuvent stimuler ce processus.

5. Opportunités pour soutenir la gestion durable et intégrée des ressources en eau dans les PP du programme SWIM

Cette dernière section développe les opportunités existantes et à venir soutenant la gestion durable et intégrée des ressources en eau dans les PP du programme SWIM. Ces opportunités émergent de l'évolution du paysage régional et international et plaident pour une action concertée qui répondrait aux priorités nationales ainsi qu'aux appels internationaux à l'action dans les domaines concernés. Dans ce contexte, l'importance des synergies est bien reconnue, ainsi que la nécessité d'assurer les passerelles entre la recherche / la science / le développement des connaissances et la réelle élaboration de politiques. La nécessité de transparence et de lutte contre la corruption a pris une grande importance, profitant également du Printemps arabe. La prolifération des technologies et des outils d'information et de communication, la promotion des possibilités de réseautage dans le domaine et la diffusion des cas reproductibles aideraient à aller de l'avant, comme environnement de soutien pour la mise en œuvre des options politiques. Lors de l'examen de ces opportunités, le rôle potentiel du SWIM – au sein de son plan de travail actuel et global - est aussi souligné.

5.1 RECONNAISSANCE DE LA NECESSITE DE SYNERGIES ENTRE LES INITIATIVES ET LES PROGRAMMES

Il y a un besoin évident d'améliorer les synergies et d'agir d'une manière cohérente et coordonnée afin de répondre aux défis liés à l'eau à travers la planification GIRE. Il existe actuellement plusieurs processus, partenariats et organisations qui fonctionnent au niveau régional, sous-régional et national, qui peuvent être liés et se renforcer l'un l'autre, en évitant la duplication et en parvenant à atteindre une utilisation rentable des ressources humaines et financières.

De tels initiatives et programmes promeuvent déjà des actions sur le développement de politique, l'évaluation, la mise en place de systèmes de données et d'informations, le renforcement des capacités, la formation et le transfert de technologies et de connaissances, ainsi que la mise en œuvre des actions sur le terrain. Elles sont mises en œuvre par toute une série de cadres politiques et techniques *entre autres* l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Convention de Barcelone et la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable assurée par le PNUE-PAM, la Ligue Arabe, le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau, l'Instrument Politique Européen de Voisinage ainsi que des initiatives et des programmes comme l'initiative Horizon 2020 visant à dépolluer la Méditerranée, la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Eau de l'UE, le GEF MedPartnership, les programmes PNUE y compris le programme de Gouvernance de l'Eau pour les États arabes et plusieurs autres, y compris ceux soutenus par divers systèmes de coopération multilatéraux et bilatéraux et des agences de donateurs.

Entre autres, la Stratégie pour l'Eau en Méditerranée de l'UpM serait un guide utile qui, une fois approuvée et complétée par son Plan d'action, renforcerait et soutiendrait considérablement ces processus, partenariats et organisations transversaux, au moyen de projets spécifiques futurs ainsi que le mécanisme de coordination pour examiner le progrès des différentes initiatives. La Stratégie Arabe pour l'Eau est également importante car elle fournit une définition des priorités, soulignant les approches communes et stimulant l'action. Par ailleurs, les *acquis* de l'UE liés à l'environnement et à l'eau, y compris la Directive-cadre dans le domaine de l'eau et la Directive relative aux eaux souterraines, fournissent un contexte utile pour une réplique possible après une adaptation adéquate au niveau du pays.



Les opportunités qui naissent de ces liens étroits et plus opérationnels entre les processus, les initiatives et les programmes ne doivent pas être manqués car ils visent à augmenter l'impact sur le terrain ainsi que l'efficacité lors de l'utilisation des ressources. Le programme SWIM pourrait jouer un rôle positif en aidant à renforcer le lien, en rendant opérationnels ces processus et en se concentrant sur les aspects techniques qui reflètent les besoins de ces PP.

5.2 LIER RECHERCHE, ELABORATION DE POLITIQUES ET PRATIQUE

L'appel à une intégration plus efficace de la science et de la prise de décision est omniprésent dans le cadre de la GIRE. Les décideurs politiques notent souvent que les informations essentielles à leur prise de décision ne leur sont pas facilement disponibles ou accessibles, ou ne sont pas présentées sous une forme utilisable. En même temps, les scientifiques se plaignent souvent que leurs contributions sont pertinentes et crédibles mais pas assez utilisées par les preneurs de décision. En particulier pour la planification GIRE, les décideurs politiques sont fréquemment confrontés au besoin de prendre des décisions importantes face à la complexité et l'incertitude élevées du système. De ce fait, lier la recherche et la science à l'élaboration de politiques, en utilisant les connaissances comme passerelle pratique vers l'action, est un élément clé pour une planification et une application efficaces de la GIRE.

La science, la recherche et le développement des connaissances sont avancés dans la plupart des PP. Les institutions nationales offrent un éventail d'informations et de données (tant brutes que traitées), des systèmes et outils d'aide à la décision (y compris des systèmes d'alerte précoce, des modèles, etc) ainsi que des services spécialisés dans le domaine. Il en va de même des programmes régionaux mis en œuvre par un certain nombre d'universités, d'agences de recherche et souvent par des parties prenantes, ces dernières figurant tant comme générateurs d'informations que comme récepteurs des résultats. La Direction Générale pour la Recherche de la Commission Européenne est parmi les contributeurs clés de cet agenda en Méditerranée à travers les Programmes-Cadres, où la gestion intégrée des ressources en eau occupe une place élevée.

L'innovation est un autre agenda important qui est lié à la science et à la recherche, et son incorporation pratique dans la planification nationale de la GIRE est une opportunité à ne pas manquer dans la région. Les solutions innovatrices comprennent non seulement la technologie, mais aussi tous les aspects de la gestion de l'eau, comme la politique, la gouvernance, le financement, etc. Entre autres, le développement des ressources en eau non conventionnelles, en particulier avec l'utilisation de sources d'énergies renouvelables qui sont respectueuses de l'environnement et rentables, représente un champ privilégié pour l'innovation dans la région. L'agenda présente des leaders parmi les PP, en particulier parmi ceux qui font face à une pénurie sérieuse en eau et qui ont les moyens d'investir dans ce domaine. De ce point de vue, il y a la possibilité d'une utilisation plus importante des approches alternatives comme la récupération des eaux de pluie et la réutilisation des eaux usées qui représentent un faible coût et sont amenées au niveau des utilisateurs (améliorant ainsi la sensibilisation et l'implication). L'importance des avantages des écosystèmes de l'eau en tant que systèmes d'infrastructures naturelles ainsi que les bénéfices résultant de ces services écosystémiques gagne progressivement du terrain.

Un défi majeur reste la facilité d'utilisation des résultats de recherche pour l'élaboration des politiques. Une communication améliorée est un outil utile sur le côté scientifique, cependant elle n'est pas suffisante. La collaboration, en termes pratiques, entre les scientifiques, les parties prenantes et les preneurs de décisions pourrait aider davantage le changement de culture nécessaire à une meilleure utilisation des connaissances existantes. Et, puisque la pratique est souvent plus applicable au niveau local, une telle application GIRE informée s'appliquerait mieux à ce niveau, réalisant des leçons valides et encourageant une meilleure utilisation des outils concernés pour les processus nationaux de planification GIRE. Comme pour tous les processus d'apprentissage, le temps, les ressources et l'engagement sont des ingrédients nécessaires pour faire avancer les choses.

Le programme SWIM peut contribuer en tant que "interprète/transformateur" des connaissances pour la prise de décision ainsi qu'un facteur facilitant le partage d'expériences, y compris l'innovation et les meilleures solutions disponibles entre les PP. Cela contribuerait non seulement à faire des leçons tirées une propriété commune, mais aussi à aller de l'avant par des étapes pratiques, telles qu'elles ont été priorisées par les PP et au sein d'une approche régionale.



5.3 SENSIBILISATION PUBLIQUE, DEMOCRATIE, IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE, GESTION AU NIVEAU LOCAL

Une planification efficace de la GIRE exige des mécanismes adéquats pour permettre la consultation et la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris des groupes marginalisés et vulnérables, à travers des schémas de responsabilisation et d'appropriation, la promotion de processus démocratiques et de lutte contre la corruption et la reconnaissance du rôle particulier de la société civile ainsi que des autorités locales et régionales.

Les partenariats sont essentiels pour atteindre ces objectifs. Actuellement, il y a un nombre croissant de schémas de partenariats et de réseautage, se concentrant sur des groupes spécialisés ainsi que des publics plus généraux, au niveau régional, national et local. La coordination entre ces partenariats aiderait l'efficacité pour atteindre ces objectifs et pour utiliser les ressources disponibles. Entre autre, engager les médias aiderait à augmenter le volume et l'efficacité de la sensibilisation d'un public plus large tout en agissant en tant qu'outil de pression pour plus d'actions de la part des décideurs politiques et des preneurs de décision. Des activités liées aux médias sont en cours de mise en œuvre dans le plan de travail annuel actuel du programme SWIM-SM et devraient aider ce processus.

En cette époque de réforme dans la plupart des PP, il y a un appel urgent pour l'intégrité, la transparence et la responsabilité. Pour y parvenir, une action combinée anti-corruption et droit de l'homme/équité doit être centrale et se concrétiser avec le soutien du mouvement croissant de la société civile. Déterminer les risques potentiels de corruption, en attirant l'attention sur les budgets liés à l'eau et en fournissant des informations publiques sur les plans liés à l'infrastructure de l'eau et les projets d'investissement, font partie des mesures dans cette direction.

5.4 AMELIORER LA REPLICATION DES CAS A SUCCES

Les expériences sur la planification GIRE sont nombreuses et réelles dans le monde et dans la région. En même temps, il est clair qu'il n'existe pas de 'solution miracle'. On reconnaît la nécessité de faire le point sur les leçons tirées en traitant les questions connexes, pour identifier celles qui conviennent le mieux aux contextes régionaux et nationaux, socio-économiques et culturels, et d'exercer une influence sur l'engagement politique ainsi que sur les résultats nouveaux et complémentaires afin de reproduire les pratiques rentables, testées et validées.

Entre autres instruments visant à les promouvoir, une Stratégie de réplication méditerranéenne environnementale (MERES) est actuellement en cours de développement sous la forme d'un travail commun du PNUE-PAM et de la CE, faisant appel à la méthodologie et à l'expérience acquises jusqu'à ce jour par le Partenariat GEF Med, l'Initiative Horizon 2020 et le programme SWIM. Ce mécanisme, qui devrait être développé davantage et être opérationnel en 2013, aidera à promouvoir la sélection, le partage et probablement l'application des cas reproductibles dans la région.

5.5 OPPORTUNITES DE RESEAUTAGE ACCRUES ET ACCES AUX INFORMATIONS/CONNAISSANCES AU NIVEAU REGIONAL ET INTERNATIONAL AU MOYEN DE FORUMS, EVENEMENTS, ETC.

Pendant plus de deux décennies, les progrès dans le développement de concepts, l'engagement à l'action et la mobilisation des ressources pour des questions environnementales, y compris l'eau, sont marqués par des sommets (comme les Sommets des Nations Unies sur le Développement Durable), des forums internationaux (comme les Forums Mondiaux sur l'Eau, la Semaine de l'eau de Stockholm, etc.) et des conférences ministérielles régionales (comme celles du Partenariat euro-méditerranéen, de la Ligue Arabe ou de l'Union Africaine, et depuis 2008, celles de l'Union pour la Méditerranée) où la plupart des PP sont activement présents.

Parmi ceux-ci, le sommet mondial le plus important à venir est la Conférence des Nations Unies Rio+20 sur le Développement Durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012) qui marquera l'anniversaire de deux étapes internationales : le 20e anniversaire de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio de Janeiro, et le 10e anniversaire du Sommet Mondial 2002 sur le Développement Durable (SMDD) à Johannesburg. La conférence se concentrera sur deux thèmes (i) l'économie verte dans le contexte du



développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et (ii) le cadre institutionnel pour le développement durable, dont l'objectif est d'aboutir à un document politique ciblé qui servira à guider l'agenda lié au cours de la prochaine décennie ; des négociations sont en cours au moment de l'élaboration du présent document.

Il est reconnu que le succès de l'économie verte dépend de la gestion durable des ressources en eau et de l'approvisionnement sécurisé et durable en eau et des services d'assainissement adéquats. Pour répondre à ces objectifs, la GIRE reste pertinente et doit être un élément central des stratégies vers une économie verte, la lutte contre l'intégration intersectorielle et en particulier les liens/relations entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Par ailleurs, la réponse positive à l'appel à la GIRE et aux Plans d'Efficiace de l'Eau, comme convenu au SMDD en 2002, doit encore se traduire par des mises en œuvre. Cela pourrait être facilité par le développement des pays où il y a absence, d'objectifs et de délais spécifiques pour préparer et créer un programme d'action et une stratégie de financement pour mettre en œuvre les plans GIRE, sur la base d'une réflexion réaliste de la situation naturelle, socio-politique et financière de chaque pays.

Globalement, les décisions de la Conférence Rio+20 devraient frayer le chemin pour toute une série d'aspects du développement, et les PP du programme SWIM auront l'opportunité, à travers des Objectifs de Développement Durable (l'eau formant l'un de ces objectifs), de fixer des priorités qui conduiront à un avenir de l'eau plus sûr. Le programme SWIM pourrait aider en partageant les informations sur les résultats/prochaines étapes de la Conférence Rio+20 et en assistant les PP dans le dépistage et la priorisation des actions afin d'atteindre les objectifs convenus.



6. Références (indicatives)

1. Allan, J.A., 2002, La Question de l'Eau au Moyen Orient, Hydropolitiques et Économie Globale, I.B. Tauris : Londres
2. AQUASTAT – Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture.
<http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/index.stm>
3. Profil des pays de la BBC : la Jordanie, 4 avril 2008, disponible à :
http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/country_profiles/828763.stm
4. Profil des pays, BBC News, disponible à :
http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/country_profiles/791071.stm
5. Brouma A. & Scoullou M., (2008), Water Governance in the Mediterranean Region and Public Involvement, disponible à : <http://www.iemed.org/anuari/2008/aarticles/EN122.pdf>
6. Agence canadienne de développement international (ACDI) en Jordanie : <http://www.acdi-cida.gc.ca/jordan>
7. Catafago S., (sans date), Restructurer le Secteur de l'Eau au Liban : Autorité du Fleuve Litani – Faire face aux défis de la bonne gouvernance de l'eau, ressources CIHEAM disponibles à :
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a65/05002197.pdf>
8. Administration centrale de la statistique. Annuaire statistique 2007 disponible à :
http://www.cas.gov.lb/Newsrep_en.asp
9. Comair F.G., 2008, Climate Change Adaptation in Lebanon and Consequences on Transboundary Waters, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Liban
10. Comair F.G., 2008, Gestion de l'Eau et Hydrodiplomatie au Proche Orient, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Liban
11. DGGTH (2001), « Économie d'eau 2000 » - Rapport stratégie de gestion de l'eau.
12. DGGTH- DGRE (2000), « Stratégie de long terme du secteur de l'eau en Tunisie 2030-Eau XXI »
13. DGRE/ Bechtel/SCET (1999), « Étude du secteur de l'eau ».
14. Déclaration de Dublin sur l'Eau et le Développement Durable, (1992), Conférence internationale de Dublin sur l'Eau et l'Environnement, <http://www.wmo.ch/web/homs/documents/english/icwedece.html>
15. SEMIDE (Système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau), Jordanie : Wastewater Treatment Plant to be Built in South Amman, 23 juin 2008, disponible à :
<http://www.emwis.net/thematicdirs/news/jordan-wastewater-treatment-plant-be-built-south>
16. Euronews, <http://www.euronews.com/>
17. Commission Européenne, 2006, Support to DG Environment for development of the Mediterranean De-pollution Initiative «Horizon 2020»: Review of Ongoing and Completed Activities, prepared for DG Environment, Commission Européenne, par LDK-ECO S.A. Environnemental
18. Commission Européenne, Direction Générale pour les affaires économiques et financières. Politique européenne de voisinage : analyse économique des pays voisins de l'UE, disponible à :
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication13087_en.pdf
19. Commission européenne, Document de travail accompagnant la Communication de la Commission au Conseil et la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage par le parlement européen 2007' Rapport sur les progrès au Liban, Bruxelles, 3 avril 2008, SEC(2008) 397 disponible à :
<http://www.delgeo.ec.europa.eu/en/press/2sektor.pdf>
20. Commission européenne, Document de travail : Annexe à « European Neighbourhood Policy » Country Report Lebanon COM(2005) 72 final) disponible à :
http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/lebanon_country_report_2005_en.pdf
21. Délégations de la Commission Européenne au Royaume Hachémite de Jordanie et pour la République du Yémen : <http://ec.europa.eu/delegations/deljor/en/index.htm>



22. Instrument Européen de voisinage et de partenariat (IEVP) : Document sur la stratégie par pays, République libanaise 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010, disponible à : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_csp_nip_lebanon_en.pdf
23. Instrument Européen de voisinage et de partenariat, Jordanie : Document sur la stratégie 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010, disponible à : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_csp_nip_lebanon_en.pdf
24. Direction générale du commerce de l'Union Européenne (EU DG Trade), Commerce bilatéral de l'UE avec la Jordanie et avec le monde, 10 septembre 2008, disponible à : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113404.pdf
25. FAO-Aquastat, Profil des pays et système d'information cartographique : Jordanie, disponible à : <http://www.fao.org/countryprofiles/Maps/JOR/06/pp/index.html> & <http://www.fao.org/countryprofiles/Maps/JOR/07/tp/index.html>
26. Farrell S., 2012, Demonstrations whisper of an Arab Spring in Jordan, The New York Times, 9 février, disponible à : <http://www.nytimes.com/2012/02/10/world/middleeast/jordan-protests-whisper-of-an-arab-spring.html>
27. Partenariat mondial pour l'eau, 2004, Catalyser le changement : manuel de développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des stratégies, Comité technique du PME, imprimé par Elanders
28. Gouvernement du Liban, Ministère de l'Environnement et Observatoire libanais de l'Environnement et du Développement (LEDO), 2001, Lebanon State of the Environment Report 2001, Rapport disponible à <http://www.moe.gov.lb/Reports/SOER2001.htm>
29. Office de coopération technique en Jordanie : <http://www.gtz.de/en/weltweit/maghreb-naher-osten/675.htm> & <http://www.gtz.de/en/weltweit/maghreb-naher-osten/1511.htm>
30. Hamdane A. (2007) « Tunisia national report on monitoring progress and promotion of water demand management in Mediterranean countries », Plan Bleu.
31. Rapport sur le développement humain, 2007/8 disponible à : http://hdrstats.undp.org/countries/data_sheets/cty_ds_JOR.html
32. CRDI, Hussein A. Amery, Chapitre 2 : Assessing Lebanon Water Balance, disponible à : http://www.idrc.ca/en/ev-33225-201-1-DO_TOPIC.html
33. Indicateurs économiques: http://ddpext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=9147&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED&HF=N/CPProfile.asp&WSP=N
34. Indicateurs sur la Tunisie : www.tunisie.com/developpement
35. Informations statistiques : <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>
36. INS (2006), « Statistique de l'environnement de la Tunisie- Compendium 2005 » Ins/ Eurostat.
37. Agence Japonaise de coopération internationale (AJCI) en Jordanie : <http://www.jica.go.jp/jordan/english/>
38. Laithy, Heba, Khalid Abu-Ismaïl, Kamal Hamdan (2008), Poverty, growth and income distribution in Lebanon, Country study n° 13, Centre International de la Pauvreté avec le soutien du PNUD, janvier.
39. Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement, disponibles sur : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>
40. Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport sur le Liban, septembre 2003 disponible à : http://www.undg.org/archive_docs/3344-Lebanon_MDG_Report_-_English.pdf
41. Ministère de la Planification et de la Coopération internationale de la Jordanie, Executive Development Program 2011-2013, <http://www.mhplants.gov.jo/uploads/22011.pdf>
42. Ministère de l'Eau et de l'Irrigation en Jordanie, Lois, règlements et législations, disponibles à : <http://www.mwi.gov.jo/mwi/laws.aspx>



43. Ministère de l'Eau et de l'Irrigation en Jordanie, Plan directeur national de l'eau, disponible à : <http://www.mwi.gov.jo/mwi/NWMP.aspx>
44. Plan directeur national de l'eau pour la Jordanie, disponible à : <http://www.gtz.de/en/weltweit/maghreb-naher-osten/675.htm>
45. Office national de l'Assainissement : www.onas.nat.tn
46. Plan Bleu, 2011, Suivi de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable : Indicateurs principaux, Actualisation mai 2011, disponible à http://www.planbleu.org/publications/Indicateurs_SMDD_2011_EN.pdf
47. Scoullou M., Malotidi V., Spirou S. et Constantianos V., (2002), Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Méditerranée, GWP-Med & MIO-ECSDE, Athènes
48. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE): www.sonede.com.tn
49. Le Groupe de la Banque Mondiale, 2008, Jordan at a glance, 24 septembre 2008, disponible à : http://devdata.worldbank.org/AAG/jor_aag.pdf
50. La Banque Mondiale, (2009), Secteur E&A : examen des dépenses publiques, Moyen Orient et Région Afrique de l'est et du nord – Département de Développement Durable
51. La Banque Mondiale, 2006, Stratégie d'aide des pays au Royaume hachémite de Jordanie pour la période exercice 2006 - exercice 2010, Rapport No. 35665-JO, disponible sur : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2006/05/18/000012009_20060518105917/Rendered/PDF/356650rev0pdf.pdf
52. La Banque Mondiale, 2007, Profiter au maximum de la pénurie : Responsabilité pour une meilleure gestion de l'eau au Moyen Orient et en Afrique du nord, Rapport sur le développement MENA, La Banque Mondiale : Washington DC
53. La Banque Mondiale, 2007, Opérations de la Banque Mondiale en Jordanie, au 30 septembre 2007, disponible à : http://siteresources.worldbank.org/JORDANEXTN/Resources/JO_Data_sheet_07.pdf?&resourceurlname=JO_Data_sheet_07.pdf
54. La Banque Mondiale, Ministère des Affaires sociales, Post-conflit social et évaluation des moyens de subsistance au Liban, disponible à : <http://www.socialaffairs.gov.lb/files/SocialAssessmentEn.pdf>
55. La Banque Mondiale, 2011, *Les villes côtières d'Afrique du nord face au changement climatique et aux catastrophes naturelles*, Résumé de l'étude régionale, disponible à : http://arabworld.worldbank.org/content/dam/awi/pdf/Cities_Synthesis_ReportEngJune%201.pdf
56. Treyer S. (2002) « Analyse des stratégies et perspectives de l'eau en Tunisie », 2 rapports, Plan Bleu - PNUE
57. PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain, <http://hdr.undp.org/en/data/profiles/>
58. CESA0-NU, 1999, Politiques et procédures actuelles dans les pays membres sélectionnés de la CESA0, E/ESCWA/ENR/1999/15, Nations Unies : New York
59. CESA0-NU, 2007, Rapport 2 sur la mise en valeur des ressources en eau : État des ressources en eau dans la région CESA0, E/ESCWA/SDPD/2007/6, Nations Unies : New York
60. CESA0-UN, 2008, Approvisionnement en eau et assainissement durables pour tous : Rapport régional d'évaluation sur la situation et les réalisations des pays membres de la CESA0 vers un approvisionnement en eau et un assainissement améliorés, Document provisoire 26 juin 2008, E/ESCWA/SDPD/2008/WG.2/2, Nations Unies : New York
61. UNHCR (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés), 2007, Statistiques sur les Iraquiens déplacés dans le monde, septembre 2007, disponible à : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/openssl.pdf?tbl=SUBSITES&id=470387fc2>
62. BCP Nations Unies, Bilans communs des pays pour la Jordanie 2008, disponible à : <http://www.un.org.jo/images/stories/cca%20report%20full2.pdf>



63. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), Jordanie 2008-2012, disponible à : <http://www.undg.org/docs/7123/Jordan%20UNDAF%202008-2012.pdf>
64. Programme de développement des Nations Unies, Rapport sur le développement humain, 2006, disponible à : <http://hdr.undp.org/hdr2006/> et <http://hdr.undp.org/hdr2006/statistics/data>
65. Force intérimaire des Nations Unies au Liban, disponible à : <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/unifil/background.html>
66. Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Réponse Régionale à la crise des Réfugiés en Syrie – Portail de partage de l'Information, <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>
67. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution reconnaître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental, Soixante-quatrième session de l'Assemblée générale GA/10967, 28 juillet 2010, disponible à : <http://www.un.org/News/Press/docs/2010/ga10967.doc.htm>
68. Nations Unies, 2007, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, disponible à : http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2007/UNSD_MDG_Report_2007e.pdf
69. USAID en Jordanie, <http://jordan.usaid.gov/>
70. USAID, Ressources en eau en Jordanie, 2001, disponible à : <http://jordan.usaid.gov/upload/keydocs/Water%20Resources%20in%20Jordan%202001.pdf>
71. Warsap A., 2006, La politique de l'eau de la Jordanie, Présentation à un atelier régional sur l'eau, Le Caire, Égypte, 20-23 novembre 2006, présentée par Aid Delivery Methods Support Team, EuropeAid - Unit 01
72. Base de données des indicateurs mondiaux de développement, La Banque Mondiale, disponible à : go.worldbank.org/1SF48T40LOD91



Mécanisme de Soutien à la Gestion Intégrée Durable de l'Eau (SWIM)

Programme financé par l'Union européenne

7. Annexes

Annexe 1 : Questionnaire des Nations Unies sur l'Eau



Annexe 1

Questionnaire adressé aux Pays Membres des Nations Unies Sur les approches intégrées dans le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau pour la CNUDD 2012

Bien qu'il soit important que les approches de gestion des ressources en eau soient adaptées aux circonstances individuelles d'un pays ou d'une région locale, on a largement reconnu que des approches traditionnellement fragmentées ou purement sectorielles ne sont plus viables. Cela est dû aux défis créés par des demandes croissantes et souvent conflictuelles sur les ressources en eau qui sont de plus en plus compliquées en raison du changement climatique. Les meilleures pratiques de gestion sont celles basées sur des approches intégrées qui tentent de combiner selon un juste dosage les besoins environnementaux et sociétaux.

Le but de cette enquête est de générer une contribution à un rapport sur l'état des approches intégrées au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau. Le rapport servira comme base pour une meilleure prise de décision de la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable et les gouvernements nationaux, et comprendra les leçons tirées et les recommandations ainsi que des domaines d'intervention prioritaires. De plus, les connaissances obtenues seront utilisées pour établir un suivi international régulier et un cadre de collecte pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau.

Si vous avez des questions sur le contenu de ce questionnaire, veuillez svp contacter :

Mme Josephine Gustafsson

E-mail : UNWRio2012@siwi.org

Téléphone : +46 (0)8 522 139 60

Fax : +46 (0)8 522 139 61

Skype : siwi.josephine.gustafsson

Veillez svp renvoyer votre questionnaire rempli au plus tard le 18^{avril} 2011 à (dans l'ordre de préférence) :

1) En ligne sur <http://www.surveymonkey.com/s/UNWaterReport2012>

Ou, en cas d'impossibilité,

2) Renvoyez le questionnaire rempli au format word par email à UNWRio2012@siwi.org

Ou, comme dernière option si ce qui précède n'est pas possible,

3) Renvoyez le questionnaire rempli à :

Mme Josephine Gustafsson

Stockholm International Water Institute

Drottninggatan 33

SE - 111 51 Stockholm

SUÈDE

Fax : +46 (0)8 522 139 61

Veillez compléter

Pays	
Date	



1. Politique, planification de stratégie et cadre juridique

Veillez indiquer l'état actuel de l'élaboration des politiques, de la planification stratégique et des cadres juridiques pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays, en sélectionnant une des six colonnes pour chaque ligne.

	Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
1.1 Environnement favorable pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau						
1.1.1 Principaux instruments nationaux / fédéraux pour la gestion des ressources en eau						
a. Politique nationale / fédérale sur les ressources en eau						
b. Politique sous-nationale / provinciale / de l'État sur les ressources en eau						
c. Lois nationales / fédérales sur l'eau						
d. Loi sous-nationale / provinciale / d'État sur l'eau						
e. Plan(s) ou document(s) de plan stratégique national(aux) ou fédéral(aux) de gestion intégrée des ressources en eau						
f. Plan(s) national(aux) ou fédéral(aux) distincts sur l'utilisation efficace de l'eau						
g. Utilisation rationnelle de l'eau dans un plan de gestion intégrée des ressources en eau ou équivalent						
1.1.2 Autres instruments nationaux / fédéraux qui peuvent incorporer la gestion des ressources en eau						
a. Politique / stratégie / plan national intégré pour la gestion de la terre et des ressources en eau						
b. Stratégie de réduction de la pauvreté (PRS) avec la composante de la gestion des ressources en eau						
c. Stratégie nationale pour le développement durable						
d. Plan national de développement avec la composante de la gestion des ressources en eau						
e. Plan national pour l'action environnementale avec la composante de la gestion des ressources en eau						
f. Politique / Stratégie / Plan national d'adaptation au changement climatique avec la composante de la gestion des ressources en eau						
g. Plan national de développement agricole avec la composante de la gestion des ressources en eau						
h. Politique / stratégie / plan national pour l'énergie avec la composante de la gestion des ressources en eau						
i. Politique / stratégie / plan national de lutte contre la désertification avec la composante de la gestion des ressources en eau						
j. Politique / stratégie / plan national pour les zones humides avec la composante de la gestion des ressources en eau						
k. Politique / stratégie / plan national pour la biodiversité avec la composante de la gestion des ressources en eau						
1.1.3 Accords internationaux sur la gestion des ressources en eau dont fait partie votre pays						
a. Accords régionaux / sous-régionaux sur la gestion des ressources en eau						
b. Accords transfrontaliers sur la gestion des ressources en eau pour les						

6 Objectifs de développement économiques concernant la croissance économique, la richesse, la gestion des actifs monétaires, et le développement du secteur économique.



1.1 Environnement favorable pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau	Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
bassins versants spécifiques						

2. Gouvernance et cadres institutionnels

Veillez indiquer l'état actuel de la gouvernance et des cadres institutionnels pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays, en sélectionnant une des six colonnes pour chaque ligne.

2.1 Systèmes de gouvernance pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau	Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
2.1.1 Cadres institutionnels						
a. Mécanismes (par ex. commissions, conseils) pour la gestion des bassins versants						
b. Mécanismes pour la gestion des eaux souterraines						
c. Mécanismes pour la gestion des lacs						
d. Mécanismes pour la gestion intersectorielle des ressources en eau						
e. Mécanismes pour la gestion transfrontalière des ressources en eau						
f. Structures décentralisées pour la gestion des ressources en eau (autres que celles mentionnées ci-dessus)						
2.1.2 Participation des parties prenantes						
a. Les parties prenantes ont accès aux informations sur la gestion et le développement des ressources en eau						
b. Campagnes de sensibilisation publique sur la gestion et le développement des ressources en eau						
c. Implication du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la gestion des ressources en eau et au développement au niveau national						
d. Implication du secteur privé à la gestion des ressources en eau et au développement au niveau national						
e. Implication du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la gestion des ressources en eau et au développement au niveau du bassin						
f. Implication du secteur privé à la gestion des ressources en eau et au développement au niveau du bassin						
g. Intégration des politiques de parité hommes-femmes à la gestion et au développement des ressources en eau						
2.1.3 Renforcement des capacités						
a. Évaluation des besoins en capacités pour la gestion des ressources en eau au niveau national						
b. Évaluation des besoins en capacités pour la gestion des ressources en eau au niveau sous-national						



2.1 Systèmes de gouvernance pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
c.	Programmes de développement des capacités dans des institutions / organisations de gestion des ressources en eau au niveau national						
d.	Programmes de développement des capacités dans des institutions / organisations de gestion des ressources en eau au niveau sous-national						
e.	Programmes de formation continue du personnel / professionnels de la gestion des ressources en eau						
f.	Gestion des ressources en eau dans les programmes de l'enseignement technique / supérieur						
g.	Programmes de recherche en gestion des ressources en eau						

3. Instruments de gestion

Veillez indiquer l'état actuel des instruments de gestion pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays, en sélectionnant une des six colonnes pour chaque ligne.

3.1 Instruments de gestion pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
3.1.1 Développement des ressources en eau							
a.	Études des bassins pour le développement et la gestion à long terme des ressources en eau						
b.	Évaluation périodique des ressources en eau						
c.	Normes réglementaires et directives pour le développement durable des ressources en eau						
d.	Programmes pour évaluer des services écosystémiques liés à l'eau ou dépendants de l'eau						
3.1.2 Programmes de gestion des ressources en eau							
a.	Programme de gestion des eaux souterraines						
b.	Programme de gestion des eaux de surface						
c.	Programme joint de gestion des eaux de surface et souterraines						
d.	Programmes d'allocation efficace des ressources en eau entre les utilisations concurrentes						
e.	Programmes de gestion des ressources naturelles / en terre qui comprennent des composantes de gestion des ressources en eau						
f.	Programmes d'allocation des ressources en eau qui comprennent des						



3.1 Instruments de gestion pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Non pertinent	En cours de développement	Développé mais la mise en œuvre n'a pas débuté	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
	considérations environnementales						
g.	Mesure de gestion de la demande pour améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs						
h.	Programme pour la réutilisation ou le recyclage de l'eau						
i.	Programmes pour évaluer les impacts environnementaux des projets de l'eau						
j.	Programmes pour faire face aux catastrophes liées à l'eau (par ex. inondations et sécheresses)						
k.	Programmes pour traiter la question de l'adaptation au changement climatique à travers la gestion des ressources en eau						
l.	Programmes de coopération pour la gestion des ressources en eau transfrontalières						
m.	Programmes pour inverser la dégradation environnementale / des écosystèmes						
3.1.3 Suivi et gestion de l'information							
a.	Responsabilité des gouvernements pour un suivi hydro-météorologique correctement abordé dans la législation nationale						
b.	Suivi de la quantité des eaux de surface						
c.	Suivi de la quantité des eaux souterraines						
d.	Suivi de la qualité des eaux						
e.	Suivi des écosystèmes aquatiques						
f.	Suivi de l'utilisation de l'eau						
g.	Suivi de l'utilisation rationnelle de l'eau						
h.	Système d'information sur les ressources en eau						
i.	Prévisions et systèmes d'alerte rapide						
3.1.4 Partage des connaissances							
a.	Programmes d'échange de l'information et de partage des connaissances sur les bonnes pratiques						
b.	Programmes de services de conseil (extension) sur les questions de gestion de l'eau aux utilisateurs finaux						
c.	Programmes de transfert de technologies d'économies améliorées et rentables de l'eau						
d.	Mécanismes pour l'échange de l'information entre les pays						
3.1.5 Financement de la gestion des ressources en eau							
a.	Mécanismes / structures de tarification progressive de recouvrement des coûts pour toutes les utilisations de l'eau						
b.	Subventions pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau						
c.	Redevances pour la gestion des ressources en eau (par ex. redevances sur la pollution)						



4. Développement et financement des infrastructures

Veillez indiquer l'état actuel du développement et du financement des infrastructures pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays, en sélectionnant une des six colonnes pour chaque ligne.

4.1 Développement des infrastructures pour le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Non pertinent	En cours de développement	Développée mais la mise en œuvre n'a pas débutée	Mise en œuvre entamée	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre achevée
4.1.1 Plans et programmes d'investissement							
a.	Ressources en eau comprises dans les plans nationaux d'investissement en infrastructure						
b.	Irrigation						
c.	Énergie / énergie hydraulique						
d.	Eaux souterraines (par ex. forages, pompes et traitement)						
e.	Gestion des inondations						
f.	Alimentation en eau (domestique et industrielle)						
g.	Traitement des eaux usées						
h.	Dessalement de l'eau de mer						
i.	Récupération des eaux de pluie						
j.	Systèmes naturels (par ex. terres humides, plaines inondables et restauration des bassins versants)						
4.1.2 Mobiliser les fonds nécessaires pour l'infrastructure des ressources en eau							
a.	Financement des ressources en eau inclus dans les plans nationaux d'investissement						
b.	Financement de l'irrigation						
c.	Financement de l'énergie / énergie hydraulique						
d.	Financement des eaux souterraines (par ex. forages, pompes et traitement)						
e.	Financement de la gestion des inondations						
f.	Financement de l'approvisionnement en eau (domestique et industrielle)						
g.	Financement du traitement des eaux usées						
h.	Financement du dessalement de l'eau de mer						
i.	Financement de la récupération des eaux de pluie						
j.	Financement des systèmes naturels (par ex. terres humides, plaines inondables et restauration des bassins versants)						

5. Sources de financement du développement des ressources en eau

Veillez indiquer les sources de financement ainsi que les tendances du financement sur les 20 dernières années pour le développement des ressources en eau dans votre pays, en sélectionnant une des six colonnes pour chaque ligne.



5.1 Sources de financement du <u>développement</u> des ressources en eau		Données non disponibles ou non enregistrées	Aucune allocation de financement réalisée	Tendance à la baisse sur les 20 dernières années	Tendance à la hausse sur les 20 dernières années	Particulièrement variable et aucune tendance claire
a.	Affectations budgétaires de l'État (en % du PIB) pour le développement des ressources en eau					
b.	Prêts et aides des agences d'aide pour le développement des ressources en eau					
c.	Investissements des Institutions financières internationales (par ex. la Banque mondiale) pour le développement des ressources en eau					
d.	Investissements des sources privées (par ex. banques et opérateurs privés, sans but lucratif) pour le développement des ressources en eau					
e.	Revenus (provenant par ex. des redevances / tarification de l'utilisation de l'eau) utilisés pour le développement des ressources en eau					
f.	Paiements pour les services écosystémiques et les schémas de transfert des bénéfices/ coûts liés					

6. Résultats et impacts

Veillez indiquer dans quelle mesure la gestion améliorée des ressources en eau a affecté les objectifs nationaux économiques, sociaux, environnementaux et globaux au cours des 20 dernières années dans votre pays, en sélectionnant la colonne appropriée pour chaque ligne.

6.1 Gestion améliorée des ressources en eau	Objectifs6 impact sur le développement économique au cours des 20 dernières années	Objectifs7 impact sur le développement social au cours des 20 dernières années	Objectifs8 impact sur l'environnement au cours des 20 dernières années	Impact global sur le développement national au cours des 20 dernières années
	1-5 Faible à élevé	1-5 Faible à élevé	1-5 Faible à élevé	1-5 Faible à élevé
a.	Politiques, planification stratégique et cadres juridiques améliorés			
b.	Gouvernance et cadres institutionnels améliorés			
c.	Instruments de gestion améliorés			
d.	Développement de l'infrastructure amélioré			

⁷ **Objectifs de développement sociaux** concernant le développement humain, la considération des genres, la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation et la création d'emplois.

⁸ **Objectifs environnementaux** concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, telles que l'eau, le contrôle de la pollution, la nature, la terre agricole, les forêts et la pêche.



6.2 Résultats et impacts clés des mesures de gestion des ressources en eau

(a) Veuillez énumérer les résultats clés atteints comme résultats de la mise en œuvre des approches intégrées au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.

Veillez fournir votre texte.

(b) Veuillez brièvement énumérer les contraintes ou obstacles que votre pays a connus lors de la mise en œuvre des approches intégrées de la gestion des ressources en eau.

Veillez fournir votre texte.

7. Défis prioritaires

Quels sont les domaines de défis prioritaires liés aux ressources en eau dans votre pays et comment ont-ils évolué ? Veuillez indiquer le niveau d'importance des questions prioritaires en sélectionnant une des cinq colonnes pour chaque défi puis en indiquant dans quelle mesure le défi a évolué ces 20 dernières années. Veuillez ajouter des lignes si nécessaire.

7.1 Domaines de défis prioritaires liés aux <u>ressources en eau</u>		Niveau actuel du défi				
		Ne constitue pas un problème	Priorité basse	Priorité moyenne	Priorité élevée	Priorité la plus élevée
7.1.1 Utilisations de l'eau						
a.	Eau pour l'agriculture					
b.	Eau à usage domestique					
c.	Eau pour l'industrie					
d.	Eau pour l'énergie					
e.	Eau pour les écosystèmes / l'environnement					
f.	Eau pour les villes en expansion					
7.1.2 Menaces sur la ressource						
a.	Inondations					
b.	Sécheresses					



7.1 Domaines de défis prioritaires liés aux <u>ressources en eau</u>		Niveau actuel du défi				
		Ne constitue pas un problème	Priorité basse	Priorité moyenne	Priorité élevée	Priorité la plus élevée
c.	Pénurie en eau (eaux de surface)					
d.	Pénurie en eau (eaux souterraines)					
e.	Qualité de l'eau (eaux de surface)					
f.	Qualité de l'eau (eaux souterraines)					

7.2 Modifications des défis prioritaires liés aux <u>ressources en eau</u>		Ces 20 dernières années, comment le défi a-t-il changé ?				
		Considérablement diminué	Légerement diminué	Resté inchangé	Légerement augmenté	Considérablement augmenté
7.2.1 Utilisations de l'eau						
a.	Eau pour l'agriculture					
b.	Eau à usage domestique					
c.	Eau pour l'industrie					
d.	Eau pour l'énergie					
e.	Eau pour les écosystèmes / l'environnement					
f.	Eau pour les villes en expansion					
7.2.2 Menaces sur la ressource						
a.	Inondations					
b.	Sécheresses					
c.	Pénurie en eau (eaux de surface)					
d.	Pénurie en eau (eaux souterraines)					
e.	Qualité de l'eau (eaux de surface)					
f.	Qualité de l'eau (eaux souterraines)					

Quels sont les domaines de défis prioritaires liés à la gestion de l'eau dans votre pays et comment ont-ils évolué ? Veuillez indiquer le niveau d'importance des questions prioritaires en sélectionnant une des cinq colonnes pour chaque défi puis en indiquant dans quelle mesure le défi a évolué ces 20 dernières années. Veuillez ajouter des lignes si nécessaire.



7.3 Domaines de défis prioritaires liés à la <u>gestion</u> de l'eau		Niveau actuel du défi				
		Ne constitue pas un problème	Priorité basse	Priorité moyenne	Priorité élevée	Priorité la plus élevée
7.3.1 Niveau de gestion						
a.	Capacités institutionnelles au niveau national					
b.	Capacités institutionnelles au niveau sous-national					
c.	Capacités transfrontalières au niveau international					
d.	Capacités transfrontalières au niveau national / sous-national					
e.	Gestion par une entreprise privée					
f.	Participation des parties prenantes					
g.	Coordination entre les niveaux et les types de gestion					
7.3.2 Gestion entre les secteurs						
a.	Coordination entre les secteurs au niveau national					
b.	Coordination entre les secteurs au niveau sous-national					
7.3.3 Autres questions de gouvernance						
a.	Législation					
b.	Développement de l'infrastructure					
c.	Financement de la gestion des ressources en eau					
d.	Financement de l'infrastructure					
7.3.4 Gestion de l'information sur les ressources						
a.	Suivi de la ressource					
b.	Partage des connaissances					
7.3.5 Types spécifiques de gestion						
a.	Gestion des catastrophes					
b.	Gestion de l'adaptation au changement climatique					
c.	Gestion de l'utilisation rationnelle de l'eau					

7.4 Domaines de défis prioritaires liés à la <u>gestion</u> de l'eau		Ces 20 dernières années, comment le défi a-t-il changé ?				
		Considérablement diminué	Légerement diminué	Resté inchangé	Légerement augmenté	Considérablement augmenté
7.4.1 Niveaux de gestion						
a.	Capacités institutionnelles au niveau national					
b.	Capacités institutionnelles au niveau sous-national					
c.	Capacités transfrontalières au niveau international					
d.	Capacités transfrontalières au niveau national / sous-national					
e.	Gestion par une entreprise privée					
f.	Participation des parties prenantes					



7.4 Domaines de défis prioritaires liés à la <u>gestion</u> de l'eau		Ces 20 dernières années, comment le défi a-t-il changé ?				
		Considérablement diminué	Légerement diminué	Resté inchangé	Légerement augmenté	Considérablement augmenté
g.	Coordination entre les niveaux et les types de gestion					
7.4.2 Gestion entre les secteurs						
a.	Coordination entre les secteurs au niveau national					
b.	Coordination entre les secteurs au niveau sous-national					
7.4.3 Autres questions de gouvernance						
a.	Législation					
b.	Développement de l'infrastructure					
c.	Financement de la gestion des ressources en eau					
d.	Financement de l'infrastructure					
7.4.4 Gestion de l'information sur les ressources						
a.	Suivi de la ressource					
b.	Partage de connaissances					
7.4.5 Types spécifiques de gestion						
a.	Gestion des catastrophes					
b.	Gestion de l'adaptation au changement climatique					
c.	Gestion de l'utilisation rationnelle de l'eau					

Commentaires supplémentaires

Si nécessaire, veuillez énumérer vos commentaires supplémentaires par rapport à cet instrument d'enquête. Les suggestions pour améliorer le questionnaire et les aspects non couverts ou considérés moins pertinents sont aussi les bienvenus.

Veuillez insérer votre texte.		
	Répondant 1	Répondant 2 (si nécessaire)
Nom		
Adresse e-mail		
Fonction		
Ministère / Département		
Numéro de téléphone		
Adresse		

Merci d'avoir complété le questionnaire !